

Le 27 juin 2024 à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-François DELAGE, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 juin 2024.

Membres présents :

M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ÉTIENNE (jusqu'à 22 heures 26), M. HÉMERY, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme COURDY, M. TAPA, M. GIBLIN, M. KHIAR, Mme BADO, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER (jusqu'à 20 heures 50), Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme BENSETTITI

Membres représentés :

M. HASSIN par Mme THIAM, Mme BOCABELLE par M. RAYMOND, Mme BASSEZ par Mme GESTIN, Mme BRICOUT par Mme MUSEUX, M. NICOLLE par M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI par Mme HARTMANN, Mme EL KRETE par M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE par M. KHIAR (à partir de 20 heures 30), M. CHAPPELLIER par Mme BENSETTITI (à partir de 20 heures 50), Mme ÉTIENNE par M. TRAORÉ (à partir de 22 heures 26)

Membres absents :

M. BOUFRAINE (jusqu'à 20 heures 30)

Secrétaire de séance :

Mme DEFRANCE

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

QUESTIONS ORALES

Jean-François DELAGE, Maire

J'ai été saisi d'un certain nombre de questions orales. La première est une question de Mme Museux.

Christine MUSEUX, Maire-Adjointe chargée du logement et de la lutte contre l'habitat indigne (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Mesdames, messieurs monsieur le Maire, lors du Conseil du 14 décembre dernier, le versement de la prime de pouvoir d'achat a été approuvé. Nous sommes heureux de voir les agents de la Ville récompensés pour leur travail tout au long de l'année. Pouvez-vous nous en dire plus sur son versement et le nombre d'agents de la Ville concernés ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions autour de cette question ? Je n'en vois pas. Je donne réponse. Pour rappel, la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle vise à soutenir les agents publics face à l'inflation et est versée aux agents de la Ville éligibles. Le Conseil municipal du 14 décembre 2023 a approuvé le versement de la prime de pouvoir d'achat (PPA) avec la paie de juin, selon le barème prévu par le décret du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale. Le barème comporte 7 tranches correspondantes chacune à un montant de prime allant de 300 à 800 €.

Au total, ce sont 533 agents de la collectivité qui remplissent les critères statutaires pour percevoir la prime de pouvoir d'achat. Parmi ces 533 agents, 46 agents sont à zéro. Cela revient à 487 versements effectués de la prime de pouvoir d'achat. Le montant total versé par la collectivité s'élève, en juin, à 285 000 € pour la Ville et 7 200 € pour le CCAS. La question suivante est posée par M. Banbuck.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, aux commerçants forains qui demandent l'extension du marché le dimanche après-midi, il a été répondu que cette demande est irrecevable en raison du résultat du référendum de novembre 2021. Or ce référendum, qui n'a mobilisé que 6,5 % des électeurs, a contraint la majorité à faire voter une délibération pour imposer son projet. Quelle est donc la base juridique qui vous permet d'opposer une fin de non-recevoir aux commerçants ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions sur cette question ? Je n'en vois pas.

Monsieur Banbuck, je pense que vous avez des informations parcellaires. Je vais donc refaire un petit historique de nos discussions, toujours en cours, avec certains commerçants de produits manufacturés – je le précise – demandant une ouverture du marché le dimanche après-midi. Pour commencer, il n'y a pas eu de fin de non-recevoir. Cette discussion est toujours ouverte. Elle a été ouverte lors de la Commission consultative des marchés forains le 2 mai dernier. Elle est

donc toujours en cours. En raison du référendum d'initiative locale, dont vous rappelez l'existence, qui a approuvé en novembre 2021 la tenue des séances du marché le matin, nous ne pouvons pas apporter une réponse favorable à cette demande. La souveraineté du vote des Kremlinois s'étant déplacés pour voter doit être respectée. Vous en conviendrez. En revanche, Véronique Gestin et moi-même, nous avons proposé que, pour le premier dimanche de chaque mois, la prolongation des ventes puisse se faire jusqu'à 16 heures avec un départ à 17 heures au titre d'une expérimentation qui sera menée de septembre à décembre 2024. Les commerçants alimentaires qui le souhaitent pourront participer, sous condition bien entendu du maintien des conditions d'hygiène nécessaires. À ce jour, la seule réponse reçue de la part des représentants des abonnés en produits manufacturés est une banderole. Je regrette que la main tendue ne soit pas pleinement saisie. Je profite, du coup, de votre question pour rappeler que notre porte est ouverte. Elle est toujours ouverte pour discuter de cette demande sur la base de notre proposition.

La question suivante est une question de Mme Hartmann.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, à l'occasion de l'inauguration de la gare Hôpital-Bicêtre le 20 juin dernier, vous avez évoqué dans votre discours le projet dit d'Arbre habité envisagé sur notre commune. Nous aurions souhaité obtenir quelques précisions relatives au calendrier de cette opération qui semble être toujours d'actualité, selon vos dires. Le programme d'origine a-t-il été modifié ? Un permis de construire a-t-il été délivré ? À quel horizon pouvons-nous espérer voir cet ouvrage sortir de terre ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions sur cette question ? Je n'en vois pas. Madame Hartmann, le projet de l'Arbre habité-hospitalité, qui est en promesse de vente sous condition suspensive entre le promoteur Altarea-Cogedim et l'AP-HP depuis le 23 juillet 2018, a fait l'objet de nombreuses négociations entre la commune et le promoteur afin de trouver de nouveaux termes d'accord sur la base d'un équilibre économique de cette opération de valorisation foncière et immobilière pour l'AP-HP. Je rappelle que cette construction est prévue sur un terrain appartenant à l'AP-HP. Il a été rajouté dans le projet une résidence sociale pour étudiants et des logements en accession, entre autres. Il y a également des cellules commerciales en rez-de-chaussée.

Le permis de construire devrait être déposé à l'été 2024. Le projet prévoit 70 logements en accession, 151 logements étudiants sociaux et 170 m² de commerces en rez-de-chaussée. 13 % de la surface du terrain seraient en pleine terre.

Un problème supplémentaire, soulevé par l'AP-HP, s'est présenté il y a une quinzaine de jours. La construction de cette tour, censée représenter environ une quinzaine d'étages, se trouve dans le cône d'envol des hélicoptères. Il y a donc visiblement encore des choses à revoir. Ce n'est pas dans nos mains à ce stade. En fonction des négociations entre l'AP-HP et le promoteur, on verra si le permis de construire peut arriver à son terme cet été ou bien si cette demande de permis de construire est repoussée. Du coup, concernant les éléments de calendrier, vous comprendrez que je ne peux pas m'avancer précisément ce soir, mais évidemment une communication sera faite dès que tout cela sera stabilisé.

La question suivante est posée par M. Zincioglu. Vous avez la parole.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci, monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Plusieurs habitants nous ont sollicités après avoir entendu des rumeurs sur l'avenir de l'EHPAD Résidence Bicêtre, situé au 21 avenue Eugène-Thomas. Pourriez-vous nous indiquer quel projet est prévu pour cet établissement ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions sur cette question ? Je n'en vois pas. Monsieur Zincioglu, concernant l'EHPAD Résidence Bicêtre situé avenue Eugène-Thomas, le groupe DomusVi nous a en effet informés récemment de sa volonté de quitter, entre la fin de l'année 2024 le début de l'année 2025, les locaux qu'ils occupent. On n'a pas de calendrier plus précis. Vous n'êtes pas sans savoir que, malheureusement, de plus en plus d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ferment leurs portes dans l'ensemble de notre pays. La proposition a immédiatement été faite à l'ARS de la part de la commune pour réinstaller un EHPAD à cet endroit-là. Cela a été refusé par l'ARS qui ne souhaite pas promouvoir en région parisienne les EHPAD, mais plutôt les maintiens à domicile des personnes âgées.

Depuis cette information, la municipalité a formulé des demandes spécifiques pour l'occupation future de cet immeuble dans un souci de répondre aux besoins des seniors et de garantir une prise en charge pérenne et adaptée. Ainsi, nous exigeons de tout candidat repreneur que 50 % des appartements soient dédiés à une résidence autonomie, c'est-à-dire une EPHA, un type d'EHPAD non médicalisé. Cela permettra d'assurer un accueil durable des seniors dans un environnement sécurisé tout en leur offrant la possibilité de conserver une certaine autonomie. Un espace de restauration et des services, en lien avec la résidence autonomie, seront proposés au rez-de-chaussée créant ainsi un lieu de vie convivial et accessible pour les résidents. Ce projet reflète notre engagement à mettre en place des solutions adaptées pour accompagner nos aînés dans notre ville.

La programmation des autres logements disponibles dans le lot reste libre, ce qui nous permettra d'encourager la mixité sociale et de répondre à une diversité de besoins en matière de logement. Cette flexibilité est essentielle pour adapter notre offre de logements aux différentes demandes de la population et pour favoriser une cohabitation harmonieuse entre les générations.

En particulier, dans la mesure où cet immeuble a déjà des chambres adaptées PMR, on a laissé entendre qu'il serait tout à fait bien, outre la réservation dont on vous a parlé en EPHA, de réserver également un certain nombre d'appartements à des personnes PMR. En effet, il y a un manque cruel sur la ville et ailleurs d'appartements et d'immeubles parfaitement adaptés pour accueillir des personnes à mobilité réduite.

Pour finir, un local commercial indépendant donnant sur l'avenue Eugène-Thomas pourrait également voir le jour à cet endroit, contribuant ainsi à la poursuite de notre travail autour de la diversification et du dynamisme commercial et économique de notre ville. Voilà, ce soir, la réponse que je pouvais vous faire.

Nous passons à l'ordre du jour du Conseil municipal.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-François DELAGE, Maire

Nous passons à la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Mme Defrance. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Absent : M. BOUFRAINE

Jean-François DELAGE, Maire

Mme Defrance est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MAI 2024

Jean-François DELAGE, Maire

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024. Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Absent : M. BOUFRAINE

Jean-François DELAGE, Maire

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Nous passons au premier dossier.

N° 2024-056. INSTALLATION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Jean-François DELAGE, Maire

Nous avons cité votre nom tout à l'heure, madame Bensettiti. Maintenant, permettez-moi de vous installer pour de bon. Mme Rose Alessandrini m'a adressé le 14 juin dernier, par courrier, la démission de son mandat de conseillère municipale. Elle occupait cette fonction depuis le 11 février 2021. Les textes relatifs au remplacement d'un conseiller municipal dans les communes de plus de 3 500 habitants stipulent qu'en cas de vacance de siège, le suivant sur la liste remplace automatiquement le conseiller démissionnaire figurant sur la même liste. La candidate suivante de la liste, Mme Mounia Bensettiti, a donc été sollicitée et devient donc ce soir de fait conseillère municipale. Je la déclare installée dans ses fonctions.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, je voulais juste rappeler que si Mme Alessandrini, dans cette mandature, a été installée en février 2021, elle avait été conseillère municipale de notre Ville depuis mars 1989 jusqu'à juin 2020. Elle a d'abord été dans l'opposition, entre 1989 et 1995, puis dans la majorité de 1995 à 2020 où elle a occupé différentes fonctions d'adjointe dans différents secteurs.

Jean-François DELAGE, Maire

Notamment s'agissant des associations et des sports, me semble-t-il, elle a beaucoup œuvré dans la ville. Merci de l'avoir dit. Sinon, j'aurais effectivement signalé quelques « faits d'armes », si je puis m'exprimer ainsi. En tout cas, c'est une vie d'engagement au service de la Ville que nous pouvons saluer ce soir. Je vous souhaite la bienvenue, madame Bensettiti.

N° 2024-056 BIS. ASSEMBLÉE. – MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Jean-François DELAGE, Maire

Corollaire de cette première délibération, la délibération n° 2024-56 bis vous a été envoyée en plus du Conseil premièrement envoyé. Il faut, madame Bensettiti, vous nommer dans une commission municipale. Je propose que Mme Bensettiti remplace Mme Alessandrini dans la 4^e Commission, place qu'elle occupait jusque-là. Si vous le souhaitez, nous pouvons également reprendre l'intégralité des commissions. Je vous pose la question. Êtes-vous d'accord pour simplement faire le changement entre Mme Alessandrini et Mme Bensettiti dans la 4^e Commission ? Tout le monde est-il d'accord ? Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUZ, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BADOZ, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Absent : M. BOUFRAINE

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Madame Bensettiti, vous siégerez à la 4^e Commission qui porte les mentions suivantes : petite enfance, enfance, enseignement, jeunesse, sports, solidarité, santé, action sociale, retraités, personnes âgées, culture et loisirs. Bienvenue dans la 4^e Commission. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-057. RELATIONS EXTÉRIEURES. – APPROBATION DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC LA VILLE DE PARIS

Jean-François DELAGE, Maire

Le Kremlin-Bicêtre est une commune limitrophe de Paris, parmi 28 autres villes. La Ville du Kremlin-Bicêtre est résolue à tisser des liens étroits de partenariat avec la Ville de Paris afin de mettre en cohérence les actions, de simplifier et de rendre plus efficaces les politiques publiques. C'est ainsi que la commune du Kremlin-Bicêtre et la Ville de Paris ont abouti à une Convention de coopération. Avec cette convention, la commune du Kremlin-Bicêtre dessine un projet de territoire durable et solidaire au service des habitants et s'inscrit dans une logique de complémentarité avec le projet de coopération entre la Ville de Paris et l'établissement Grand Orly-Seine-Bièvre. Cette même délibération de Convention entre Grand Orly-Seine-Bièvre et la Ville de Paris a été approuvée mardi soir lors du dernier Conseil territorial. La commune du Kremlin-Bicêtre et la Ville de Paris ont ainsi conjointement travaillé autour de quatre principaux axes comprenant de nombreuses sous-actions présentes dans la convention jointe à la présente délibération. Ces quatre axes principaux sont :

- renforcer les liens métropolitains : travailler à l'apaisement du boulevard périphérique, de la porte d'Italie où il y a de nombreux problèmes de circulation et de pollution, en passant par des études et notamment une étude sur le prolongement de la ligne 5 du métro ;
- accélérer la transition écologique et l'adaptation des territoires au changement climatique avec des coopérations, notamment, sur les réseaux de chaleur et le traitement des déchets à grande échelle ;
- améliorer le traitement des voies limitrophes et des secteurs d'interface (il n'y a pas que le périphérique et la porte d'Italie, il y a aussi un certain nombre d'autres voies qu'il faudra améliorer) ;
- coordonner les services publics de proximité, ce qui concerne la régulation des meublés touristiques, l'animation commerciale, la gestion de tiers-lieux, le fait de favoriser l'accès à l'offre culturelle entre les deux villes, la prévention et la sécurisation des espaces urbains, la Politique de la Ville, la formation d'agents municipaux. Je voyais il y a quelques jours des agents municipaux de la Ville de Paris intervenir près de la porte d'Italie. Une autre fois, ce sont les agents municipaux du Kremlin-Bicêtre qui interviennent. Chacun est sur son trottoir. Cette coopération permettrait de travailler dans une meilleure coordination.

Je vous propose d'approuver cette Convention de coopération avec la Ville de Paris. Y a-t-il des interventions ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, cette proposition de convention s'inscrit dans un dialogue noué avec la Ville de Paris depuis plusieurs années et vient concrétiser un certain nombre d'orientations anciennement en discussion. Notre groupe pense que tous ces axes de coopération sont bienvenus. Tout au plus, dirais-je, monsieur le Maire, que, malgré tout, la Convention comporte pas mal de conditionnels, de déclarations d'intention et parfois ce que j'oserais qualifier peut-être de vœux pieux. En tout cas, mieux vaut qu'elle existe plutôt qu'elle n'existe pas. Nous l'approuverons.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, le projet de la Ville de Paris pour la rénovation du quartier Paul-Bourget – pour ceux qui connaissent le nom, mais pas le lieu, il se trouve porte d'Italie entre le périphérique, le boulevard Kellermann et le parc des Peupliers, renommé parc Kellermann – mentionnait une passerelle reliant ce quartier à la Ville du Kremlin-Bicêtre à hauteur de la rue du Docteur-Lacroix. Qu'en est-il de cette passerelle ? Est-elle toujours au programme ?

La Convention envisage une prolongation de la ligne 5 de métro qui serait avantageuse pour Gentilly, mais aussi pour le stade Charléty et la Cité universitaire internationale. On est surpris, à la lecture, de ne pas trouver cette hypothèse, mais une autre hypothèse qui serait un dédoublement par la ligne 7, qui possède déjà un dédoublement ; soit un troisième dédoublement qui serait une punition plutôt qu'une amélioration. En effet, ceux qui empruntent à ce jour la ligne 7 connaissent bien les contraintes identiques aux boîtes de sardines. Ce prolongement de la ligne 5 doit absolument être indépendant de la ligne de métro numéro 7.

Dans l'article 2 (page 69 du dossier général), il est question d'une implantation d'un site de production et de distribution de l'énergie géothermique. Cette implantation nécessite la construction d'une centrale de transformation et de distribution entraînant une surface au sol importante et des travaux d'enfouissement du réseau. Il serait opportun de définir les zones et de faire valoir notre déficit d'espaces verts par habitant, sachant qu'une partie de notre ville est occupée par deux établissements conséquents (hôpital et armée).

Dans le point signalé B « optimiser les traitements des déchets », il est mentionné la déchetterie de la Poterne des Peupliers. Cette déchetterie rend un service utile aux habitants du Kremlin-Bicêtre, mais à force d'y adjoindre d'autres communes, elle se trouve souvent inaccessible du fait du lieu d'implantation et d'un embouteillage qui favorise les dépôts sauvages aux alentours (dont le carrefour qui fait l'objet du paragraphe suivant et dont l'entretien nécessite beaucoup trop d'intervenants pour obtenir un bon résultat).

S'agissant du paragraphe C, sur les circulations dans les trois cimetières, dont celui du Kremlin-Bicêtre, il est à noter que, depuis de nombreuses années, beaucoup de visiteurs se perdent dans les allées faute d'une signalisation suffisante. Ce manque ne date pas d'aujourd'hui puisque des élus d'opposition réclamaient à vos collègues de la majorité une plus grande clarté dans la signalétique du lieu. Avant d'ouvrir les circulations aux trois lieux, il est impératif de renforcer la signalisation dans notre cimetière.

Si cette nouvelle convention avec la Ville de Paris est intéressante, les applications des décisions doivent être suivies d'engagements fermes et de délais fermes et raisonnables dans les applications.

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, mesdames, messieurs, chers collègues, une très courte intervention pour rappeler que cette convention matérialise des choses qui, dans les faits, se font déjà. Pour exemple, sur le volet culturel présenté dans la délibération, les équipes de la médiathèque, dans le cadre du renouvellement du projet de l'établissement de la médiathèque qui est travaillé depuis déjà quelques mois, des rencontres ont déjà eu lieu avec les médiathèques notamment de Paris 13^e et 5^e. L'idée est de trouver des passerelles. Je dois dire ce soir que cela va plutôt bon train. Comme Nadia Chiboub le rappelait, il faudra à l'avenir des éléments concrets. Et, j'aime à le croire, cette convention en est peut-être déjà un.

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, des espaces verts, des mobilités et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, une très courte intervention en réaction également au point soulevé par Mme Chiboub à propos du cimetière dont l'intérêt est aussi d'être un des poumons verts de la ville. Juste pour indiquer qu'une réflexion est en cours au sujet du cimetière, bien au-delà de la seule question de la signalétique. C'est un lieu qu'il s'agirait de repenser aussi bien en termes d'aménagements, d'environnement, de déplacements. En tout cas, le Service espaces verts a déjà entamé des réflexions. Cela demanderait d'être croisé avec d'autres délégations, par exemple, la mémoire de la ville. Je ne peux pas du tout vous indiquer des choses concrètes encore, mais c'est un lieu de la ville que nous n'oublions pas et pour lequel nous avons quelques perspectives en tête. J'espère avoir l'occasion d'y revenir de façon plus précise.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, cette convention était nécessaire. Elle semble ambitieuse. Elle met en avant des axes de coopération majeure avec la Ville de Paris. Elle semble cependant arriver très tardivement. Quelques jours après l'arrivée de la gare de la ligne 14, nous avons l'impression, par cette convention, que, jusqu'à ce jour, la coopération Ville de Paris/Kremlin-Bicêtre semblait peu efficace. En effet, par le passé, plusieurs engagements municipaux électoraux avaient été pris auprès des habitants qui impactaient notamment la Ville de Paris. Je citerai quelques exemples : le Ruban vert – Nadia Chiboub en a parlé tout à l'heure – ou encore la passerelle piétonne qui devait survoler le périphérique dont on nous parlait souvent et dont on ne parle plus.

Sur le terrain, en matière de voirie, la coopération frontalière entre Paris et Le Kremlin-Bicêtre n'a jamais été concluante, à l'image du boulevard du Général-de-Gaulle donnant sur la sortie de l'autoroute A6b, du périphérique intérieur ou encore

de la rue Voltaire. Ces voiries semblent presque abandonnées tant sur l'aménagement des chaussées et trottoirs, avec des dégradations très importantes, que sur les sujets de sécurité. Elles sont pourtant cogérées par notre Ville et la Ville de Paris. Ce ne sont que quelques exemples précis qui symbolisent la coopération actuelle peu concluante.

J'aurais donc quelques questions. Monsieur le Maire, prévoyez-vous de présenter des bilans d'étape concrets de cette coopération chaque année au Conseil municipal à la suite des comités de pilotage stratégiques et techniques indiqués dans la présente convention ? Cela nous amène à nous interroger pour les autres villes frontalières. Prévoyez-vous des conventions, ou existent-elles déjà, avec, par exemple, les villes d'Ivry-sur-Seine, de Villejuif, de Gentilly ou encore d'Arcueil, notamment sur le partage des voies publiques, les cohérences d'aménagements ou sur d'autres axes de coopération à développer et propres au sujet commun avec ces communes ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. La relation des villes de banlieue et, en particulier, de petite ceinture avec la Ville de Paris a toujours été complexe, les villes de petite ceinture et les villes de banlieue parisienne au-delà de la petite ceinture étant considérées par la Ville de Paris comme des territoires servants. J'en veux pour preuve la tranchée qui a séparé pendant de longues années la ville de Gentilly et la ville du Kremlin-Bicêtre pour faire passer une autoroute. On peut en voir d'autres exemples à Nanterre ou dans d'autres villes.

Aujourd'hui, monsieur Banbuck, vous le rappelez à juste titre, c'est un long travail qu'il a fallu faire avec la Ville de Paris pour parvenir à ce qu'ils entendent que l'on peut conventionner ensemble, que l'on peut travailler ensemble et qu'il serait bien quand même, avant de refaire des abords de communes de banlieue, d'en discuter avec les communes de banlieue elles-mêmes. En règle générale, ce n'est pas le cas. Cette Convention permet donc déjà d'engager une discussion. La passerelle fait partie de ces discussions. On en a parlé.

On a parlé aussi avec la Ville de Paris de la couverture du périphérique. La Ville de Paris a d'autres projets qui concernent des constructions aux abords du périphérique plutôt que des couvertures aujourd'hui. Ils ont un peu changé leur fusil d'épaule par rapport à il y a quelques années. La passerelle fait évidemment toujours partie et fera encore plus partie des négociations avec cette convention. Cela nous permettra d'avoir un dialogue plus constructif que ce que l'on pouvait avoir jusqu'à présent.

S'agissant de la ligne 5, ce que vous avez vu est en fait une déconnexion de la fourche de la ligne 7 au niveau de Maison-Blanche pour que la ligne 7 parte sur Ivry et que la ligne 5 parte sur Villejuif. Il s'agit de ne plus avoir cette déconnexion avec des temps d'attente au niveau de la ligne 7 qui sont forcément doublés d'un côté et de l'autre. En effet, au terminus du train à Villejuif-Louis-Aragon, il n'y a pas suffisamment de places pour parquer des trains, pouvoir repartir et continuer d'avoir un flux à peu près normal toutes les deux minutes *grosso modo*. De fait, aujourd'hui, des trains toutes les 4 minutes aux heures de pointe, c'est à peu près la seule chose que l'on peut avoir. C'est à peu près pareil du côté de la porte d'Ivry, sauf que la ligne 7 qui va à Mairie d'Ivry est beaucoup moins chargée que celle qui va à Villejuif-Louis-Aragon, où il y a beaucoup plus de monde. Cela pose de réels problèmes. La solution serait de poursuivre la ligne 5 au-delà de la place d'Italie, puisque c'est son terminus actuel, de l'amener vers Maison-Blanche et, à Maison-Blanche, de suivre la ligne 7. À Maison-Blanche, la ligne 5 pourrait récupérer la voie actuelle de la ligne 7 pour que la ligne 7 parte à Mairie d'Ivry. C'est le projet que nous avons. Je sais qu'il y a un projet concurrent du côté de Gentilly, qui souhaite faire redescendre la ligne 5 vers la place de Rungis, la Cité universitaire, puis le centre-ville de Villejuif. Ce n'est pas parce qu'on est voisins qu'on est obligés de toujours être d'accord. En l'occurrence, on a deux projets concurrentiels. Chacun essaiera de faire passer le sien bien évidemment.

Pour la géothermie, vous savez qu'il y a un projet d'usine de géothermie dans la ville, du côté de la rue Lech-Walesa. L'idée de cette Convention avec la Ville de Paris est qu'une partie de la chaleur produite au Kremlin-Bicêtre soit achetée par des communes voisines. Cela fait partie du modèle économique d'une usine de géothermie. Cela concerne Ivry et Villejuif, mais la Ville de Paris pourrait aussi, pour le sud du 13^e arrondissement, acheter de la chaleur produite par cette usine de géothermie.

Vous abordez la question de la déchetterie de la Poterne des Peupliers. Cette déchetterie est très utilisée par un certain nombre de communes. Il y a un accord avec les communes voisines, Le Kremlin-Bicêtre et la Ville de Paris pour utiliser cette déchetterie. Cela a un coût. Je n'ai plus en tête le chiffre, mais c'est un coût relativement important pour les villes. C'est en accord avec l'EPT en fait. Du coup, il y a quelque chose à réfléchir. On est aussi en train de réfléchir du côté de l'EPT pour trouver un lieu afin d'installer une déchetterie territoriale, en tout cas dans le nord du territoire de Grand Orly-Seine-Bièvre.

Monsieur Zirciroglu, si nous pouvons et si nous réussissons à avoir des avancées concrètes, bien sûr que nous en ferons des bilans réguliers. Je ne vous dis pas que ce sera une fois par an à date régulière. En revanche, dès que nous aurons des avancées concrètes, nous le partagerons avec l'assemblée délibérante. Maintenant, il existe des difficultés relationnelles avec Paris. Arriver à cette Convention est déjà une première étape concrète et, probablement, une première réussite. On l'a obtenue tant du côté de l'EPT que du côté de la Ville. Les autres villes étaient en train de travailler en même temps sur ces conventions de leur côté avec le territoire parisien qui les borde. Tout cela est en train de se mettre en place au niveau de l'ensemble de nos territoires. Voilà ce que je pouvais vous dire ce soir sur cette délibération. Y a-t-il des explications de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Absent : M. BOUFRAINE

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-058. SCHÉMA DES MOBILITÉS. - PLAN TRIENNAL VÉLO DU KREMLIN-BICÊTRE

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, des espaces verts, des mobilités et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, chers collègues, ce Plan vélo du Kremlin-Bicêtre s'inscrit dans une démarche entamée dès le début du mandat. Quelques éléments de contexte tant dans l'élaboration historique de ce Plan que dans les partenariats avec lesquels il a fallu converger pour que ce Plan voie le jour. Vous vous souvenez très certainement de la Commission extramunicipale des mobilités qui s'est tenue pendant la première année du mandat, en 2020-2021. Elle avait fait émerger une demande d'aménagement pour les mobilités douces et, plus globalement, une réflexion sur la place de la voiture et sur la façon de faire cohabiter tous les usages, sans créer de nouvelles conflits entre les différents usagers. Ce Plan vélo s'inscrit donc dans une réflexion plus large sur l'espace public au Kremlin-Bicêtre.

Entre autres choses, souvenons-nous que cette Commission nous avait conduits au référendum sur le passage des voies communales à 30 km/heure, par exemple. Cette Commission a donc préconisé également le développement d'un Plan vélo. À partir de là, l'élaboration de celui-ci a abouti aux deux documents qui vous sont présentés ce soir : la note en elle-même et une annexe très détaillée, élaborée par l'EPT qui est notre partenaire sur cette opération. À partir de là, la Ville a travaillé particulièrement avec l'ETP Grand Orly-Seine-Bièvre qui a la compétence mobilité et qui a élaboré des préconisations, avec un projet triennal que je vais vous exposer. Parallèlement à ce travail engagé avec l'EPT, il y a eu la poursuite de concertations au Kremlin-Bicêtre, au-delà du cadre de la Commission extramunicipale du début de mandat, pendant l'hiver 2023. Nous avons eu une réunion publique de concertation autour de l'idée d'une piste cyclable sur les tronçons Général-Leclerc/Danton et sur d'autres morceaux en ville par l'identification de pôles où il était important de travailler. Une partie de ces réflexions rencontre finalement le travail mené par ailleurs par l'EPT.

Ce Plan devrait se réaliser sur 3 ans. Il n'est pas limité aux pistes cyclables et concerne un certain nombre d'infrastructures nécessaires pour qu'une piste cyclable soit opérationnelle véritablement (par exemple, les sas vélos aux carrefours ou les possibilités de stationnement, à ce stade insuffisantes à part sur l'avenue de Fontainebleau). Il s'agit de mettre en cohérence toutes ces échelles territoriales avec également le Schéma directeur de la Région Île-de-France et de la Société des grands projets du Département qui, comme vous le savez, a compétence pour un certain nombre de rues de notre ville, notamment la RD7 (d'où la situation que nous connaissons autour de la piste cyclable sur la RD7 et des aménagements que nous attendions), et aussi dans les villes limitrophes.

Même si l'EPT s'est emparé du volet technique et que la Région Île-de-France sera sollicitée au niveau financier, il faudra continuer le travail de concertation à l'échelle locale dans la mesure où ces équipements modifieront ou pourraient modifier certains de nos comportements (par exemple si on venait, comme cela devrait être le cas, à supprimer des places de stationnement) et certaines de nos habitudes. Cela pourrait modifier certains sens de circulation, même si ce n'est pas posé et si cela reste en cours de discussion. Si cela devait se faire, cela donnerait lieu en premier lieu à une phase de concertation avec les riverains. On comprend ainsi qu'un certain nombre de choses ne peut être envisagé qu'à moyen terme, mais je vais quand même dérouler les échéances à venir. Certaines sont proches de nous.

Ce Plan vélo triennal s'inscrit dans le contexte de l'adoption du Plan vélo territorial de l'EPT et de la révision en cours du Plan de déplacement urbain d'Île-de-France (PDUIF) qui fait du développement des déplacements à vélo l'une de ses priorités. Cette réflexion générale sur le vélo touche à toutes les mutations urbaines que nous connaissons, avec la prise en compte d'urgences environnementales, de la question de la transition, des questions de santé liées aux pollutions, du cadre de vie. Il y a aussi toutes les réflexions sur l'embellissement de nos cadres urbains, des enjeux socio-économiques liés à tous les déplacements.

Pour la période triennale 2024-2027, voici ce qui pourrait se dérouler. L'échéance la plus proche de nous est qu'au mois de septembre, sera déposé par l'EPT un dossier de demande de subventions auprès de la Région Île-de-France pour les travaux de l'année 1 (2024-2025) qui concerneraient l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle rue du Général-Leclerc permettant de relier de façon sécurisée la RD7 au nord et l'hôpital du Kremlin-Bicêtre au sud, avec l'idée d'une desserte ensuite de nos équipements « haut de ville » (piscine, gymnase) pour un rayonnement vers d'autres communes. Pour accompagner ce premier axe, il est indiqué l'implantation de 92 emplacements de stationnements vélo et la sécurisation des carrefours pour les cyclistes (implantation de 11 sas vélo).

L'année 2 concernerait le boulevard Chastenot-de-Géry, la rue du Professeur-Bergonié. Cet axe assurerait une liaison cyclable avec Villejuif.

L'année 3, il y aurait un aménagement de la rue Séverine, avec tout le travail d'intermodalité qui est à penser avec le pôle

gare Hôpital-de-Bicêtre dont les aménagements sont encore en cours.

Outre ces trois pôles, il reste des maillages plus fins à continuer de travailler dans les quartiers. Il y a ainsi des propositions plus fines qui, si cela vous intéresse, sont contenues dans le document joint en annexe. Je pense notamment à une réflexion sur le tronçon nord de la rue Danton qui pourrait être pacifié. Il s'agirait de piétonner le tronçon suivant la rue Danton. Une réflexion peut être menée à cet égard. Dans le document en annexe, il y a beaucoup de propositions (plan A et plan B) qui permettent d'esquisser les futures concertations.

En termes de subventionnement – ce sera mon dernier point –, le dossier qui va être déposé par l'EPT à l'automne permettra d'atteindre 50 % de subventionnement de la Région, auquel pourrait s'ajouter, dans certains cas, un subventionnement complémentaire du Département ou de la Métropole du Grand Paris (MGP). Il en est de même pour le stationnement, à même hauteur (50 % ou 80 % selon que la Région subventionne seule ou avec d'autres partenaires). Le coût global, hors subventions de l'année 1, des travaux sur Général-Leclerc s'élève à 140 K€. Comme je viens de le dire, nous déposons un dossier pour prise en charge à hauteur de 50 %.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le Plan triennal vélo du Kremlin-Bicêtre et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent et nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Avant de donner la parole, je voudrais signaler que nous avons reçu un pouvoir de M. Boufraine adressé à M. Khiar. Y a-t-il des interventions ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le maire et chers collègues, ce projet d'adapter la ville aux nouveaux usages de mobilité qui se répandent actuellement est une bonne chose dans son principe. Ce n'est pas la peine de développer davantage la nécessité de favoriser la circulation douce, notamment en vélo. Simplement, ce projet a des contreparties en matière de stationnement. Vous le mentionnez dans le document, mais, madame Étienne, votre rapport ne dit rien sur les conséquences envisagées, à moins que ce ne soit une suppression sèche. Vous supprimez 50 places rue du Général-Leclerc. La piétonnisation envisagée du tronçon nord de la rue Danton en supprimera quelques-unes. Ce n'est pas énorme, mais ce sera quelques-unes. Il y aurait aussi un des deux côtés de la rue Séverine où le stationnement serait supprimé. Le choix entre les deux options n'est pas clairement affiché. Peut-être est-ce en cours de réflexion. Tout ceci est tout sauf anodin. On se situe dans des environnements urbains où les logements et les immeubles ne disposent pas de capacités de stationnement interne. J'aurais souhaité que vous nous indiquiez les types de substitution envisageables à ce stade. Je suis quand même un peu inquiet des conséquences pour les riverains, d'autant plus sur le bas de la ville où le stationnement est de plus en plus difficile, y compris dans les rues avoisinantes de la Mairie. J'espère avoir quelques clarifications à ce sujet avant que nous nous décidions sur le vote que nous pourrions émettre.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, ce Schéma de mobilité, s'il facilite la circulation des cyclistes, doit respecter l'espace dédié aux piétons. Les trottoirs et les carrefours doivent tenir compte, en premier lieu, des piétons. Sécuriser des voiries de circulation de deux-roues doit se faire en fonction aussi des stationnements de véhicules et du sens de circulation commun aux deux modes de déplacement. Les voies cyclables à contresens de la circulation automobile sont accidentogènes. Est-il prévu des contrôles et des sanctions pour non-respect des sens de circulation et non-respect des signalisations routières ?

Il serait souhaitable de mettre en place ce plan de façon provisoire, sur une durée limitée, afin d'étudier le résultat du bienfondé ou l'obligation d'y apporter les modifications nécessaires. Un groupe par tronçon, composé de riverains et d'utilisateurs du tronçon, serait consulté pour avis de modifications ou de validation.

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, mesdames, messieurs, comme l'a rappelé Geneviève Étienne sur le Plan triennal vélo de la Ville, le Schéma de mobilité qui nous est présenté ce soir est le fruit d'un engagement collectif qui est, pour nous, emblématique de la méthode de travail que cette équipe municipale a souhaité mettre en place depuis le début de la mandature en associant aux groupes politiques les associations concernées et les Kremlinois intéressés. Ce n'est jamais une mince affaire. Il faut tenir compte des plans globaux imaginés à l'échelle de l'EPT et à l'échelle des régions. Cette concertation est cependant facilitée quand elle s'empare d'une préoccupation partagée. On le voit ce soir dans les débats qui ont lieu. La préoccupation partagée est la réduction des polluants, les nouveaux modes de transport et de déplacement, le partage de l'espace public, et la fluidification des espaces. Aussi, nous saluons ceux qui ont organisé cette rencontre. Il est important de le dire parce que c'est beaucoup d'investissements pour les citoyens et Kremlinois qui y ont participé. Ces rencontres ont permis de proposer un plan raisonnable, raisonné, cohérent pour les cyclistes, les piétons et les usagers les plus fragiles. C'est un aspect très important à prendre en compte. Il s'agit d'offrir une pratique plus sûre de la voirie et de la faciliter. Nous nous réjouissons du travail effectué par les services municipaux concernés. Il y a eu un fort investissement dans le cadre de ce qui est proposé ce soir.

Cela a permis aussi d'alléger la facture de ce Plan. Vous le savez, c'est le nerf de la guerre. Il faut faire avec ce que l'on a et ce que l'on pourrait avoir. Il y a ainsi les apports des subventions trouvées auprès du Département et de la Métropole

du Grand Paris. C'est un bel exemple de mise en place d'un dispositif absolument nécessaire, demandé et attendu par les Kremlinois, respectueux de notre environnement et des évolutions des cadres de vie. Il est important de le redire. Cela a été débattu par des femmes et des hommes de bonne volonté, en dehors des clivages partisans politiques. Il est bon de rappeler, avant tout, la recherche de solutions pour le bien-être des citoyens dans des discussions apaisées et constructives. Cela a été le cas. C'est pourquoi le Groupe socialiste votera en pleine confiance cette délibération.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, madame la Maire-Adjointe, madame Étienne, la Commission extramunicipale a préconisé le développement d'un Plan vélo. Nous en débattions déjà le 25 novembre 2021 en séance du Conseil municipal et, ce soir, vous nous proposez un Plan sur trois années présenté par l'Établissement public territorial compétent sur ces questions d'aménagement et de voirie pour aussi permettre de mobiliser des budgets auprès de la Région, du Département et de la Métropole du Grand Paris dans la mesure du possible. En 2021, nous approuvions les recommandations de la Commission extramunicipale sur les mobilités qui s'appuyait sur des tendances lourdes observées dans la mobilité. Tout cela a permis de poser un diagnostic et de proposer des solutions par le biais d'un consensus large. Le diagnostic n'était pas très compliqué à poser. Près de 75 % des voies communales manquaient de pistes cyclables. On note une baisse significative des déplacements en voiture au profit des transports collectifs et de la marche à pied qui est désormais le mode de déplacement principal dans la petite couronne. L'usage du vélo a également connu une croissance impressionnante, augmentant de près de 200 % en quelques années. La pandémie a joué un rôle crucial en réorganisant l'espace public pour favoriser les différents modes de déplacement doux, notamment avec l'instauration des « coronapistes », destinées à désengorger les transports en commun. Aussi plusieurs pistes provisoires ont été développées en urgence dans plusieurs villes. Certaines sont toujours maintenues, d'autres ont été améliorées car inadéquates. Cependant, certaines de ces pistes, comme celle de la RD7, l'avenue de Fontainebleau, ont été supprimées malgré leur utilité, laissant place à des situations dangereuses pour les cyclistes. Nous ne remercierons pas assez M. Traoré qui a participé activement à tout cela.

Malgré des mois de discussions au sein de la Commission extramunicipale et un bilan de 4 années de mandat en gestion, peu d'actions concrètes ont été mises en œuvre, ce qui est regrettable, surtout en comparaison avec la rapidité de mise en œuvre d'autres projets, parfois moins importants, que vous avez tout de même engagés au sein de votre majorité ; encore plus en comparaison à des villes de la même strate, plus ambitieuses sur ces questions. Cela semble symbolique mais en dit long sur les priorités que vous avez. Le Plan vélo n'a pas été une priorité sur ces quatre années vu la lenteur de l'application d'un projet et d'un plan qui est visiblement encore lent et long à mettre en œuvre. En 2021, nous soulignions l'urgence d'accélérer la mise en place des propositions, notamment en matière de sécurisation des abords des écoles, et de créer des « rues écoles » pour protéger les enfants. Les associations locales dotées d'une grande expertise sont un atout non négligeable dans notre commune pour développer un Plan vélo sécurisé.

Ce soir, enfin, vous nous présentez du concret, mais très incomplet. Le Plan triennal propose surtout de revoir la rue du Général-Leclerc, 92 emplacements vélo, de sécuriser les carrefours, d'implanter 11 sas vélo et 10 « cédez le passage » cyclistes aux feux, de revoir la rue du Professeur-Bergonié, le boulevard Chastenet-de-Géry et la rue Séverine de fin 2024 – nous y sommes déjà – à 2027. Là encore, cette année 2027 révèle l'étrange habitude de repousser des projets après les élections municipales sans pouvoir assumer un bilan des actions menées ou des orientations d'une autre équipe municipale éventuelle.

Vous aviez un projet structurant sur la rue Danton et, finalement, vous avez reculé. C'est en tout cas ce que vous expliquiez un peu tout à l'heure et, surtout, lors des derniers Conseils de quartier. J'aimerais rappeler que vous avez aussi reculé sur certains sujets et je n'en rappellerai qu'un seul, les stationnements et places en arceaux pour vélos qui ont quasiment tous été transformés en places deux-roues motorisés, donnant un accès quasi total aux motos. Cela permet de régler une problématique concernant les deux-roues motorisés, mais c'est aussi une réalité de dire que c'est un pas en arrière pour les places de vélos et les cyclistes. Là encore, la vision politique pour le vélo paraît très molle.

Dernièrement, vous avez acté que la ville sera à 30 km/heure sur toutes ses voies communales. En réalité, il ne manquait que 5 ou 6 voiries communales, mais cela a été acté, notamment par un référendum qui a insuffisamment posé un débat sur la question. Pour rappel, des associations locales et départementales ont des plans très bien ficelés pour développer un Plan vélo rapidement en passant les voiries à 30 km/heure. Ces plans ont été mis en œuvre dans beaucoup de villes, notamment à Paris, et ont permis en l'espace d'une à deux années de doter de pistes cyclables rapides l'entièreté de leur territoire. Ce que l'on constate finalement, c'est qu'il manque beaucoup de rues communales dans ce Plan triennal. Je n'en citerai que quelques-unes qui me semblent importantes : la rue Danton dans le tronçon Eugène-Thomas/Convention, les rues Kennedy, Marcel-Sembat, Lafargue, Anatole-France, Jean-Monnet, 14-Juillet, une partie de l'avenue du Docteur-Antoine-Lacroix, les rues Gambetta, Élisée-Reclus, Vaillant, Pierre-et-Marie Curie, etc.

D'autre part, j'aurais quelques questions qui s'adressent un peu à tout le monde. Travaillons-nous pour imposer au Département de développer les voies départementales ? Monsieur le Conseiller départemental, qu'en est-il d'évoquer les problèmes d'absence de pistes cyclables ou de sécurisation de ces pistes sur les voiries départementales au Président ou à l'élu qui en a la charge au sein du Conseil départemental ? Le faites-vous ? Permettez-moi de vous interroger. Nous le faisons peu. Nous devrions le faire davantage. S'agissant de la rue Roger-Salengro, vous connaissez les problèmes de sécurité sur les pistes en plein trottoir. La rue de la Convention n'a pas de pistes cyclables. L'avenue Eugène-Thomas n'a pas de pistes cyclables. L'avenue Fontainebleau est catastrophique dans le sens Paris-Villejuif. Avenue Charles-Gide, une sécurisation des pistes est nécessaire. Défendez-vous les cyclistes en tant qu'élu au Département depuis presque

deux mandats, dont un entier dans la majorité entre 2015 et 2021 ? Quel est votre bilan sur ce sujet, si ce n'est d'avoir participé activement à la suppression de la « coronapiste » sur l'avenue de Fontainebleau, contre l'avis de toutes les associations locales et départementales. Évidemment, ce sont des questions que je vous pose, à vous madame Étienne, à vous monsieur le Maire, mais aussi à M. Traoré. Il est important que chacun soit face à ses propres responsabilités. Quatre années, c'est long. C'est presque la fin du mandat. Finalement, le bilan est peu fameux, peu ambitieux, peu audacieux, avec un retour d'expérience sur la rue Benoît-Malon. L'aménagement de la rue Benoît-Malon fait-il l'unanimité ? Je ne m'exprimerai pas, mais l'aménagement met en exergue des négligences facilement perceptibles : dangerosité sur les largeurs et la volonté de maintenir un double sens sur le tronçon entre les rues Jean-Mermoz et Charles-Gide ; dangerosité sur l'absence d'une piste protégée qui a uniquement été dessinée par du marquage au sol. Madame Étienne, pour reprendre vos propos sur les marquages au sol lors de la délibération 2021-096, en novembre 2021, vous m'indiquiez : « Il ne suffit pas de dessiner au sol des traits de peinture, monsieur Zirciroglu. » C'est pourtant presque ce qui a été fait pour la piste de la rue Benoît-Malon malgré des travaux conséquents et une fermeture longue de la voie, avec des trottoirs maintenus et des candélabres en plein milieu des trottoirs qui empêchent toujours aujourd'hui le passage des personnes à mobilité réduite – vous en parliez tout à l'heure, monsieur le Maire – et entraînent la difficulté des passages pour les parents avec une poussette aux abords de deux écoles. Partant de ce constat, on peut aussi faire du marquage au sol en sens inverse sur plusieurs voiries communales, mais vous ne le faites pas. Pire encore, vous vous moquez quand on vous le demande et vous vous y opposez. Ce manque d'ambition nous rend perplexes sur les priorités que vous vous donnez. Vous nous demandez ce soir d'approuver un Plan triennal vélo du Kremlin-Bicêtre où il manque plus de la moitié des voiries communales. C'est compliqué pour nous de l'approuver et de vous soutenir sur votre manque d'ambition et de vision pour le vélo au Kremlin-Bicêtre. Peut-être, monsieur Traoré, madame Étienne, monsieur le Maire, aurez-vous les arguments pour nous convaincre de voter favorablement. Permettez-moi d'en douter.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, chers collègues, M. Lionel Zirciroglu a souhaité que je prenne la parole. Je vais donc prendre la parole pour amener quelques éléments. M. Lionel Zirciroglu n'est pas sans savoir – et je tiens à le dire devant les Kremlinoïses – que le Département est passé à droite, avec une majorité présidentielle pour laquelle vous aviez une étiquette. Je tiens à rappeler aux Kremlinoïses pour qu'ils le voient. M. Lionel Zirciroglu est passé de la majorité présidentielle à Horizons. J'apporte juste ces éléments de contexte.

Le Département a été interpellé sur la question de cette piste cyclable. Nous l'avons interpellé. Si vous voulez, je peux vous faire parvenir les courriers qui ont été faits avec la municipalité pour les interpellés. Je vous rejoins sur le fait que cette décision du Département questionne. Pour cette piste cyclable, très fréquentée (entre 5 et 6 000 cyclistes passent sur cette piscine cyclable), il a été demandé au Département d'étudier plusieurs scénarios, dont des scénarios proposés par certains Conseils de quartier. Le Département a toujours refusé. Je vais même plus loin. Vous connaissez la ville de Charenton-le-Pont que vous citez de manière systématique. Le Département y a investi sur des aménagements et a refusé d'aménager une des pistes inscrites dans le Plan de déplacement de la Métropole du Grand Paris. La seule collectivité à avoir refusé de s'inscrire dans cette dynamique est le département du Val-de-Marne. Par contre, comptez sur nous pour faire en sorte de réclamer des aménagements sur les routes départementales.

Il faut que les masques tombent, monsieur Lionel Zirciroglu. Vous portez un courant politique. Il faut assumer devant les Kremlinoïses ce qui est en train de se passer sur le plan économique et le fait que les collectivités n'investissent pas. C'est ce que vous portez. Et là, vous êtes en train de nous dire que la Ville ne fait rien pour améliorer la vie des gens. Mais assumez-le. Nous, on se bat pour améliorer la vie des gens.

Jean-François DELAGE, Maire

Monsieur Zirciroglu, s'il vous plaît. La prochaine fois, je fais un rappel à l'ordre. Vous laissez parler en silence.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

J'espère que vous serez prêt à voter un vœu très important tous les Kremlinoïses sur la carte Imagine R. Vous êtes le premier à vous défausser et à ne pas assumer. Les Kremlinoïses qui nous regardent vont voir que vous avez toujours porté ce que la majorité présidentielle a porté. Et là, vous avez basculé même chez Horizon. C'est une réalité. Assumez-le devant les Kremlinoïses. Pour ce qui est de mon bilan, ne vous inquiétez pas, mon bilan se fera au moment des élections.

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Chers collègues, monsieur le Maire, simplement une petite contribution très personnelle pour faire un retour d'expérience sur la rue Benoît-Malon que j'emprunte exclusivement à vélo. J'ai interrogé aussi des voisins qui l'empruntent également régulièrement. Le passage est plutôt sécurisé. Je sais qu'il y avait eu des critiques sur la largeur de la piste cyclable. Sincèrement, c'était suffisant. Cela pouvait être lié au problème de stationnement. Des stationnements mangeaient la piste cyclable, mais ils ont été supprimés et remplacés par des petits espaces verts. Maintenant, sur cette piste, il n'y a aucun problème. Elle est plutôt bien pensée au moment de l'intersection avec la rue des Martinets. Pour ce qui me concerne et ce qui concerne les quelques personnes que j'ai pu sonder, cet aménagement donne satisfaction. Encore

une fois, tout comme vous, je ne suis pas le représentant de tous les usagers de cette rue, mais je tenais à apporter ce retour d'expérience.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Une deuxième, monsieur Zinciroglu ? Je vous le permets, mais rapidement.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

J'ai été interpellé par M. Traoré, le conseiller départemental, qui maîtrise mon CV politique mieux que moi-même. Monsieur Traoré, j'aimerais juste vous indiquer deux ou trois choses. Il faut que vous vous entendiez au sein de la majorité. Au dernier Conseil municipal, M. Raymond a indiqué que j'étais LR et vous indiquez que je suis Horizon. D'autres indiquent que je suis un pro-macroniste, l'ami de Darmanin ou autre.

Jean-François DELAGE, Maire

On s'éloigne du débat.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Mais il s'est éloigné de sa réponse. Il m'a interpellé, monsieur le Maire.

Jean-François DELAGE, Maire

On va éviter le ping-pong. Vous l'avez interpellé, il vous a interpellé, vous le réinterpellez, il va recommencer. On ne va pas en finir.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Il ne recommencera pas parce qu'il sait très bien que tout ce qu'il dit est faux et erroné.

Jean-François DELAGE, Maire

Nous savons que ce que vous dites est faux et erroné aussi. Ce n'est pas grave.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Bien sûr, monsieur le Maire, si ce n'est que vous m'avez donné la parole...

Jean-François DELAGE, Maire

Allez-y, s'il vous plaît...

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Et vous me la coupez au passage. Monsieur Traoré, contrairement à vous, quand je m'engage politiquement, je l'assume. Cela fait plus de quinze ans que vous êtes au Parti communiste sans avoir la carte du Parti communiste. Vous venez d'évoquer quatre années de mandat où vous êtes dans l'opposition au Département, mais vous n'évoquez pas les six années où vous étiez dans la majorité avec M. Favier, président du Conseil départemental. Ensuite, vous mélangez tout avec la carte Imagine R. On en parlera tout à l'heure, il n'y a aucun problème. On assumera aussi nos positions. Vous verrez. Mais, si, à chaque fois que l'on vous interpelle, vous répondez à côté de la plaque, vous parlez des cartes politiques des uns et des autres, vous n'irez pas très loin avec tout cela. Il faut rendre des comptes. Je n'ai jamais été aux affaires. Jamais. Dans l'opposition, certes, mais je n'ai jamais été aux affaires. Vous ne pouvez pas me considérer comme une personne qui a décidé, alors que, vous, vous avez été aux affaires. C'est à vous de rendre des comptes.

Jean-François DELAGE, Maire

Monsieur Zinciroglu, s'il vous plaît. Je vous remercie. Je vois que le débat s'est largement élevé... On a fait de la politique comme les Français détestent, ce qui nous mène à la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Merci à vous deux. Madame Étienne, la rapporteure, pour reprendre ce débat...

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, des espaces verts, des mobilités et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, je vais essayer de reprendre quelques points. Je m'excuse, monsieur Zinciroglu, de revenir au sujet et de vous faire une réponse. Je portais cette note. Je sais que votre principal objectif est d'interpeller M. Traoré. En l'occurrence, la question des mobilités, c'est moi qui en ai présenté la note. C'est moi qui suis impliquée dans ce sujet depuis le début du mandat. Le manque d'ambition, l'incomplétude et le ratage, c'est moi qui vais vous en parler.

Je ne vais pas tout reprendre. La question des contreparties a été soulevée par M. Banbuck. Au moins ciblait-il quelque chose d'extrêmement clair et qui entre dans le sujet. J'aimerais juste répondre par une vue qui figure dans le document en annexe que je mentionnais comme étant extrêmement riche. En page 17 de ce document, en annexe, vous avez une vue de la rue du Général-Leclerc. Cela permet de visualiser ce dont nous parlons. Je vais le dire tout de suite, il y aura des contreparties. À ce stade et selon les informations dont je dispose, monsieur Banbuck, non, il n'est pas prévu –

d'ailleurs, je ne sais pas ce que l'on peut avoir en tête à ce stade – de stationnements alternatifs pour la rue du Général-Leclerc. Nous n'avons pas prévu de creuser de souterrains. Nous n'avons pas prévu de stationnements dans un immeuble ou dans un système aérien non plus. Vous réclamez de l'ambition, pas vous-même mais quelqu'un d'autre. Or on réclame de l'ambition et, quand il s'agit d'en avoir, il ne faudrait pas en avoir trop non plus. Cette vue parle peut-être mieux encore que mes arguments. Un des raisonnements tenu sur le partage de l'espace public est très simple. Regardez cette rue. Je ne parle que de la voie et non des deux trottoirs. 2 mètres + 3 mètres + 3 mètres, cela fait 8 mètres de largeur qui sont actuellement consacrés à la voiture pour rouler ou pour stationner. Pour le reste, il y a un petit reliquat sur les côtés. Pour les piétons, madame Chiboub, vous avez raison de mentionner – on le voit sur la vue – que des conflits d'usage peuvent se rencontrer, notamment avec les stationnements de deux-roues.

Il est aujourd'hui considéré que 8 mètres, c'est-à-dire la totalité de la voirie consacrée à la voiture, ce n'est plus tout à fait envisageable. En utilisant un côté pour les mobilités douces avec trottoir pour les piétons, un axe mobilité douce bidirectionnelle et deux axes pour la voiture (soit 5 mètres pour la voiture), on peut considérer que c'est un partage relativement équitable des usages.

Quelqu'un a parlé de dangerosité des pistes bidirectionnelles. Je crois que c'est vous, madame Chiboub. Idéalement, madame Chiboub, on supprime l'autre côté de stationnement. Cette vue de la rue du Général-Leclerc permet de bien réfléchir. On peut supprimer aussi l'autre côté de stationnement, être vraiment très ambitieux dans notre projet et faire de l'unidirectionnel en empiétant 2 mètres de chaque côté. Mais là, vous nous direz que l'on ne peut plus stationner du tout. J'aimerais le dire aussi à M. Zinciroglu s'agissant des grandes ambitions, l'exercice de travail sur la voirie et sur les déplacements est de la dentelle. On voudrait des choses, mais la réalité du terrain, la réalité technique, la réalité financière viennent s'interposer. On tâche alors de trouver des solutions de compromis. Cette rue du Général-Leclerc est très exactement une solution de compromis.

Vous avez parlé de la rue Danton, monsieur Zinciroglu. Ce n'est qu'une question de mots employés et d'intentions derrière les mots. Vous dites que nous avons reculé. Je dis que nous avons entendu certaines choses. Surtout, nous avons pris en compte des contraintes techniques et même de sécurité. Vous voulez du détail ? Je peux vous en donner.

Je vais aborder la question de la concertation. Je réponds en partie à Mme Chiboub. Concerter, c'est bien. Concerter, c'est au fondement de nos pratiques locales, me semble-t-il. Sur la question des mobilités, même M. Zinciroglu trouve que l'on a trop concerté et que l'on aurait dû s'y mettre plus vite, sans concerter aussi longtemps. Peut-être aurait-il fallu se passer d'une Commission extramunicipale des mobilités pour commencer tout de suite. Mettons...

Les concertations ont lieu au moins depuis l'automne dernier. C'était autour de l'axe Leclerc-Danton, devenu un axe Leclerc-Leclerc. Je vais vous expliquer pourquoi. L'EPT a affiné sur le plan logistique et technique et a amené son expertise. Là, on se fait plaisir, on s'envoie des phrases à la figure, mais le juge de paix, c'est l'EPT, les gens dont la voirie est le métier. Je le dis tranquillement, la voirie n'est pas mon métier. J'ai des intentions, des visions, des envies, des conceptions, comme tous mes collègues élus. Ce n'est le métier d'aucun d'entre nous ici. Je n'ai aucune honte à le dire. Les concertations ont donc lieu en Conseils de quartier et avec les riverains. Le dossier est parti à l'EPT et, en septembre, il monte à la Région pour financement. Non, on ne va pas concerter ensuite tronçon par tronçon. Une fois que c'est lancé et financé, c'est parti, on y va.

J'entends la question du sacrifice. On sait évidemment que l'on aura affaire à des riverains mécontents. Il y a toujours des mécontents, surtout si on touche à la voiture. On ira à la rencontre des riverains. Vous ne pouvez pas considérer que l'on ne va pas à la rencontre des gens, y compris pour en prendre plein la figure en réunions publiques. On y va et on tâche de répondre.

Je reviens à la question de la rue Danton. Excusez-moi, je prends un peu de temps mais, monsieur Zinciroglu, comme vous faites un discours de politique générale à chacune de vos interventions en début de Conseil municipal, aujourd'hui, c'est tombé sur moi. Je vais donc prendre un peu de temps à mon tour. Pour ne rien vous cacher, monsieur Zinciroglu, j'étais une grande partisane de maintenir la solution rue Danton. Il se trouve que j'y habite. Ce n'est pas la raison principale, mais c'est une rue qui me concerne et que je connais bien. J'ai porté cela le plus longtemps possible. Après, dans nos discussions avec l'EPT et les riverains, il est apparu un certain nombre de problèmes. Je vais vous en présenter deux, mais vous les connaissez puisqu'il est vrai que vous êtes un habitué des Conseils de quartier. À défaut d'y participer – je comprends votre réserve –, vous entendez les arguments. Vous m'avez interpellée, je vais donc les reprendre. Ce n'est pas grave, vous les connaissez déjà. Mais allons-y...

Le tronçon 2 de la rue Danton (Convention/Eugène-Thomas) posait deux problèmes. Cela posait un problème dans le changement du sens de circulation. Cela demandait aux gens de faire un très grand tour. On ne pouvait plus descendre du haut de ville, de l'A6, de l'hôpital, de la nouvelle gare. On ne pouvait plus descendre de ce côté-là et entrer rue Danton. Il fallait engorger l'avenue de Fontainebleau pour faire un grand tour et retrouver la rue Danton par le nord de la ville, le plus embouteillé évidemment. C'est un problème assez important. Cela aurait généré plus qu'un inconfort, mais une difficulté pratique importante pour les riverains la rue Danton.

On pourrait considérer « Au diable, les riverains de la rue Danton »... Combien sont-ils ? 100 ou 200... Un autre problème se pose pour tous les usagers, y compris à vélo, les piétons, tout le monde, si la rue Danton est inversée : le débouché avenue Eugène-Thomas. J'arrive là sur un de vos sujets favoris puisqu'il s'agit d'une voie départementale. Cela aurait alors demandé une articulation fine. À ce stade, sans y renoncer, nous n'y sommes pas, puisque la rue Danton est encore en discussion en N2 et N3. Il s'agit de sécuriser le tourné à gauche Danton/Eugène-Thomas pour rejoindre Fontainebleau. À ce jour, nous ne pouvons pas le garantir. Nous nous sommes dit que nous allons inverser le sens de circulation pour un débouché qui n'est pas sûr, auquel cas, il faudrait remonter tout en haut et faire un giratoire devant l'école Desnos,

ce qui ne nous semble pas très fluide en termes de mobilité globale. Voici donc les deux raisons principales pour lesquelles l'EPT nous a dit qu'il s'agissait d'un contournement intéressant de la D7, mais nous avons considéré qu'il fallait arriver à la solution de compromis avec les réalités, les partenaires et les contraintes de sécurité.

J'ai presque terminé. Je ne voudrais pas non plus trop diluer. Je voulais terminer sur l'idée que c'est incomplet. Non. Je voulais terminer sur les délais. S'agissant d'un plan de voirie sur trois ans, nous n'avons pas décidé de cette échéance en grands stratégies politiques qui voudraient rejeter à l'après-mandat ces réalisations auxquelles nous tenons. Si cela ne tenait qu'à nous, nous ferions tout dans l'année. On aimerait bien mettre cela à notre bilan de mandat. Beaucoup de projets urbains d'envergure dépassent la fin de mandat. Heureusement que le prolongement la ligne 14 a dépassé les fins de mandat et les limites des étiquettes politiques pour voir le jour. En l'occurrence, on est dans une échelle plus humble, je vous l'accorde. Il y a une tranche en trois temps pour des raisons financières. En plus, imaginez-vous faire sortir des travaux en même temps dans les mêmes années au Kremlin-Bicêtre ? Vous crieriez à la nuisance pour les habitants, à l'encombrement et au saccage de Bicêtre. Un phasage semble donc cohérent en termes financiers, techniques et de nuisances pour les habitants de la ville. Oui, cela déborde du mandat. Cela s'appelle la réalité. Il y a des réalités plus prégnantes que la vie politique. C'est fou, mais les rues survivront à notre mandat. On pense à demain, même si nous ne devons plus être là.

Jean-François DELAGE, Maire

Merci, madame Étienne, pour votre brillante intervention. Je veux juste rajouter quelques petites choses sur ce plan triennal. Ce plan se compte en années, mais je rejoins ce que disait Mme Étienne, si l'EPT qui nous accompagne a la possibilité de le faire en moins de trois années, nous le ferons en moins de trois années.

Je reviens rapidement sur ce dont vous parliez, madame Chiboub. Sur les sens inverses cyclistes, il faut savoir qu'à partir du moment où une rue est à 30 km/heure, les cyclistes ont la possibilité et le droit d'utiliser la rue en sens inverse. Certaines de nos rues sont malheureusement étroites (par exemple, la rue Anatole-France), avec des stationnements sur la chaussée. Cela rend les croisements parfois aléatoires, voire dangereux si on va trop vite.

Monsieur Zinciroglu, je crois que, ni les uns ni les autres, nous n'avons l'intention de vous convaincre de quoi que ce soit. Franchement. On ne cherchera pas à la faire. Mais vous prenez régulièrement comme exemple la Ville de Paris. Il faut savoir que la Ville de Paris – je le dis pour tout le monde – est aussi un Département. C'est beaucoup plus facile d'aller plus vite pour une ville qui est aussi département que pour une commune au sein d'un département sans avoir les mêmes compétences.

Vous parlez d'un recul sur la rue Danton. Ce n'est pas un recul, c'est une réflexion. Nous continuons de réfléchir à la rue Danton. Il est nécessaire de continuer à réfléchir à cette rue, mais réfléchir n'est pas reculer. En l'occurrence, oui, nous avons des liens réguliers, les élus et moi-même, avec la Vice-Présidente en charge des voiries au Département. Il se trouve que, quand les services de la Ville prennent attache des services techniques du Département, les choses n'avancent plus. On en est là. S'agissant de la réflexion fine dont parlait Mme Étienne, si nous avons inversé le sens de circulation de la rue Danton, cela aurait été un vrai problème non seulement pour les voitures, mais aussi pour les vélos et probablement pour les piétons.

En tout cas, ce plan triennal est un beau plan qui, vous l'avez souligné, monsieur Banbuck, nécessite d'enlever un certain nombre de places de stationnement. Très sincèrement, je ne suis pas sûr que l'on puisse tenir la position aujourd'hui consistant à rajouter des places ailleurs, en aurions-nous les moyens. En revanche, je tiens à signaler ce que l'on dit souvent à des gens qui viennent visiter Le Kremlin-Bicêtre, il existe un parking à Okabé de quatre étages en sous-sol, me semble-t-il. Il est quasi vide. Il y a aussi des places en location dans de nombreux immeubles et dans ce parking. Il y aura des solutions pour la cinquantaine ou la soixantaine de places qui vont être supprimées. Toutes les places ne sont pas utilisées forcément par des Kremlinois. Il y aura moyen de trouver autre chose et de faire différemment sur le bas de la ville. J'entends toutefois que ce bas de ville est extrêmement urbanisé et dense. C'est l'endroit le plus circulant également. Pour répondre aux demandes qui se sont fait jour après le Covid – c'est à partir de ce moment que la circulation des vélos a véritablement explosé –, non seulement cela demande une réflexion probablement plus longue que vous n'auriez voulu, mais que nous aurions voulu également, monsieur Zinciroglu, cela demande aussi une réflexion fine. Nous menons une réflexion sur plan. La réflexion fine des services techniques de l'EPT est absolument nécessaire pour arriver à une situation équilibrée. C'est cette situation équilibrée que nous allons attendre à ce stade avec la rue du Général-Leclerc, avec la piétonisation de la place de la République et du dernier petit bout de la rue du Général-Leclerc, en ne touchant pas, à ce stade, à la rue Danton et en continuant à travailler avec le Département pour réussir à avoir sur les voiries départementales quelque chose d'aussi pratique et utile que ce que nous mettons en place dans nos rues. Y a-t-il des explications de vote ?

Jérôme GIBLIN (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, chers collègues, ce Plan vélo nous paraît équilibré dans une commune dense où les différents usages doivent se combiner et être en harmonie. Aussi notre Groupe Écologistes et Citoyens votera pour, avec une suggestion. Il a été question un temps d'un tarif préférentiel pour les riverains des voiries où il pourrait y avoir une suppression de places ou pour les Kremlinois dans le parking Okabé qui est malheureusement sous-occupé. Qu'en est-il, s'il vous plaît ?

Jean-François DELAGE, Maire

Excusez-moi, je n'ai pas entendu la fin de votre intervention, après ce que vous avez dit sur le parking sous-occupé.

Jérôme GIBLIN (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Je voulais savoir s'il y avait un projet d'accord avec Okabé pour que ces places soient éventuellement occupées à un tarif plus avantageux pour les Kremlinois.

Jean-François DELAGE, Maire

Je répondrai rapidement. C'est Okabé qui le gère. Nous avons commencé à parler avec eux de ces choses-là et de leur utilisation du parking. Cela leur pose problème aussi du fait qu'il est quasi vide assez régulièrement.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, je voudrais dire que vos réponses à mon questionnement ne sont pas totalement satisfaisantes. Précisément, sur la suppression des places qui vont concerner des riverains qui peuvent bénéficier du tarif de stationnement à prix réduit à 17 € par mois, vous les renvoyez à Okabé où les tarifs ne sont pas du tout les mêmes. J'ajoute que, si les stationnements de la rue du Général-Leclerc ne concernent pas que des résidents, c'est vrai, mais on y trouve aussi, en raison du pôle de commercialité, des Kremlinois qui viennent du haut de la ville et qui, parfois, sont à mobilité réduite sans pour autant être handicapés. Cela va, je pense, générer des conflictualités. Les réponses que vous nous donnez à ce sujet ne sont pas satisfaisantes. Pour autant, je l'ai dit, un axe nous paraissait assez intéressant. Pour ces raisons, nous allons nous abstenir.

20 heures 50 : départ de M. CHAPPELLIER.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 24 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Abstention : 11 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-059. ESPACE PUBLIC. – CONVENTION ENTRE LA VILLE DU KREMLIN-BICETRE ET L'ÉCO-ORGANISME ALCOME

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, la Ville du Kremlin-Bicêtre a lancé un audit conduisant à des préconisations sur les propretés urbaines. Le cahier des clauses techniques en fixe l'objectif : prévenir et éradiquer tout phénomène de malpropreté sur le territoire communal. Sur la base des recommandations de cet audit, la Ville du Kremlin-Bicêtre lance le volet « propreté urbaine » de son Plan espace public visant à apaiser et améliorer la qualité de l'espace public dans notre ville. Le présent projet de convention proposé avec l'éco-organisme Alcome s'inscrit dans le cadre du volet « propreté urbaine » du Plan espace public. Le rapport de l'audit pointe que la présence de mégots, dans des volumes considérables et concentrés sur certaines zones stratégiques, nuit fortement à la perception de propreté des usagers. Il est donc nécessaire de traiter spécifiquement ce sujet. La Ville souhaite faire appel à l'éco-organisme Alcome, agréé par l'État, dans le cadre de la directive européenne relative à la réduction de l'incidence des produits plastiques sur l'environnement. Le principe général est que les producteurs de mégots reversent une indemnité au titre de l'écocontribution à l'éco-organisme agréé, et ce afin de contribuer au coût du nettoyage des collectivités territoriales dans le cadre d'une contractualisation. La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Au recto de la page, vous disposez de pourcentages qui montrent une réduction de 20 % en 2024, 35 % en 2026 et 40 % en 2027. Les actions en perspective pour l'Alcome sont de sensibiliser, améliorer, soutenir et assurer. Dans ce cadre, l'Alcome propose une contractualisation avec les collectivités territoriales chargées du nettoyage de voiries publiques sur la base d'une convention unique. Cette convention prévoit l'état des lieux relatif à l'organisation du nettoyage des voies publiques et l'état des lieux de la prévention de l'abandon des déchets. L'Alcome apportera notamment un soutien financier sur la base de 1,08 € par habitant, soit une indemnité annuelle d'environ 27 K€, visant à contribuer au coût du nettoyage des mégots sur le territoire de notre ville, ainsi que des kits de sensibilisation conformes à la Convention. Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention avec l'Alcome.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions sur cette délibération ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, je voudrais juste vous rappeler qu'à plusieurs reprises, nous avons demandé la communication *in extenso* de l'audit de propreté et pas seulement des quelques recommandations diffusées au public kremlinois. Malgré ces demandes répétées, nous sommes toujours telle sœur Anne, en train d'attendre la production de ce document.

Jean-François DELAGE, Maire

C'est noté. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. C'est un des points soulevé par l'audit propreté. On en avait fait un compte-rendu le 21 mars dernier dans le cadre d'une réunion publique. L'audit propreté a repéré des points dans la ville où il y avait énormément de mégots. Ce conventionnement va permettre non seulement de retraiter ces mégots, de les réutiliser et, surtout, de faire payer ceux qui les produisent, non pas les fumeurs qui les jettent sur la chaussée, bien que cela fasse l'objet d'une amende. Malheureusement, on n'est pas toujours derrière eux pour les mettre à l'amende. Il s'agit de sensibiliser au problème des mégots jetés au sol. Il s'agit évidemment d'améliorer la mise à disposition de cendriers en milieu urbain. En conventionnant avec l'Alcome, il y a un soutien financier aux communes, ce qui va nous permettre d'aller plus loin dans ce travail de propreté. Il s'agit enfin d'assurer l'enlèvement, la prise en charge, les coûts de valorisation des mégots, etc. C'est extrêmement important. Cela rentre dans la suite du travail fait au niveau des services de propreté urbaine qui travaillent énormément, notamment avenue de Fontainebleau qui est un des points les plus marquants de la ville en termes de propreté ou de saleté à certaines heures de la journée. C'est un axe très compliqué où les services passent chaque jour. Chaque jour, le travail est évidemment à refaire. Les équipes ont été réorganisées pour que l'ensemble de la ville soit passé au crible de notre Service propreté urbaine chaque jour. Je tiens ici ce soir à les remercier de leur travail. Il faut le savoir, c'est un travail particulièrement dur physiquement, harassant et, parfois, pénible aussi psychologiquement. Quand un agent vient de nettoyer une rue et que, dix minutes plus tard, des gens sont passés et ont jeté des choses au sol alors qu'il y a des corbeilles de rue à peu près partout, c'est pénible et démoralisant. On peut le dire comme ça. Je tiens ici à leur rendre hommage et à les remercier. Y a-t-il des explications de vote sur cette délibération ?

Jérôme GIBLIN (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, chers collègues, puisqu'on est sur le thème du tabac, on parle de génération sans tabac. Notamment au Royaume-Uni, il y a un plan pour essayer d'éviter aux mineurs d'y avoir accès. Il y a aussi la question des cigarettes de contrebande. À mesure que l'on augmente les tarifs, ce qui est une très bonne chose pour dissuader des gens de fumer, cela peut encourager la vente à la sauvette. Notre commune est concernée, notamment près du métro. Il y a aussi la question de l'incivisme. Comme vous l'avez dit, monsieur le Maire, s'agissant des 30 % des personnes qui jettent des déchets par terre, notamment des mégots, il y a une question d'éducation. Ce n'est pas facile à résoudre. Je voulais savoir si vous avez une réflexion plus large sur ces questions. Nous voterons pour cette délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

N'hésitez pas, monsieur Giblin, à poser vos questions au moment du débat et, ensuite, à nous donner une explication de vote. Ce sera plus clair. Je vais quand même vous répondre rapidement. Oui, il y a des actions menées, notamment par le Service de propreté urbaine qui va dans les écoles. Près de 400 élèves ont été ainsi sensibilisés à la propreté urbaine, à la propreté tout court, au tri des déchets, etc. S'il n'y a pas d'autres explications de vote, je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-060. FINANCES. – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE. – PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Jean-François DELAGE, Maire

Mme Bocabeille étant malheureusement absente ce soir, M. Édet va la remplacer sur l'ensemble des délibérations relatives aux finances.

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, le compte de gestion est préparé par le comptable public

du Service de gestion comptable d'Ivry-sur-Seine. Pour ce compte, en section d'investissement, les recettes s'élèvent à 9 978 890 € et les dépenses à 10 729 818 €, ce qui génère un déficit de 751 027 €. Sur la section de fonctionnement, les recettes nettes sont de 50 361 411 € et les dépenses nettes de 46 924 931 €, ce qui génère un excédent de 3 436 480 €. Au total des deux sections, les recettes sont de 60 340 302 € avec des dépenses nettes de 57 654 849 €, ce qui génère un excédent de 2 685 452 €.

Une petite précision par rapport à cette délibération que nous passons chaque année. On note qu'il y a un écart sur le prévisionnel en dépenses et en recettes d'investissement. En effet, le compte de gestion a comptabilisé deux fois le montant des restes à réaliser à la suite d'une erreur matérielle. En revanche, on constate que les opérations réellement passées au titre de 2023 en dépenses et en recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, sont identiques pour le compte administratif et au compte de gestion.

Deuxième remarque, il apparaît également que le document transmis par le Service de gestion comptable d'Ivry-sur-Seine comporte des erreurs de pagination. Il a été sollicité et a indiqué à la Ville, en date du 7 juin dernier, avoir bien pris connaissance de cette situation, mais qu'il ne lui était pas possible de modifier la pagination du document. Aussi je vous propose de prendre acte de cette délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur le compte de gestion ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ? Excusez-moi, le compte de gestion nécessite un prendre-acte...

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Vous connaissez ma position. Prendre acte veut dire que le Conseil municipal considère que l'ensemble des éléments nous a été transmis. Je pense que cela nécessite un vote. Vous connaissez mon laïus là-dessus.

Jean-François DELAGE, Maire

Je n'avais pas terminé. J'allais vous faire voter sur le prendre-acte. Attendez un peu. Laissez-moi finir. Je suis parti dans la mauvaise direction, je suis revenu sur le prendre-acte et j'allais vous dire : est-ce que l'assemblée délibérante est d'accord pour prendre acte de cette délibération ? Tout le monde est-il pour prendre acte de cette délibération ?

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 5 (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Jean-François DELAGE, Maire

Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-061. FINANCES. – BUDGET ANNEXE « MARCHÉ FORAIN ». – PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, c'est un document de même nature établi par le comptable public du Service de gestion comptable d'Ivry-sur-Seine. Pour la section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 30 803 €. Pour la section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 659 564 € et les dépenses à 515 926 €. Pour la section d'investissement, il y a forcément un déficit de 30 803 € et, pour la section de fonctionnement, un excédent de 143 638 €, ce qui a pour conséquence, au total des sections, de générer un excédent de 112 835 €. Il s'agit là aussi d'un prendre-acte.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote sur le prendre-acte ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 5 (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous propose une suspension de séance de 5 ou 10 minutes pour remplir nos gourdes qui ont dû se vider étant la chaleur qu'il fait et aérer un peu en grand cette salle. Nous revenons vers 21 heures 35. La séance est suspendue.

De 21 heures 23 à 21 heures 37 : suspension de séance

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est reprise.

N° 2024-062. ASSEMBLÉE. – ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR L'ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE ET DU BUDGET ANNEXE « MARCHÉS FORAINS »

Jean-François DELAGE, Maire

L'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales précise que, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. J'ai pris la décision, et je vous en informe ce soir, de me retirer, y compris au moment des débats. Après le vote de cette délibération, je me retirerai de la séance jusqu'à la fin des débats et des votes sur le budget annexe « marchés forains ». Le Conseil municipal est invité à procéder à la désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs 2023 de la Ville et du budget annexe « marchés forains ». Je vous propose la candidature, pour la présidence de séance, de M. Frédéric Raymond, 1^{er} Adjoint de la Ville. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Intervention hors micro.

Jean-François DELAGE, Maire

On avait dit 21 heures 35. Il est 21 heures 39. En même temps, on a le quorum. On peut voter. Je veux bien attendre, mais... bon. Mesdames, messieurs, pour prendre la présidence de la séance pour les comptes administratifs du budget de la Ville et du budget annexe « marchés forains », j'ai proposé la candidature de Frédéric Raymond. J'ai précisé que, si le maire doit s'absenter au moment du vote, je m'absenterai également au moment des débats pour les deux les délibérations qui suivent. Je propose la candidature de M. Frédéric Raymond.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE)

Abstention : 9 (M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 5 (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Jean-François DELAGE, Maire

M. Frédéric Raymond prend dès maintenant la présidence de séance. Je m'absente.

M. Jean-François DELAGE, Maire, quitte la salle (départ).

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Nous passons au rapport suivant.

N° 2024-063. FINANCES. – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, je vais commencer par une bonne nouvelle, bien qu'elle soit attendue. À la clôture du résultat, nous constatons un excédent brut de 5 223 048 €, dont 5 064 294 € en fonctionnement et 158 753 € en investissement. En 2023, les dépenses de fonctionnement de notre collectivité se sont élevées à 46 924 M€ et les recettes à 51,989 M€. Les dépenses d'investissement étaient de 10,729 M€ et les recettes de 10,888 M€. Le total pour les dépenses en fonctionnement et en investissement est de 57,654 M€ et le total des recettes est de 62,877 M€.

À la clôture de l'exercice 2023, 2,6 M€ de recettes à réaliser en investissement ont été constatés, représentant 24 % des inscriptions budgétaires en investissement, soit un taux de réalisation important de nos investissements, de l'ordre de 66 %. Rappelons que c'est par ces investissements importants que nous préparons l'avenir de notre Ville. Notre Ville a dégagé 2,6 M€ d'excédent en 2023, sur un total de 62 M€ de recettes, soit 4,2 %. Voilà pour les grandes masses.

Ce compte administratif traduit aussi l'effort qui a été fait, à la demande de la majorité, par les services sur les dépenses

de fonctionnement. Nous avons toujours eu à cœur de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Ces dernières, il est vrai, progressent de 5,4 %, soit 400 K€, mais il faut noter que nous avons subi une très forte hausse du coût des fluides (à hauteur de 467 781 €). Cette hausse aurait pu être bien plus importante, mais elle a été contenue par les efforts que nous faisons sur la consommation d'énergie et l'impact environnemental du fonctionnement, notamment des bâtiments de la ville. Cela a été permis, notamment, par le passage de l'éclairage en LED, l'installation de nouvelles chaudières dans nos écoles ou l'installation de têtes thermostatiques sur tous les radiateurs.

Nous notons à ce compte administratif une nouvelle fois une hausse importante des frais de personnel, de plus de 5 % par rapport à l'année antérieure. Cette augmentation de la masse salariale provient essentiellement des éléments suivants :

- le glissement vieillesse technicité qui correspond à l'évolution normale des carrières des agents,
- la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires,
- deux revalorisations successives du SMIC.

Puisque nous parlons de la masse salariale, je veux rappeler notre volonté de garantir un service public délivré par des agents publics et cela, d'ailleurs, sans les opposer en fonction de leur statut. Nous avons démontré notre capacité à gérer de manière sérieuse le budget et ce compte administratif en est la preuve. Le budget a été géré de manière raisonnée, mais sans perdre de vue sa finalité : être au service des Kremlinois. Il n'a jamais été question pour nous de baisser les bras en faisant reculer le service public. Cela a impliqué d'avoir un peu de courage politique. N'oublions pas qu'en de nombreux endroits en France, là où le service public recule, c'est le Rassemblement national qui progresse. C'est bien cela, le courage politique, particulièrement dans un moment où les collectivités territoriales sont prises à la gorge. Nous citons tout à l'heure l'exemple du Département.

Rappelons, pour ce qui nous concerne, l'augmentation du FCCT qui progresse chaque année avec la revalorisation forfaitaire des bases fiscales. Pour l'année 2023, cela représente une augmentation de 344 335 €. Il faut rappeler que, quelques années en arrière, l'attribution de compensation de la MGP était équivalente au FCCT. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Le reste à charge pour la commune s'élève à 340 K€.

Cette année encore, notre commune doit supporter de nouveau un alourdissement de charges avec le prélèvement des amendes de police pour un montant un peu inférieur, me semble-t-il, à ce qu'il était l'année dernière, mais qui s'établit tout de même à 386 227 €. Ces deux seuls exemples représentent une charge de 700 K€ pour la commune.

Les charges augmentent, mais, pour les recettes, c'est la même constatation chaque année : la dotation globale de fonctionnement, par son mécanisme d'écrêtement, diminue encore alors que l'Association des maires de France a demandé son indexation sur l'inflation. Cette demande, pour l'instant, est restée lettre morte.

Voilà la situation dans laquelle nous étions l'année dernière. Nous avons pris les décisions difficiles pour sauvegarder le service public et ne rien renier de nos engagements. Nous l'avons fait et ce compte administratif présente des ratios positifs. La capacité de désendettement de la Ville est de 5,7 ans, soit le taux le plus bas depuis les 10 dernières années. Notre taux d'épargne brute se situe, pour l'année 2023, à 9 %, soit encore son niveau le plus haut depuis les 10 dernières années. Nous répondons ainsi parfaitement aux recommandations de la Chambre régionale des comptes qui, sans toutefois être alarmiste, nous invitait dans son dernier rapport à améliorer nos ratios financiers.

Je sais l'attention que porte l'opposition à ces ratios. Il faut souligner qu'ils sont meilleurs que ceux laissés par la précédente majorité en 2019. Nous devrions tous nous en féliciter, mais je sais pouvoir compter sur l'opposition pour fustiger à nouveau le recours à l'augmentation de la taxe foncière. L'opposition oublie que la majorité des communes du Val-de-Marne a augmenté la taxe foncière durant la dernière décennie. Si nous ne l'avions pas fait, qu'aurions-nous fait ? Suivre les propositions de l'opposition nous aurait conduits tout bonnement à la banqueroute. Je prends quelques exemples. On nous propose notamment de réduire le budget de communication. C'était une proposition de M. Ruggieri. Sur ce point d'ailleurs, il me semble qu'il y a un désaccord avec M. Zincioglu qui, lui, invite plutôt à renforcer les actions relevant de la communication événementielle. Il y avait aussi la proposition d'économiser sur les indemnités des élus en les réduisant de 50 %. Je veux rappeler qu'en début de mandat, elles ont déjà été réduites de 30 %. Cela a un impact quand même puisque, dans une commune comme la nôtre, il est nécessaire pour un élu d'avoir un certain nombre de décharges. À partir d'un certain nombre de décharges, avec ce type de proposition, l'investissement de l' élu sera financé sur ses deniers personnels. Je serai très curieux de voir, aux prochaines élections municipales, cette proposition de 50 % de diminution des indemnités dans votre programme.

Quoi qu'il en soit, ces maigres économies démagogiques dans un budget où chaque dépense est regardée et questionnée n'auraient eu aucun effet. On peut tout à fait contester le recours à l'augmentation de la taxe foncière. Mais, dans ce cas, il faut proposer une solution alternative crédible. La seule alternative crédible dans un budget de fonctionnement consommé pratiquement à hauteur de 60 % par la masse salariale, c'est de fermer des services publics. Je veux vous dire, chers collègues, qu'il existe des conseils municipaux avec des oppositions capables d'assumer des positions politiques fortes et qui le disent : « Avec moi, les effectifs vont décroître. » Alors pourquoi, depuis quatre ans, notre opposition n'a jamais porté cette position ? Je vais vous le dire, c'est très simple. Parce qu'une grande partie des agents municipaux qui travaillent pour la Ville vivent et votent au Kremlin-Bicêtre. Lorsqu'on n'a pas d'autre boussole politique que la volonté d'aller s'asseoir sur un siège, on est condamné à ne proposer que des mesurette qui n'ont aucune crédibilité mais – c'est important – qui ne froissent personne.

Ce compte administratif traduit trois choses : la gestion raisonnée et rigoureuse du budget, la volonté de préserver le service public et, enfin, la volonté de préparer l'avenir. Je rappelle le bon taux d'exécution de la section d'investissement, qui était d'ailleurs très largement à la hausse dans son volume par rapport à l'année 2022. En 2023, nous avons géré

avec sérieux et rigueur le budget, comme nous l'avons toujours fait. Nous avons poursuivi nos efforts pour délivrer aux Kremlinoises et Kremlinoises un service public de qualité. Nous continuons à préparer l'avenir. Cet excellent compte administratif est le signe que notre collectivité se donne les moyens de ses ambitions au service des Kremlinois, notamment en matière d'équipement et d'aménagement.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je vous remercie pour ce travail de restitution à notre assemblée. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Président, chers collègues, monsieur Édet, vous vous êtes livré un exercice d'autosatisfaction qui est la loi du genre. Je ne pourrai donc pas vous en vouloir. Je voudrais quand même introduire une légère contestation de vos propos d'avoir prétendu que l'opposition ne formulait aucune proposition alternative en matière de budget. Je vous rappelle que, depuis le début de cette mandature, j'ai toujours, au nom de mon groupe, contesté la diminution du FPS qui représente un manque à gagner de plusieurs centaines de milliers d'euros par an.

Vous vous êtes félicité d'avoir les ratios les meilleurs depuis de très nombreuses années. Je signalerai quand même que ces ratios sont améliorés par la contribution de l'État à la vie chère de 1,2 M€ en termes de recettes. Cette recette n'est pas pérenne. J'allais dire, encore heureux que les ratios aient été améliorés puisque, précisément, la ponction que vous avez faite en matière de taxe foncière avait précisément pour but de restaurer des équilibres gravement atteints. On ne va pas refaire le compte administratif de 2022, mais rappelez-vous la capacité de désendettement de 24 ans.

S'agissant du sérieux de la gestion, si on l'examine non sur la comparaison entre 2022 et 2023, mais sur une plus longue période, les choses sont un peu différentes. Je me suis livré à cet exercice en comparant les comptes administratifs de 2023 et 2019. On constate que les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville ont augmenté de 17,2 % quand l'inflation, qui sert de base à la revalorisation des bases locatives, était de 12 %. Dans ce cadre, des éléments pèsent lourdement dans cette augmentation. En effet, s'agissant de la masse salariale, j'ai entendu vos arguments que vous nous réservez à chaque fois et que vous nous jetez à la figure (l'exigence de service public, etc.). Soit. Mais le chapitre 012, en dépenses réelles de fonctionnement, est passé d'un peu plus de 23 M€ à quasiment 26,5 M€, soit + 14 % d'augmentation sur quatre ans. Certes, il y a eu des mesures de revalorisation par l'État en la matière, mais on est assez loin du compte. D'ailleurs, les effectifs en ETP, qui étaient de 536, sont passés à 558. Non seulement c'est 4 % d'augmentation, mais, comme la population kremlinoise a baissé, on pourrait dire que, pour 1 000 habitants, il y avait en 2019, 20,9 agents publics et on est passé à 22,7. Dans le même temps, a-t-on vu une extension des services rendus à la population ? A-t-on vu une amélioration des services rendus ? Je suis désolé de vous dire que la réponse est négative à ces deux questions. Quand on circule un peu dans la ville, chacun peut le constater et l'entendre.

En matière d'effectif, oui, il y a eu une augmentation des ETP. Mais, dans la structure des agents qui sont au service de la collectivité et donc de ses habitants, il y a eu des modifications importantes. Les agents de catégorie C ont diminué de 1 %. Les agents de catégorie B ont augmenté de 7 %. Les agents de la catégorie ont augmenté de 30 %. Autrement dit, les agents d'exécution sont moins nombreux en 2023 qu'en 2019.

Il y a eu aussi une bascule entre les titulaires et les non-titulaires. Vous me direz que l'on ne veut pas recourir aux entreprises et donc que ce sont bien des agents de la collectivité. Malgré tout, on peut constater que les titulaires ont diminué de 13 % pendant que les non-titulaires augmentaient de 75 %. Pour vous qui avez toujours à la bouche le service public, je trouve que les chiffres et les actes ne sont pas tout à fait en accord avec vos paroles.

Au bout du compte, toujours sur le fonctionnement, on est passé à 1 505 € par habitant en 2019 à 1 838 € en 2023, soit une augmentation de 22 %. Encore une fois, j'insiste : cette augmentation s'est-elle traduite par des plus-values pour la population ? Tentez de m'en citer quelques-unes. Je n'en vois guère et les Kremlinois que je rencontre, pas plus.

Cette augmentation du fonctionnement a naturellement pour conséquence des contraintes sur l'investissement. En 2023, les dépenses de travaux, c'est 2 M€, contre 6,5 M€ en 2019, soit une diminution de 70 %. Vous qualifiez vos choix de politiques. J'espère qu'ils le sont parce que, sinon, ce serait grave. Cela voudrait dire que vous ne maîtriserez rien. Mais ces choix politiques d'alourdir le fonctionnement brident l'investissement. On l'a bien vu puisqu'il ne s'est pas passé grand-chose depuis que vous êtes aux affaires. S'agissant du grand investissement porté à notre connaissance, à savoir la rénovation de la Cité sportive, on a vu que, dans les AP-CP, ce sera financé dans les deux premières années du mandat suivant. J'aurai l'occasion plus tard dans le Conseil de revenir sur cet aspect de manque de marges de manœuvre en matière d'investissements. Monsieur Édet, je suis désolé de ne pas partager votre diagnostic de sérieux. Hélas, par des mesures malheureuses prises dès le début de la mandature, vous avez engagé la Ville dans ce que j'appellerai une ornière financière dont vous vous êtes sortis en rançonnant les propriétaires – le mot est un peu fort, mais, tant pis, je l'assume – au lieu de prendre des mesures de gestion beaucoup plus pertinentes. Au bout du compte, cela aura des effets très négatifs sur l'ensemble de la gestion municipale et pour les habitants.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Mesdames et messieurs, chers collègues, je tenais à remercier le rapporteur et les services pour ce travail sur le compte administratif. Je félicite M. Édet pour sa présentation et ses explications. Je voulais apporter un petit éclairage sur ce que nous faisons et ce que nous continuons à faire, basé bien sûr sur nos valeurs de gauche et éclairé par l'aspect social.

Dès le début du mandat, nous avons pris des mesures comme le bouclier social et communal. Nous avons mis en place la mutuelle communale qui permet aux Kremlinois d'avoir un amortisseur social. C'est une très bonne décision. Nous continuons à accompagner les Kremlinois. Il y a une augmentation des factures d'énergie des Kremlinois. Les dossiers de surendettement sont en augmentation. Qui est au devant de cela ? Les collectivités et, notamment, les mairies. Nous pouvons nous en féliciter et réaffirmer que nous tiendrons bon. Pour finir, je rappellerai que nous sommes de bons gestionnaires, contrairement à ce que l'opposition peut dire. Nous sommes de bons gestionnaires et vous le savez parfaitement. Mais vous êtes dans votre rôle d'opposant, ce qui est tout à fait normal. Vous auriez fait d'autres choix. Monsieur Banbuck, vous en avez évoqué certains et je vous en remercie. Ce que nous avons mis en œuvre, ce n'est pas parfait, mais cela apporte des perspectives et cela permet de protéger les Kremlinois.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur Raymond, monsieur Édet, monsieur Traoré, l'enjeu de cette délibération est primordial. Il s'agit de vérifier si vous avez respecté les orientations budgétaires votées à la fin de l'année 2023. Ce compte administratif montre que votre majorité municipale a pris des décisions arbitraires, ignorant l'impact sur les habitants qui, par une forte augmentation de la taxe foncière, ont largement contribué aux résultats que vous nous avez présentés ce soir, monsieur Édet. D'ailleurs, cela a été courageux de votre part de nous faire nous faire cette présentation. Je déplore l'absence ce soir de Mme Bocabeille qui a tout de même la charge des finances et de la tranquillité urbaine.

Ce qui ressort de ces comptes, c'est une recette de fonctionnement qui génère un bénéfice de 5 M€. Vous vous en félicitez, monsieur Édet, mais vous l'obtenez grâce à la contribution des Kremlinois que vous avez lourdement taxés pour sauver votre gestion calamiteuse. De plus, une dotation, un filet de sécurité supplémentaire qui apparaît, de l'État de 1,2 M€, a également participé à redresser en partie ces comptes 2023. Cependant, malgré tout cela, vous persistez dans une gestion inappropriée. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 6 M€ par rapport à 2019 et de 5 M€ par rapport à 2020 avec, comme vous le précisiez, 3,5 M€ supplémentaires pour les charges du personnel depuis 2020. Vous vous défendez d'un service public, mais le service public veut dire aussi recruter des agents titulaires de la fonction publique. Vous établissez un nouveau record en recrutant des agents contractuels au détriment des investissements urgents nécessaires pour la ville et ses habitants, et ce contre l'avis d'une grande partie de la population qui est représentée ici, à l'image de ce Conseil municipal, par plus de 66 % des votants aux élections municipales de 2020 ; et, surtout, ce que vous oubliez depuis tout à l'heure d'évoquer ne serait-ce qu'une seule fois : contre l'avis de la Cour régionale des comptes sur les rapports de 2015 et 2023.

Votre majorité consacre aujourd'hui 82 % de son budget au fonctionnement, laissant seulement 18 malheureux pourcents pour les investissements, pourtant nécessaires, pour changer concrètement le quotidien des habitants. Vous invoquez, comme toujours, les mêmes excuses, recevables pour certaines, irrecevables pour d'autres : la crise sanitaire, les dépenses d'énergie, les amendes de police, les dotations de l'État. Dans sa globalité, ces justifications sont irrecevables devant votre gestion financière qui est, elle, funeste. Je suis désolé de vous le dire, monsieur Traoré, vous êtes dans l'autosatisfaction et vous aussi, monsieur Édet. Vous ne maîtrisez toujours pas les dépenses de fonctionnement, ce qui limite les possibilités d'accroître les investissements. Pire encore, ces dépenses continuent d'augmenter cette année en dépit des recommandations que vous recevez, notamment de la Cour régionale des comptes. Les Kremlinois vous ont sauvé par leur participation forcée au bilan financier de votre majorité. Ils ont accepté sans en avoir le choix de contribuer à l'augmentation des taxes locales. Ils vous ont sauvés alors que ce devrait être l'inverse. C'est à la majorité, c'est au Maire et à ses équipes de leur apporter des solutions, de les sauver, eux. Grâce à eux, vous avez en effet retrouvé un équilibre financier, enfin, en 2023, passant d'une situation catastrophique l'année d'avant, avec une capacité de désendettement de 24 ans, à 5,7 années et un taux d'épargne brut de 9 %. Mais ce n'est pas le résultat d'une gestion sérieuse. C'est simplement dû à une très forte augmentation des taxes locales, faisant porter aux contribuables la responsabilité de votre bilan déplorable de quatre années de gestion. Aucun sursaut, aucune prise de conscience. Vous continuez à mener une politique financière dispendieuse. C'est de la négligence et une attitude irresponsable de gestion financière imprudente et laxiste. Nous voterons évidemment contre cette adoption.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je voulais apporter une précision puisque vous parliez de Corinne Bocabeille. Elle a eu un malaise aujourd'hui. Elle ne peut pas être avec nous ce soir. Je lui souhaite un bon rétablissement au nom de l'ensemble du Conseil municipal. Je ne l'ai pas entendu ce soir de votre part.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, nous lui souhaitons tous un bon rétablissement malgré que nous ayons des divergences d'appréciation et des divergences politiques assez fortes.

Avant d'aborder la question du compte administratif 2023, je voulais dire deux mots sur un ouvrage que je l'ai lu il y a quelques années, écrit par un grand historien français, Philippe Robrieux, spécialiste du Parti communiste français. À l'occasion de cette lecture très riche – je crois qu'il a fait trois tomes sur l'histoire du Parti communiste français –, il évoquait la question des « bios » au sein du Parti communiste français. Dans les années 60 et 70, les dirigeants ou les cadres du Parti communiste réalisaient des fiches, des « bios » sur leurs opposants. Ce soir, j'ai retrouvé ce que j'avais lu un certain nombre d'années en écoutant les paroles de M. Traoré.

Je passe au compte administratif de 2023. C'est un document qui traduit votre bilan et vos orientations. C'est la traduction budgétaire de vos actions. Malgré les recommandations de la Chambre régionale des comptes qui vous demandait de mettre en place un plan d'économie, que nous appelons de nos vœux, vous laissez dériver de manière incontrôlée les dépenses de fonctionnement. Le mot « économies » est absent de votre vocabulaire, sauf quand il s'agit de la culture pour justifier le déménagement de la Maison des associations dans les locaux de l'ECAM.

Les dépenses de fonctionnement, depuis 2020, n'ont cessé de croître. C'est une constante chez vous. En 2020, les dépenses de fonctionnement étaient de presque 42 M€. Elles ont atteint 47 M€ en 2023, soit une augmentation de 5 M€, une augmentation moyenne de 1,3 M€ par an. C'est ce que vous appelez sans doute la bonne gestion.

Parallèlement, les charges de personnel, qui représentent aujourd'hui 60 % des dépenses de fonctionnement, sont passées de 23,5 M€ en 2020 à 26,5 M€ en 2023, soit une augmentation de 3 M€. Vous allez nous rétorquer qu'une partie de ces augmentations relève de mesures gouvernementales. C'est vrai, vous avez parfaitement raison. Mais j'imagine que personne dans ce Conseil municipal n'a contesté les mesures gouvernementales, à savoir l'augmentation générale du point d'indice des fonctionnaires, qui était alors de 1,5 %, je crois, les différentes augmentations du SMIC et d'autres mesures de revalorisation des carrières de fonctionnaires. En réalité, nous connaissons les raisons de l'augmentation vertigineuse de la masse salariale. Ce sont essentiellement des embauches de complaisance. Vous avez, comme l'ont dit mes collègues précédemment, remplacé les fonctionnaires territoriaux par des contractuels. Vous avez été épinglés par la Chambre régionale des comptes à ce sujet, sur la gestion des ressources humaines. La Chambre régionale des comptes a indiqué que cette gestion comportait de nombreuses irrégularités. Toujours selon cette Chambre, vous n'avez pas été en mesure de fournir des informations claires sur l'effectif des agents de la Ville. Nous ne connaissons pas le nombre précis d'agents travaillant pour la Ville. En revanche, nous savons une chose, avec certitude, c'est que la masse salariale a flambé durant cette période. Le Kremlin-Bicêtre est sans doute aujourd'hui la Ville la plus administrée du Val-de-Marne pour une qualité de service qui se dégrade.

Cependant, je suis obligé de reconnaître que vous excellez dans un domaine : la communication. C'est une communication omniprésente : des « docs » en tout genre, une présence très forte sur les réseaux sociaux, des effets d'annonce nombreux, comme la création d'une brigade de nuit de la Police municipale, qui n'existe pas, si ce n'est dans l'imaginaire de M. Delage. Nous sommes dans un monde fantasmé.

Les recettes de fonctionnement, qui ont déjà été évoquées, ont considérablement augmenté. Elles sont passées de 45 M€ en 2020 à 52 M€ en 2023, soit 7 M€. La moitié de ces montants est constituée des taxes locales. Nous sommes passés de 25 M€ à 30 M€ en 2023, soit 5 M€ d'augmentation, ce qui correspond précisément à l'augmentation massive des impôts que vous avez imposée aux Kremlinois. En 2022, non seulement vous avez augmenté les impôts fonciers de 27 % en trahissant votre promesse de campagne, mais vous avez surtout réduit le pouvoir d'achat des Kremlinois.

Alors, oui, on le dit et on le répète, depuis maintenant quatre ans, la Ville doit réduire son train de vie, réduire la pléthore de communicants, mettre un terme à votre politique coûteuse de préemption commerciale qui n'a eu aucun effet sur le tissu commercial. Il y a toujours plus de fast-foods et de magasins bas de gamme. La Ville ne peut pas s'appuyer sur la dette et les impôts pour financer ses dépenses de fonctionnement et encore moins pour financer les investissements nécessaires pour préparer l'avenir.

Quand l'argent est rare, il faut se concentrer sur les questions essentielles. Les priorités, nous les connaissons. Les Kremlinois nous le disent régulièrement. C'est la petite enfance. C'est l'école. C'est la sécurité, bien entendu, et l'adaptation de la ville au dérèglement climatique, la rénovation énergétique des bâtiments, un plan de végétalisation de l'espace public et des quartiers apaisés. Pour cela, il faut faire le choix d'une gestion rigoureuse et transparente. Malheureusement, vous n'en prenez pas le chemin.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Les interventions étant terminées, monsieur Édet, avez-vous des réponses ?

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Chers collègues, je reprends quelques points qui ont été évoqués. Effectivement, la diminution du FPS est un choix politique qui peut nous opposer. S'il était augmenté, il pourrait représenter des recettes, mais j'ai beau mettre la diminution du FPS, la réduction du budget com' et la suppression de quelques cadres, le compte n'y est pas. On n'arrive toujours pas à avoir un budget à l'équilibre. Vos propositions sont insuffisantes.

Sur la contribution de l'État du filet de sécurité, c'est indéniable. Ce montant de 1,2 M€ participe effectivement à l'excédent, à ceci près que je n'ai entendu dans aucune de vos interventions le souhait de voir pérenniser ce filet de sécurité. Nous, nous le demandons.

Vous comparez les années 2019 et 2023. Je ne vais pas m'étendre sur le sujet, mais, entre les deux, il y a quand même eu le Covid, l'inflation, la guerre en Ukraine, quelques événements qui peuvent quand même expliquer des dépenses.

Sur la modification de la structure des effectifs, sur les agents de catégorie C, il y a des difficultés de recrutement. Sur l'augmentation des agents de niveau 1, donc catégorie A, je veux rappeler qu'il y avait dans les recommandations de la Cour des comptes le fait que le taux d'encadrement au Kremlin-Bicêtre était trop faible, ce qui crée des dysfonctionnements dans les services. Il fallait donc le renforcer.

Vous avez employé un terme intéressant en parlant des impôts. Il s'agit de « rançonner » les gens. Je pense qu'il s'agit

plutôt de faire société, mais ce sont deux visions que nous ne partageons pas. Je n'ai pas de problème avec ça. Nous ne contestons pas les mesures prises par l'État dans le sens de la revalorisation, notamment du point d'indice. C'était bienvenu. C'était une façon de reconnaître le travail des fonctionnaires, même si c'était largement insuffisant. Surtout, ce n'était pas financé par l'État. Voilà ce que je pouvais dire. Je voulais apporter d'autres éléments de précision. On a beaucoup parlé de la masse salariale. Sur le chapitre 012, le nombre d'agents au sein de notre collectivité est stable. En décembre 2022, il s'élevait à 586 ETP et, au 31 décembre 2023, il s'est établi à 583 ETP. Comme vous l'avez évoqué, les mesures de revalorisation salariale décidées par l'État sont responsables de l'accroissement de la masse salariale.

Il semblait important d'apporter la clarification sur les embauches parce que vous donnez l'impression, Conseil municipal après Conseil municipal, d'une augmentation vertigineuse des embauches. Or on constate que ce n'est pas le cas. Il y a quand même quelques embauches que l'on veut saluer. Je tiens à souligner celles de 4 policiers municipaux dont l'arrivée dans nos effectifs est imminente.

Pour ce qui concerne le budget de communication et pour montrer aux Kremlinois qui nous regardent que vous tenez des propos complètement fallacieux, à vous entendre, le budget de communication serait maintenant le premier budget de la Ville. Ce n'est pas du tout le cas. J'ai pris quelques éléments très factuels. En 2012, le budget de ce qui équivalait aujourd'hui à l'actuelle DDL (Direction la démocratie locale), Service communication, était de 615 K€. En 2016, il était de 678 K€. En 2017, il était de 558 K€ et, en 2020, de 590 K€. Depuis notre arrivée, voilà les chiffres : en 2021, le budget de la DDL était de 564 K€ ; en 2022, de 387 K€ et, en 2023, de 390 K€. La réalité est donc que ce budget est en diminution. Vous avez également évoqué, en opposant encore une fois deux catégories d'agents publics, le recours aux non-titulaires, donc aux contractuels. Mais cette progression des contractuels dans la fonction publique n'est pas propre à la fonction publique territoriale, elle concerne aussi la fonction publique d'État ; et elle n'est pas complètement liée au hasard. C'était une volonté d'un président que vous avez soutenu pour partie. C'était la volonté du président Macron qui, par la loi du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique, a permis le recrutement massif de contractuels dans la fonction publique. Le gouvernement est quand même largement responsable. On subit, en fait, cette situation que vous avez appelée de vos vœux. C'était le projet du président Macron, qui n'était pas encore président mais candidat en 2017. On peut questionner aussi les conditions de travail des fonctionnaires qui n'ont pas tellement été améliorées, puisque, même si le point d'indice a été augmenté, cela ne rattrape absolument pas la perte de pouvoir d'achat que les fonctionnaires ont subi.

Dernièrement – là, c'est vraiment la timbale –, on a pu noter la proposition de Stanislas Guerini, ministre de la Transformation et de la Fonction publique, qui souhaitait s'attaquer au tabou du licenciement des fonctionnaires. Il faut savoir que le licenciement des fonctionnaires est un dispositif qui existe déjà. Je rappelle que c'est une force politique que vous avez soutenue. Je m'interroge sur cette mesure. Je ne suis pas sûr qu'elle contribue à l'attractivité de la fonction publique et, donc, des agents titulaires.

Enfin, sur le procès qui nous est fait de ne pas gérer sérieusement nos finances, je veux rappeler un élément. Lors de nos débats au moment du budget prévisionnel, fin 2022, monsieur Zincioglu, vous nous avez dit, concernant nos prévisions d'un taux d'épargne brute autour de 7 % et d'une capacité de désendettement de 7 années, que ces prévisions étaient dangereuses, démesurées et insincères. Vous nous aviez d'ailleurs accusés de mentir aux Kremlinois, ainsi qu'à l'opposition. Je vais vous concéder une chose. C'est vrai, nous avons un peu menti, car nous avons fait mieux que ce que nous avons annoncé.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je tiens à saluer la richesse des débats de ce soir sur ce sujet très clivant. Cela montre qu'il y a une opposition et aussi une stratégie et un cap qui sont bien maintenus par la majorité. Y a-t-il des explications de vote ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Nous maintenons notre position. Nous nous opposerons à la présentation de ce compte administratif pour les raisons suivantes. Toutes les réponses qui ont été données par M. Édet, qui ont été scrupuleusement lues et rapidement – je présume qu'il s'agit d'éléments du Cabinet du Maire, éléments très politiques, très politiciens, reprenant en détail précisément tout ce qui a été dit les années d'avant...

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur Zincioglu, explication de vote.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

J'explique la raison pour laquelle nous maintenons notre position, monsieur Raymond, si vous me le permettez. Sinon je peux m'arrêter. Je n'ai rien dit quand vous répondiez aux explications de vote, alors que le règlement intérieur ne vous l'autorise pas.

Trois éléments pour lesquels on maintient notre vote et notre opposition : des éléments probants pour rééquilibrer le budget. Il y a 193 agents contractuels lors de la dernière présentation des orientations budgétaires et, en 2021, 52 % de hausse, d'après la Cour régionale des comptes. En 2021, c'est 5 M€.

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, des espaces verts, des mobilités et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

(Hors micro.)

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Tout le monde va me couper ? C'est ça ?

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Madame Étienne...

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

On vous pose des questions pendant les explications de vote. Vous ne dites rien. Et là, cela ne vous plaît pas, on me coupe. Merci, monsieur Traoré de m'autoriser, c'est très gentil.

En 2021, 5 M€ de personnels non titulaires. En 2023, 80 agents contractuels supplémentaires (10 M€). Vous avez donc l'équilibre budgétaire. On peut assumer, en effet, avec courage des positions politiques. Le gouvernement ne vous dit pas de recruter des militants du MRC ou du PCF. Les explications que vous nous donnez sans cesse en fustigeant et en inventant des débats, ça suffit. Nous voterons contre, nous concernant, pour toutes les raisons que l'on a évoquées et pour les explications de vote que je viens d'ajouter à l'instant.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 20 (Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE)

Contre : 14 (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 1 (M. DELAGE)

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Le compte administratif est adopté. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-064. FINANCES. – BUDGET ANNEXE « MARCHÉ FORAIN ». – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, une bonne nouvelle en cache parfois une autre. Le compte administratif du budget annexe « marché forain » présente un excédent brut pour l'année 2023 qui s'élève à hauteur de 143 638 €. En effet, les dépenses de fonctionnement pour l'année 2023 se sont élevées à 516 K€ et les recettes de fonctionnement à 659 K€, dont une subvention de la Ville à hauteur de 354 K€. Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement des charges de personnel remboursées par la Ville, la location des barnums, ainsi que la prestation de montage et démontage. L'ensemble des prestations que je viens d'évoquer représente un peu moins de 400 K€.

En investissement, nous avons inscrit 30,8 K€, principalement pour la remise en état des coffrets électriques qui se trouvent place de la République, afin de garantir à tous les commerçants un bon raccordement électrique. Ces dépenses d'investissement n'étant pas couvertes par des recettes d'investissement, elles sont couvertes grâce à l'excédent constaté au résultat, à hauteur de 30,8 K€.

Au final, le résultat net sur ce budget annexe « marché forain » s'élève à 112 800 €, ce dont nous avons l'occasion de nous réjouir. Ce résultat nous permet de financer les dépenses supplémentaires constatées pour 2024 et non prévues à l'occasion du budget prévisionnel. Je vous invite à voter favorablement pour cette délibération.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Président, chers collègues, là, monsieur Édet, je trouve que vous avez poussé le bouchon un peu loin. Vous

vous félicitez de l'excédent du budget du marché forain alors qu'en réalité, c'est largement déficitaire. Sans la subvention de la Ville, ce ne serait même pas tenable. D'habitude, j'ai un minimum de respect pour la qualité de vos interventions. Là, c'est quasiment de la manipulation vis-à-vis des Kremlinoïses. Le compte administratif du marché forain ne fait que constater et consacrer votre échec sur cette opération, dont j'ai entendu tout à l'heure encore le Maire dire qu'elle était ointe du suffrage populaire et de la souveraineté populaire, alors que même pas 5 % des électeurs inscrits l'ont approuvée. Si encore la perte abyssale avait conduit à une amélioration du marché, mais, franchement, regardez ce qu'il en est. Sur le manufacturé, vous aviez de grandes ambitions. La qualité des produits correspond à la demande qui s'exprime. Je ne la méprise pas, mais il ne fallait pas promettre monts et merveilles en la matière. En matière alimentaire, allez-y et regardez le nombre d'étals qui sont vides de tout occupant. Encore une fois, c'est un échec total. Vous vous seriez grandis en étant un peu plus modeste dans vos commentaires.

22 heures 26 : départ de Mme ÉTIENNE.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur Zincirotlu, une intervention ? Je l'ai demandé tout à l'heure. Mais, bien sûr, il n'y a pas de souci.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci, monsieur Raymond, mais vous inventez des règles du règlement intérieur. Vous êtes en train de créer un règlement intérieur à vous tout seul ce soir. Vous n'avez pas à lister les interventions. Tout le monde peut intervenir au moment où il faut jusqu'à la clôture du débat. Relisez le règlement intérieur, ça vous fera du bien, monsieur Raymond.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

(Hors micro.)

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Très bien, madame Gestin. Merci de me couper pour la deuxième fois.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je veux faire, il me semble, selon les usages que nous avons. Je ne déroge pas aux usages. Je l'ai constaté sur le compte-rendu de l'an dernier. On refait exactement la même chose. D'ailleurs, j'ai même repris votre rapport, votre intervention de l'an dernier qui ressemble beaucoup à cette année. Je vous laisse la parole.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Très bien, monsieur Raymond. Vous lisez donc quand vous avez du temps libre. Parfait.

Nous sommes appelés à adopter le compte administratif du budget « marché forain » qui a été créé en 2023 à la suite de votre décision de mettre en régie le marché forain. Cette décision avait suivi l'édition d'un référendum de 2021 qui portait sur l'organisation du marché. À cette époque, pour rappel, vous aviez délibérément omis d'indiquer aux habitants l'impact financier de cette nouvelle organisation du marché forain et, donc, de l'impact direct sur les finances communales. Même si le résultat de ces comptes est excédentaire de 112 K€, le résultat global de ce nouveau budget est très coûteux pour la Ville. Sans entrer dans le débat de ce nouveau marché forain, qui ne répond pas à tous les objectifs que vous aviez fixés et de l'organisation de l'ancien marché par le biais de la délégation de service public, il est tout de même important de comparer les coûts et résultats pour la Ville. Pour mémoire, avant que le marché ne passe en régie, la délégation de service public rapportait aux alentours de 100 K€ pour la Ville en recettes. Aujourd'hui, dans ce rapport, vous nous présentez des dépenses de fonctionnement à hauteur de 515 K€ et 30 K€ en investissement pour ce marché en régie. Si on prend en compte ce qu'il rapportait à l'époque, sans qu'un seul agent de la Ville ne participe au fonctionnement, c'est une perte sèche de 645 K€ pour la commune, sans compter que vous ajoutez un budget supplémentaire dans une prochaine délibération ce soir. Au vu de la situation financière de la Ville et des priorités nécessaires pour les habitants, tout cela n'est pas raisonnable. Cette organisation coûte de l'argent aux contribuables. C'est une mauvaise décision qui se confirme avec le retour d'expérience dont nous disposons aujourd'hui. Nous vous avons demandé de faire preuve de sagesse et de reculer en revenant à une délégation de service public, en imposant des règles strictes sur le plan qualitatif de l'aménagement du marché et sur le plan financier en remettant, par exemple, aussi en concurrence l'ancien délégataire. Mais vous persistez à maintenir un budget annexe qui alourdit davantage le budget communal. Monsieur Édet, c'est une nouvelle piste d'économies d'un peu plus d'un demi-million d'euros. Nous nous opposerons à cette adoption.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Monsieur le rapporteur va apporter des éléments de réponse.

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Chers collègues, peut-être que ma mémoire me fait défaut, mais je crois que vous aviez été assez critique sur la mise en place ne serait-ce que de ce budget annexe. Pourtant, il permet une lecture claire des choses. Nous assumons l'investissement fait par la Ville à hauteur de 354 K€. Je n'ai pas retenu vos mots, vous me pardonnerez. Vous parlez d'une sorte de gabegie financière. Nous parlons d'un investissement pour la qualité du commerce sur la ville. C'est un investissement pour les Kremlinois. Visiblement, nous n'avons pas les mêmes retours des habitants. Je m'inquiète parfois peut-être de l'oreille que vous prêtez à certains commerçants. Je préfère défendre le bien commun, le bien public, celui des habitants. Vous avez un point de vue un peu biaisé sur le sujet. Nous n'avons pas de difficultés à investir pour la qualité commerciale sur la ville. Je ne partage pas le constat que vous en tirez.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 20 (Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE)

Contre : 14 (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 1 (M. DELAGE)

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je vous propose de faire une interruption de séance d'une dizaine de minutes.

De 22 heures 34 à 22 heures 46 : suspension de séance.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est reprise. Je reprends la présidence de séance. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-065. FINANCES. – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES DE L'ANNÉE 2023

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, au bilan des acquisitions de biens immobiliers pour 2023, nous avons les lots 6, 9, 10 de l'immeuble situé au 7 rue Verdun-Lazare-Ponticelli pour un montant de 225 K€. Au bilan des cessions, nous avons le terrain situé au 30 rue John-Fitzgerald-Kennedy pour un montant de 161 K€. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce bilan d'acquisition et de cession de patrimoine pour l'année 2023.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI)

Contre : 0

Abstention : 5 (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Ne prend pas part au vote : 3 (M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-066. FINANCES. – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE. – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, l'affectation des résultats fait suite à l'adoption du compte administratif. Je vous propose d'être bref. Je rappelle les grandes masses. En 2023, notre Ville a perçu, en section de fonctionnement, 51 989 226 € de recettes et dépensé 46 924 931 €, dégagant un excédent d'un peu plus de 5 M€ en fonctionnement. En 2023, la Ville a réalisé des investissements pour un montant total de 10 729 918 € et perçu en recettes d'investissement la somme de 10 888 672 €, dégagant un excédent sur la section d'investissement de 158 753 €. Cependant, nous constatons au 31 décembre 2023, en section d'investissement, 2 625 725 € de reste à réaliser, c'est-à-dire d'investissements inscrits, mais qui n'ont pas pu être réalisés et qui sont donc réinscrits au budget 2024 sur la section d'investissement. Ayant l'obligation de couvrir en recettes de fonctionnement pour 2024 ces restes à réaliser, les 2 438 333 € seront prélevés sur l'excédent 2023. L'excédent net à affecter s'élève donc à 2 625 961 €. Il est donc proposé dans cette délibération d'affecter cet excédent au compte de résultat de fonctionnement reporté en recettes.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE)

Contre : 9 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Abstention : 5 (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-067. FINANCES. – BUDGET ANNEXE MARCHÉ FORAIN. – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, dans la même idée, après avoir vu le compte administratif, on passe à l'affectation du résultat pour le marché forain. En 2023, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 515 926 € et les recettes à 659 564 €, ce qui génère un excédent brut de 143 638 €. Néanmoins, en section d'investissement, il a été procédé à des investissements à hauteur de 30 803 €, ce qui n'a pas été prévu dans le budget initial. Ces 30 803 € sont prélevés sur l'excédent afin d'inscrire, en face de ces dépenses d'investissement, des recettes correspondantes. Le résultat net de ce budget annexe s'élève donc, pour 2023, à 112 835 €, qu'il est proposé d'affecter en section de fonctionnement du budget annexe « marché forain ».

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE)

Contre : 9 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Abstention : 5 (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-068. FINANCES. – ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, ce budget supplémentaire prévoit des dépenses nouvelles en fonctionnement à hauteur de 884 842 €, ce qui représente 1,4 % du budget total de notre Ville et 1,77 % du budget de fonctionnement. On peut se réjouir de ce très faible pourcentage qui permet de constater le bon dimensionnement du budget prévisionnel que nous avons adopté en décembre dernier pour l'année 2024. Ce budget supplémentaire porte le budget de fonctionnement de la Ville à hauteur de 52 104 348 € pour 2024, dont il faut retrancher 2,254 M€ de virements à la section d'investissement et issus de l'excédent 2023, ce qui porte le total prévisionnel de nos dépenses de fonctionnement réel

à 49 849 609 € pour l'année 2024. Ces dépenses de fonctionnement supplémentaires sont financées, pour partie, grâce à des recettes de fonctionnement nouvelles à hauteur de 513 619 € et, pour la différence, grâce à l'excédent dégagé en 2023 et affecté en fonctionnement. Au total, les dépenses de fonctionnement supplémentaires sont donc intégralement autofinancées.

Par ailleurs, il me semble utile de relever que ce budget supplémentaire ne prévoit en fonctionnement aucune rallonge sur le chapitre 012 (masse salariale) et ce malgré le versement d'une prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat ce mois-ci et la mise en œuvre de la monétisation du compte épargne-temps pour les agents de la collectivité. En réalité, c'est la possibilité pour eux de se faire financer un certain nombre de jours qu'ils ont épargnés sur ce compte. Cet élément témoigne d'une évolution maîtrisée et anticipée de notre masse salariale jusqu'à présent et d'un budget 2024 solidement construit sur le 011 comme sur le 012.

Concernant les dépenses d'investissement, outre les 2,6 M€ de reste à réaliser qui ont été inscrits en dépenses et sont financés grâce, je le rappelle, à l'excédent de 5,2 M€ constaté au résultat 2023, nous proposons d'inscrire en recettes d'investissement les 2,254 M€ restants, ce qui porte à 13,586 M€ nos recettes et dépenses d'investissement pour l'année 2024, hors restes à réaliser. Ces recettes nouvelles permettront de financer de nouvelles inscriptions en investissement, mais également de financer les dépenses d'investissement prévues au budget prévisionnel 2024 en allégeant, voire en se passant du recours à l'emprunt que nous avons initialement prévu. Ces bons résultats de 2023 nous permettent de continuer à mener nos projets au service des Kremlinois – nous l'avions évoqué en début de séance pour rassurer les Kremlinois sur le sujet –, comme la rénovation du COSEC, la création d'un nouveau parc sur l'îlot Ponticelli, le renforcement de la vidéoprotection ou encore la diversification du commerce local, tout en gardant la maîtrise de notre dette. En effet, notre compte administratif montre que notre encours de dette demeure stable depuis le début du mandat, s'élevant à 25,3 M€, conformément à notre engagement de maintenir les finances publiques saines et de préserver nos capacités d'action pour les années à venir. Je vous invite donc, chers collègues, à adopter ce budget supplémentaire que nous pouvons qualifier de raisonnable et d'ambitieux.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOQ, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE)

Contre : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-069. FINANCES. – BUDGET ANNEXE « MARCHÉ FORAIN ». – ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, comme l'opposition ne manquera pas de nous le rappeler dans ses interventions, la Ville a versé une subvention de 354 K€ en 2023, ce que nous avons totalement assumé. Nous avons pu nous réjouir de constater, malgré tout, un excédent de résultat de 148 K€ au compte administratif. Pour mémoire, au budget prévisionnel 2024 de la Ville, le montant de la subvention inscrit en fonctionnement pour le budget du marché forain était de 281 K€ et de 41 K€ en investissement. Le présent budget supplémentaire prévoit des dépenses nouvelles, de l'ordre de 87 K€ en fonctionnement, dont des charges de personnel ainsi que des animations pour faire vivre le marché. Ces dépenses de fonctionnement sont intégralement financées grâce à l'affectation de l'excédent budgétaire, dont je rappelle qu'il s'élève, au terme du compte administratif, à 112 K€. Il reste donc 25 K€ d'excédent de fonctionnement qui sont donc désinscrits en recettes et viendront abonder le budget de notre Ville.

Parallèlement, nous avons inscrit 52 820 € en dépenses d'investissement supplémentaires, notamment pour l'installation d'armoires électriques et de douilles pour la fixation de barnums. Ces investissements nouveaux sont en partie financés grâce à des recettes d'investissement nouvelles de l'ordre de 9 000 €. Il est donc proposé d'abonder de 43 820 € le budget d'investissement du marché forain pour financer ces inscriptions nouvelles.

Ce budget supplémentaire porte donc à 654 243 € le budget de fonctionnement et à 93 820 € le budget d'investissement de ce budget annexe pour l'année 2024. Si on fait le total des totaux de ce que la Ville récupère en fonctionnement et verse en investissement, nous constatons que la Ville doit déboursier dans ce budget supplémentaire 18 K€ supplémentaires, soit 2,4 % du budget total du marché forain.

Anticipant les critiques bien connues de l'opposition à ce marché, je tiens à réaffirmer que nous assumons pleinement la reprise en régie du marché afin d'offrir aux Kremlinois une meilleure qualité et une diversité commerciale alors que la qualité du marché s'était considérablement dégradée au cours des dernières années et qu'il n'était plus possible de

travailler avec le même prestataire, dont je rappelle que les comptes étaient illisibles, intégrant du hors-taxes et du TTC. Cette ambition que nous avons d'améliorer la qualité commerciale, notamment via ce marché forain, prend du temps. Elle a un coût. Mais nous poursuivons en ce sens et nous le faisons avec détermination. Très chers collègues, je vous propose de voter favorablement pour cette délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE)

Contre : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-070. FINANCES. – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE. – MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR L'OPÉRATION VIDÉOPROTECTION, DANS LE CADRE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2024 de la Ville, le Conseil municipal a créé une autorisation de programme et de crédit de paiement, dite AP-CP, qui permet d'avoir une projection pluriannuelle financière sur des investissements importants. Afin d'intégrer de nouvelles dépenses à l'opération qui concerne la vidéosurveillance, il convient de procéder à l'ajustement de cette AP-CP pour de nouvelles dépenses :

- mise en place d'un système vidéo anti-intrusion au Centre technique municipal, rue Chastenet-de-Géry,
- sécurisation des abords de la nouvelle gare RATP, récemment ouverte pour la ligne 14,
- sécurisation de l'extérieur et de l'intérieur de l'Espace André-Maigné.

L'ouverture des crédits supplémentaires à hauteur de 112 500 € est nécessaire et est à intégrer au budget 2024 dans le cadre du budget supplémentaire. Vous en avez le détail dans un tableau pluriannuel. Je n'y reviens pas. Je vous propose d'adopter cette délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions ?

Nadia CHIBOUB (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, trois lieux sont cités pour un montant de 112 500 €. On peut s'étonner que cette prévision sur les trois lieux mentionnés, qui sont connus depuis bien avant cette date d'autorisation de programme, apparaisse seulement maintenant et pour une exécution immédiate du fait que la station de métro Kremlin-Bicêtre-Hôpital est déjà en fonctionnement. Vous bottez en touche concernant les recettes, même provisoires, mais il est important de connaître vos évaluations sur ce point précis avant d'engager la somme. Cette autorisation de programme est incomplète puisqu'elle doit être porteuse des dépenses, mais aussi des recettes possibles. Soit votre recherche de financement est incomplète, soit c'est délibérément une rétention d'informations non seulement aux élus, mais aux citoyens contribuables.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Monsieur Édet, voulez-vous faire une petite réponse ?

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Concernant un programme d'AP-CP pluriannuel qui court de 2024 à 2027, je ne m'étonne pas beaucoup que l'on fasse des ajustements en cours de route. Je ne crois pas qu'il y ait nécessité d'intégrer un volet de recettes spécifiquement sur une AP-CP qui concerne la vidéoprotection. Je ne vois pas quelles recettes ou subventions on pourrait obtenir particulièrement sur ce sujet.

Jean-François DELAGE, Maire

Juste pour aller un peu plus loin, il y a évidemment des recettes qui viendront, mais elles ne sont pas encore acquises à ce stade. Il y a eu des demandes de subventions. Il existe des subventions lorsqu'on installe des caméras de vidéosurveillance. Tout a bien été prévu, mais les choses se font petit à petit. Les demandes de subventions ne peuvent

pas se faire tant que le programme de travaux n'est pas totalement définitif et fait.

Sur la gare de la ligne 14, il y a un accord avec la RATP. La RATP a dû installer les mâts, me semble-t-il, cette semaine ou elle va le faire la semaine prochaine. La RATP prend cela en charge. Nous installerons les caméras en haut des mâts. Les boîtes de dérivation pour l'alimentation et le câblage, parce qu'il faut rejoindre ensuite nos câbles pour les relier ensuite au CSU, sont à finir. Ces travaux sont prévus et programmés, mais ils viennent à terme au fur et à mesure que les travaux avancent. Je ne comprends pas vraiment votre remarque, d'autant que, pour le coup, dans cette AP-CP, nous ajoutons du budget pour faire davantage de vidéosurveillance, mettre davantage de caméras et, du coup, aller dans le sens de ce qui nous est sans cesse renvoyé, à savoir que nous ne faisons rien pour la sécurité. La preuve est ce soir que nous agissons véritablement en ce sens. Y a-t-il des explications de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAÏNE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-071. FINANCES. – UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE. – EXERCICE 2023

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, comme habituellement, je fais un petit rappel rapide sur le fonctionnement de cette dotation. Les communes de 10 000 habitants et plus sont classées par ordre décroissant, selon un indice synthétique des charges et des ressources constituées. Cet indice synthétique porte pour 30 % du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de 10 000 habitants et plus et le potentiel financier par habitant de la commune concernée ; pour 15 % du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total des logements des communes de plus de 10 000 habitants et plus ; pour 30 % du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune et réciproquement vis-à-vis des communes de 10 000 habitants et plus ; pour 25 % du rapport entre le revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de ladite commune.

Au regard de ces critères, la Ville du Kremlin-Bicêtre a bénéficié d'une attribution de 555 884 €, répartis comme suit :

– sur l'item « vie des quartiers, accompagnement, lien social et citoyenneté », le montant est de 121 079 € (Fête de la ville et forum des associations : 15 985 € ; Les Art'Dentes, festival d'arts de rue : 22 850 € ; opération Ideas Box : 36 370 € ; bourse de l'émancipation : 36 537 € ; Sortir et Découvrir : 9 337 €) ;

– sur l'item de la réussite éducative, le montant alloué est de 227 217 € (Coup de pouce porté par le Service enseignement : 111 500 € ; accompagnement à la scolarité : 20 500 € ; les enfants et la communication non violente : 30 420 € ; remobilisation et accompagnement des jeunes exclus des établissements scolaires : 17 050 € ; vie de famille, vie de parents : 19 169 € ; Colos apprenantes : 28 578 €) ;

– sur l'item de l'accès au droit, le montant alloué est de 26 682 € (permanence de l'écrivain public, permanence itinérante d'accès aux droits, espace numérique) ;

– sur l'item « santé et prévention », le montant de 29 806 € est intégralement alloué à l'Atelier santé ville ;

– sur l'item « soutien aux associations et animations sportives », le montant affecté est de 151 100 €.

Je vous invite à prendre acte de ces diverses actions.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions ?

Vry-Narcisse TAPA, Conseiller municipal délégué à la Politique de la Ville, la régie de quartier et aux établissements recevant du public (*Groupe des Élus Socialistes*)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus, chers Kremlinois, au nom du Groupe des Élus Socialistes, en tant que conseiller municipal délégué chargé de la Politique de la Ville, je me réjouis de cette présentation et de la répartition de cette dotation. Le premier poste, la réussite éducative, avec plus de 227 K€ consacrés à la préparation des jeunes kremlinois à la vie active d'adulte, est dans la continuité de notre action sur l'éducation, qui est le premier budget de la Ville. Les seconde et troisième lignes budgétaires dans cette dotation, la vie des quartiers, la citoyenneté le soutien aux associations et animations sportives, représentent 151 000 € et 121 000 € pour faire vivre les initiatives et soutenir l'épanouissement de l'ensemble des habitants, où qu'ils se trouvent sur notre territoire et quels que soient leurs loisirs. Enfin, l'accès au droit, la santé et la prévention sont au rendez-vous de ces aides avec près de 60 000 € attribués pour aider les plus vulnérables.

Cette dotation pour l'année 2023 est à l'image de la politique que nous menons depuis 2020 : protectrice des plus fragiles,

émancipatrice et accompagnatrice pour les jeunes pleins d'avenir, attentive et respectueuse des centres d'intérêt de chacun. C'est pourquoi nous, Groupe des Élus Socialistes, prenons acte de ces actions menées grâce à la dotation de solidarité urbaine. Nous continuerons à soutenir ces choix tant qu'ils iront dans le sens du soutien aux projets structurant la vie des Kremlinois.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je tiens simplement à remercier l'ensemble des services de la Ville qui sont mobilisés. On le voit en termes budgétaires. Mais, au-delà des simples lignes budgétaires, ils sont mobilisés pour faire vivre l'ensemble de ces sujets : la vie des quartiers, la réussite éducative, la santé, l'accès aux droits, le soutien aux associations. Y a-t-il des explications de vote ? Non. C'est un prendre-acte, mais nous allons quand même voter.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-072. FINANCES. – UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE. – EXERCICE 2023

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit d'un mécanisme comparable à ce que j'ai présenté précédemment. Sont éligibles au reversement les communes de la Région Île-de-France dont la population DGF au 1^{er} janvier 2023 est supérieure à 5 000 habitants et dont la valeur de l'indice synthétique est supérieure à l'indice synthétique médian de l'ensemble des communes d'Île-de-France. La répartition des ratios de cet indice synthétique est la suivante :

- pour 50 %, il porte sur le rapport entre le potentiel financier moyen par habitant régional et celui de la commune ;
 - pour 25 %, sur le rapport entre la proportion de logements sociaux dans le total des logements de la commune et la proportion moyenne régionale des communes de plus de 5 000 habitants ;
 - pour 25 %, sur le rapport entre le revenu moyen par habitant régional et le revenu par habitant de la commune.
- À ce titre, Le Kremlin-Bicêtre a bénéficié d'une attribution de 872 582 €, répartis comme suit :
- travaux dans les écoles maternelles et primaires de la ville : pour un coût de 395 308 €, la part de financement du fonds est de 39 5308 € ;
 - travaux dans les établissements d'accueil de petite enfance : le coût de 66 529 € a été supporté intégralement par le fonds de financement ;
 - travaux de sécurisation, notamment pour la vidéoprotection : le coût de 108 890 € a été supporté intégralement supporté par le fonds ;
 - travaux d'aménagement des espaces verts : le coût de 133 384 € a été supporté intégralement par le fonds ;
 - travaux de rénovation d'un city stade : le coût de 60 401 € a été supporté dans sa totalité par le fonds ;
 - projet de réhabilitation du gymnase : pour un coût de 168 153 €, le financement du fonds a été de 108 070 €.
- Je vous invite à prendre acte de ces diverses actions.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, par la délibération que nous avons prise fin 2023, la subvention attribuée au CCAS s'élevait à 590 K€. Il convient d'octroyer au CCAS une subvention complémentaire pour lui permettre de faire face à une nouvelle dépense. S'agissant de ces nouvelles dépenses, depuis le mois de mars et dans l'attente de solutions d'hébergement pérennes, le CCAS procède à la mise à l'abri des foyers victimes du sinistre produit dans la résidence Schumann, ainsi que d'une personne victime de violences. Par ailleurs, le Conseil d'administration du CCAS a approuvé le versement de la prime pour le pouvoir d'achat. Ainsi, le CCAS versera cette prime au personnel qu'il emploie. C'est la raison pour laquelle il est proposé d'approuver le versement d'une subvention complémentaire de 100 K€.

Pour ce qui concerne le Comité de gestion des œuvres sociales du personnel de notre commune, comme vous le savez, nous avons basculé du COS au CNAS pour l'action sociale à destination du personnel. Il convient donc d'ajuster à la baisse le montant de la subvention initialement prévu à destination du COS. L'ajustement proposé est à hauteur de – 90 834 €. Il s'agit de prendre en compte cette diminution de dépenses au budget principal de la Ville pour 2024.

Le dernier point concerne le marché forain. Il convient de revoir à la baisse la subvention de fonctionnement versée à la suite de la reprise de résultats de fonctionnement de 2023 qui étaient excédentaires. En revanche, il est nécessaire d'augmenter la subvention d'investissement, notamment pour financer l'installation de douilles et d'armoires électriques. Il est ainsi proposé d'ajuster la subvention de fonctionnement versée au budget annexe à hauteur de + 25 000 € et la subvention d'investissement à hauteur de + 43 820 €. Ces ajustements sont évidemment intégrés au budget principal de la Ville dans le cadre de son budget supplémentaire.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Monsieur le Maire et chers collègues, il me semble que ces propositions auraient pu faire l'objet de trois délibérations distinctes. Monsieur le Maire, allez-vous procéder à un vote disjoint sur ces subventions ?

Jean-François DELAGE, Maire

C'est ce que je voulais vous proposer.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Parfait. Je peux continuer mon intervention ? S'agissant du CCAS, j'aurais souhaité que nous soit indiquée la ventilation entre les deux motifs de subventions supplémentaires. Je voudrais aussi être rassuré. Nous sommes jeudi soir. Le 30 juin, c'est dimanche. Il ne reste plus que demain pour verser la prime. A-t-elle déjà été versée ? Sera-ce fait demain ? Je parle de la prime aux agents du CCAS. On peut avoir l'impression qu'il n'y a pas l'argent.

Jean-François DELAGE, Maire

Cela a été versé. J'ai signé les arrêtés. La prime de pouvoir d'achat a été versée aux agents de la commune et du CCAS.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Je vous redis ma demande d'avoir la ventilation entre les deux montants, puisqu'il y a deux motifs tout à fait différents. S'agissant de la subvention au COS, j'avoue que je ne comprends pas bien. On a évoqué cette question au dernier Conseil municipal. Je n'ignore pas que le COS est aujourd'hui en sommeil. Juridiquement, cette association de loi 1901, à ma connaissance, n'est pas dissoute. Elle est censée avoir encore une activité. Comme c'est rappelé dans la présentation, il y a eu le vote d'une subvention de 121 K€. Or vous nous proposez de diminuer cette subvention des trois quarts, ce qui, proportionnellement, suggérerait que vous laissez au COS pour l'année 2024 la valeur d'un trimestre, charge à lui de conduire quelques actions correspondant à cette période. Mais, d'un autre côté, le CNAS ne commencerait que le 1^{er} septembre. J'avoue que je ne comprends pas l'articulation qu'il y a. Peut-être ai-je mal compris, mais cela me dit que, finalement, les employés de la Ville vont être lésés dans la dotation 2024. D'après les chiffres que j'interprète, je vois un trou entre le 1^{er} avril et le 1^{er} septembre, soit 5 mois. J'aimerais avoir des explications, s'il vous plaît.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Sur le CCAS, je vous ai répondu. Tout a bien été versé. La subvention va combler tout cela.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Excusez-moi, monsieur le Maire, mais j'ai posé deux questions sur le CCAS. J'avais posé une question sur le versement de la subvention et une sur la ventilation entre les deux motifs.

Jean-François DELAGE, Maire

Je n'ai pas la ventilation à ce stade, mais on pourra vous la transmettre. La prime de pouvoir d'achat pour les agents du CCAS représente 7 200 €. Si vous faites la différence, vous aurez la part pour l'hébergement, notamment du 33 Schumann.

(Intervention hors micro.)

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Sur la part hébergement et la ventilation, je pourrai vous apporter des éléments plus précis. On s'est donné une enveloppe budgétaire pour anticiper d'éventuels sinistres. On serait ainsi en capacité de financer et de réagir. D'ailleurs, cela a été voté au Conseil d'administration du CCAS. Si vous voulez plus de précisions, je vous en donnerai plus par ailleurs. Sur l'hébergement, on essaie de se laisser une marge. On est parfois confronté à des situations d'urgence.

Jean-François DELAGE, Maire

Ce n'est pas à la Ville de décider de dissoudre l'association du COS. C'est à l'association de décider de se dissoudre elle-même. L'association nous a informés qu'elle ne souhaitait plus continuer à assurer le travail que fait le COS depuis plusieurs années. La subvention a été versée à la fin de l'année 2023 pour l'année 2024. Aujourd'hui, on réduit cette subvention parce que l'association est en train de payer des reliquats par rapport à ce qu'elle avait à faire et à ses tâches. Aujourd'hui, au 1^{er} septembre, le CNAS remplacera cette association qui, d'ici là, aura tenu une assemblée générale et se sera dissoute. C'est tout ce que je peux vous dire sur cette association à ce stade. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, s'agissant du CCAS, nous allons voter pour. S'agissant du COS, je suis désolé, mais vous n'avez pas répondu à ma question. Je ne discute pas de savoir si le COS va travailler ou non. Ce que je dis, c'est qu'avec les éléments que vous nous indiquez, tout semble concourir au fait que, entre le 1^{er} avril et le 1^{er} septembre, il n'y a aucune dotation de la Ville en faveur des agents. Cela pose un problème. À partir du moment où il y a ce flou que j'avais déjà souligné, nous nous abstiendrons sur cette subvention. Nous voterons contre les subventions du marché.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous entends, mais je vous assure que tous les agents ont été pris en compte, notamment les départs à la retraite, jusqu'au 1^{er} septembre. Tout a été bien pris en compte. Les sommes ont été versées. S'il n'y a pas d'autres explications de vote, je mets aux voix. Je vous propose de voter d'abord la subvention complémentaire au CCAS, puis le réajustement de la subvention pour le COS et l'ajustement à la baisse de la subvention au budget annexe du marché forain.

Résultat du vote (CCAS)

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Résultat du vote (COS)

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE)

Abstention : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Résultat du vote (marché forain)

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE)

Contre : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Avant de passer à la délibération suivante, je tiens à remercier grandement et chaleureusement Jean-Philippe Édet qui a repris le bloc finances au pied levé. Je souhaite à nouveau un prompt et bon rétablissement à Corinne Bocabeille.

N° 2024-074. CULTURE. – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'AGECAM AU TITRE DE 2024

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, mesdames, messieurs, ils sont nombreux, vous le savez, ces citoyens qui réclament aujourd'hui, et à juste titre, l'arrêt de l'hémorragie des baisses de crédit de la culture à l'échelle du pays. Nous sommes de leur côté et nous le resterons. Oui, elles sont pléthore, les pétitions qui alertent et pèsent sur les autorités pour que la culture soit soutenue, visible, accompagnée. Mais elles ne doivent pas servir à propager des propos mensongers. Je m'explique. Halte aux souffleurs de braises, complices des fossoyeurs de la culture, qui nous font prendre des vessies pour des lanternes. Pas à nous, s'il vous plaît. Pas à cette ville, Le Kremlin-Bicêtre, pour laquelle Jean-Luc Laurent a été le plus grand défenseur de la culture et dont nous poursuivons l'œuvre, monsieur le Maire, moi-même et l'ensemble de l'équipe municipale, et ce depuis 2020. Ce serait cette majorité qui asphyxie l'ECAM et la culture alors que l'émancipation par la culture est un des fers de lance de cette mandature.

Soyons sérieux deux minutes sur ce sujet et rappelons quelques vérités simples à vérifier. L'ECAM n'est pas subventionné par la Ville, mais par l'EPT qui gère et distribue les financements à l'ensemble des équipements culturels des 24 villes du Grand Orly-Seine-Bièvre. L'ECAM est donc l'un d'entre eux et est doté par le Grand Orly-Seine-Bièvre d'un budget de plus de 700 K€ en 2024. Je tiens cette information du vice-président à la culture, délégué aux équipements culturels, à la demande des élus territoriaux, l'ECAM sera soumis prochainement à un état des lieux financiers comme l'ensemble des théâtres des 24 communes du Grand Orly-Seine-Bièvre. Avec l'ECAM, la Ville signe par ailleurs régulièrement des conventions de partenariat qui permettent de rallonger, ici et là, un budget afin de valoriser les spectacles et la programmation qui nous est proposée. Elle alloue une somme fixe pour le festival des Art'dentes, qui débutera demain soir. Je vous invite à y participer. L'ouverture se fera à 19 heures 30, place Jean-Baptiste-Clément.

Dans ses colonnes, la semaine dernière, *Le Parisien* rapportait un énorme mensonge. Je tiens à rétablir la vérité. Il dit que « la municipalité n'a jamais donné un sou, si ce n'est pour que le théâtre anime les Estivales ». C'est totalement faux, mesdames et messieurs. La Ville a constamment aidé financièrement l'ECAM et ceci, tous les ans, au moins depuis 2020, date à laquelle l'équipe municipale est en place. Je rappelle que les subventions issues de l'EPT sont en fait une redistribution des fonds de la Ville, versés au pot commun de l'EPT. C'est doublement un mensonge. Je ne vous assommerai pas de chiffres, mais la vérité doit être rétablie pour la bonne information des Kremlinois avant la délibération qui propose cet abondement de 43 K€ en faveur de l'ECAM. Elle sera votée, je l'espère, à l'unanimité par cette assemblée. Pour les années précédentes, par exemple, la collaboration s'articulait principalement sur une ligne budgétaire de 7 000 €, sur des lignes aussi de 500 €, notamment pour les expositions lors des journées portes ouvertes des artistes. Les journées du patrimoine ont fait aussi l'objet de quelques subventions supplémentaires, comme le bal du 14-Juillet en 2021 et 2022. L'ECAM n'a malheureusement pas souhaité poursuivre ce partenariat.

Au titre de 2024, on peut citer le projet *Entre les lignes* pour 1 582,5 € ; en mars 2024, *Si Vénus avait su* pour 527 € ; demain, le spectacle *Pulse* pour 4000 € ; et 500 € en octobre 2024. Nous avons aussi collaboré, sans budget correspondant, à « Voix d'écoliers » en 2024, encore cette année avec 10 classes de la ville. Depuis des années, de façon régulière, il y a une collaboration autour des expositions de la commune à l'ECAM dans le cadre des journées portes ouvertes. Il y a des programmations de spectacles en lien avec les semaines thématiques que nous avons mises en place, la valorisation des programmes dans les communications de la Ville (sans augmenter le budget communication). Il y a aussi l'intégration des temps forts de l'ECAM dans la plaquette de la saison culturelle. Tout ceci fait partie de la volonté partenariale de la municipalité et de l'ECAM.

Cette année, en plus des 7 390 € que nous allouons annuellement au festival des Art'dentes, l'ECAM a bénéficié de 6 610 € au titre de collaborations et de partenariats artistiques pour les jeunes à l'occasion des journées portes ouvertes des artistes ou pour deux pièces de théâtre, comme vous l'avez déjà entendu à la lecture de ce projet de délibération. Rien qu'en 2024, on est déjà à 14 000 € que l'ECAM a reçus en direct de la Ville, avant la subvention que nous vous proposons ce soir.

Il y a aussi d'autres formes de collaboration. Des soutiens techniques peuvent avoir aussi lieu. Il y a des mises en valeur permanentes (communication, dialogue, travail partenarial). À chaque Conseil d'administration et Assemblée générale de l'AGECAM, il y a une représentation de la Ville. Dans le cadre de ma délégation, j'organise une fois tous les deux mois une réunion des instances culturelles de la Ville. Il y a un vrai travail de coopération et de coconstruction.

Que ce soit dans les pétitions qui circulent, que ce soit dans les médias, ne nous trompons pas de cible. Les ennemis de la culture, il faut les chercher un peu plus haut, dans les strates du pouvoir, dans ces gouvernements qui ne croient pas, comme nous, à la force de la culture, à la richesse et à l'accès à l'émancipation qu'elle diffuse vers ceux qui l'embrassent les premiers, les citoyens, les Kremlinois en l'occurrence. S'agissant des allégations que mes collègues et moi-même avons pu recevoir ces derniers mois sur la gestion budgétaire de l'Espace culturel André-Malraux, eh bien, je les en remercie puisque cela nous permet ce soir de remettre – vous me permettrez cette expression, monsieur le Maire – l'église au milieu du village.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, madame Azzoug, nous reconnaissons en effet que l'ECAM est un lieu artistique majeur à l'échelle de notre commune. Nous souhaitons évidemment qu'une politique culturelle forte soit menée au Kremlin-Bicêtre et que l'ECAM continue de maintenir un projet artistique et culturel, du théâtre sur notre ville et sur le territoire. Cependant, nous apprenons d'abord par la presse le 18 juin 2024 et ce soir, par votre présentation, que l'AGECAM, qui est l'association qui gère le théâtre avec un budget de près de 730 K€, dont 511 K€ versés par l'Établissement public territorial au titre de la compétence culture, connaît une situation financière préoccupante par, selon ce que vous décrivez notamment, une augmentation du coût des spectacles depuis la crise sanitaire et une stagnation des subventions versées par l'Établissement public territorial. Seulement voilà, vous nous appelez ce soir à voter pour une subvention exceptionnelle à l'AGECAM au titre de 2024 pour 50 K€ sur ces maigres éléments. Aucun document financier, aucun compte ou bilan transmis, aucune note de l'AGECAM, aucun rapport détaillé sur la situation. Rien d'autre que vos écrits, uniquement une présentation. Vous nous laissez juger sur quelques lignes de l'état de la situation de l'AGECAM, plus votre exposé où vous semblez régler vos comptes avec certaines personnes. Tout cela paraît incompréhensible.

Vous semblez aussi mettre en évidence la responsabilité de l'Établissement public territorial Grand Orly-Seine-Bièvre. Cela nous paraît pour le moins effronté. Doit-on rappeler aux habitants que l'Établissement public territorial est géré en majorité par un président et des villes similaires politiquement au Kremlin-Bicêtre, en majorité par des alliances PCF-PS ? Quand on partage une vision, quand on a une volonté forte de sauver le théâtre, on demande à l'Établissement public territorial de faire le nécessaire financièrement, pas seulement pour 2024, mais par anticipation sur les prochaines années aussi. Qu'en est-il ? Vous êtes conseillère territoriale. D'ailleurs, vous le précisiez tout à l'heure, le précédent Maire avait la charge des équipements culturels.

Nous n'avons aucun élément sur la structuration de l'AGECAM – le nombre de salariés, l'organigramme –, ni même la constitution du Conseil d'administration, le nom de la personne qui tient la présidence, les statuts et, surtout, les comptes financiers qui nous permettraient vraisemblablement de comprendre la situation que vous décrivez comme préoccupante et de pouvoir nous exprimer par notre vote. Voyez-vous, vous ne pouvez nous balancer une feuille *recto verso* comme cela en nous évoquant un problème sans aucun justificatif et en nous demandant de soutenir l'ECAM par une subvention de 50 K€ pour sauver le budget 2024. Tout cela est à la fois amateur et révélateur de nouveau d'un manque de transparence et, enfin, ne répond pas non plus à des exigences légales. Nous voulons bien évidemment soutenir l'AGECAM et le théâtre, mais les conditions que vous nous imposez nous interrogent quant à la méthode que vous mettez en place, qui est, à notre sens, irrégulière. Vous n'en êtes pas à une irrégularité de plus ou de moins.

Nous avons tenté de vérifier si l'AGECAM qui perçoit plus de 150 K€ de subventions publiques respecte ses obligations légales, notamment en matière de publications de comptes publics. Il s'avère que l'on ne trouve rien. Aucune publication. Vous comprendrez aisément que, sans réponse de votre part ce soir, sans transmission des éléments précédemment cités, ce soir même en cours de séance – vous pouvez le faire, ce n'est jamais trop tard, selon la législation –, nous ne pourrions nous exprimer. Si, toutefois, vous nous transmettez ces éléments et nous accordez une suspension de séance pour les étudier rapidement, il est très probable que nous voterons favorablement.

Pour finir, madame Azzoug, je vous le dis par anticipation s'agissant de la formule magique que vous utilisez souvent de nous sermonner à venir en commissions municipales pour que des éléments nous soient transmis lors des commissions. Vous me forcerez à vous rappeler que vous ne transmettez qu'une fois sur trois des éléments que l'on vous demande en commissions et surtout qu'aucun texte ne nous empêche de poser des questions en séance et d'exiger des éléments manquants. Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe des Élus Socialistes)

Merci, monsieur Zincioglu, pour vos encouragements que j'accepte avec plaisir ce soir. Je m'étonne, en revanche, que vous puissiez enfin vous préoccuper de la situation de l'ECAM, étant donné que le problème persiste depuis quelques mois, quelques années même. On le sait, la situation des théâtres depuis la crise du Covid est celle que l'on connaît, c'est-à-dire absolument défavorable. Je l'ai rappelé dans les chiffres que j'ai exposés aujourd'hui. Nous tentons depuis d'éviter l'hémorragie en dégageant des lignes budgétaires. Vous parlez de 50 K€. Il s'agit de 43 K€ plus exactement. J'avançais tout à l'heure comme argument le fait que cette hémorragie vient davantage des hautes sphères du pouvoir qui nous placent, sur les sujets culturels, dans des goulots d'étranglement tels qu'au bout d'un moment, les territoires ne sont plus en capacité d'absorber toutes les problématiques. Au lieu de jeter le discrédit sur nos initiatives, supposément mortifères pour la culture, il aurait été peut-être plus pertinent de collectivement résoudre ce problème, du moins de s'y intéresser lors des commissions municipales qui sont encore une fois le lieu du débat.

Non, je ne vous fournirai pas les chiffres que vous demandez ce soir à l'instant T, d'abord parce qu'ils ne sont pas préparés. Je rappelle que les commissions municipales sont les endroits les plus pertinents pour ces demandes. Je laisse

à votre appréciation le choix d'expliquer aux Kremlinois que vous n'allez pas voter cette délibération. Cela vous appartient. Maintenant, à vous d'aller expliquer les raisons pour lesquelles vous n'allez pas voter cette délibération encore une fois. Je suis désolée, mais je vais vous demander de me croire sur parole. Tous les comptes sont au clair sur cette association. D'ailleurs, je souligne le travail des membres de l'AGECAM qui va toujours dans le bon sens. Après cette mise au point, j'appelle tous les membres de cette assemblée à voter de manière unanime. Il n'y a vraiment pas de sujets, encore moins de réglemens de compte. Comme je le disais, l'idée est de remettre un petit peu au fait certaines déclarations que l'on a pu entendre ces derniers temps dans les médias.

Jean-François DELAGE, Maire

Quelques éléments de réponse sur les problématiques financières que subit l'ECAM. C'est la première année que l'ECAM subit cette problématique. Cette problématique est malheureusement ce que l'on peut qualifier de problème de fond. Il vient essentiellement de la hausse des coûts des spectacles qui ont été multipliés, selon les dires de la directrice de l'ECAM, par 2,5 ces dernières années. Il est bien évident qu'à nombre de spectacles égal et à spectacle égal, multiplier par 2,5 le coût des spectacles, c'est forcément une donnée nouvelle qui impacte fortement les finances de cet établissement culturel. Je le rappelle, je le dis et le redis de manière forte, nous tenons et nous tiendrons jusqu'au bout pour que ce théâtre continue de vivre. D'où la proposition ce soir qui vous est faite de cette subvention exceptionnelle à l'AGECAM de près de 50 K€. Avec les 43 500 € et 6 610 € déjà versés sous forme de convention, on arrive à un peu plus de 50 K€. Je crois que c'est une nécessité. Et une autre nécessité est déjà en cours. La ville subventionne déjà l'ECAM via l'EPT, via son FCCT, les charges transférées. Nous subventionnons en direct ce soir pour éponger quelque chose et permettre à l'ECAM de passer cette saison 2024-2025.

Ne nous y trompons pas, il y a derrière un travail fait avec l'EPT et l'ECAM également. Chacun va devoir y aller de sa petite révolution, aussi bien l'EPT que l'ECAM, parce qu'il est évident que les choses ne changeront pas et vont même peut-être empirer. Si on veut continuer à faire vivre ce théâtre, il faut que chacun d'entre nous – EPT, AGECAM, ECAM, le théâtre et nous-mêmes – change probablement de position. Cette année, cette subvention exceptionnelle qui vous est proposée est une subvention de sauvetage immédiat, si j'ose dire. Pour les années suivantes, il faut que l'on se pose avec l'AGECAM et avec l'EPT tranquillement pour réfléchir et voir plus loin. J'en reste là pour ce soir, mais croyez bien que tout est mis en œuvre pour l'ECAM depuis janvier et février, c'est-à-dire depuis que nous avons commencé à connaître la situation financière de l'AGECAM, qui n'a jamais jusqu'à présent connu ce type de situation. Cette situation n'est malheureusement pas propre à l'ECAM. C'est celle que connaît l'ensemble des théâtres du territoire et l'ensemble des théâtres de France. Des villes décident de fermer leur théâtre. Nous n'avons pas pris cette décision. Nous ne prendrons pas cette décision. Nous continuerons à soutenir l'ECAM. L'année prochaine encore, malgré une révolution et des positions différentes, s'il faut revenir à nouveau avec une subvention exceptionnelle, je pense que nous vous la proposerons de nouveau.

J'entends vos critiques, monsieur Zincioglu, mais je pense que, quand bien même nous vous aurions fourni l'ensemble des documents, vous n'auriez de toute façon pas voté pour juste ne pas être d'accord avec nous. Dont acte. Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire et chers collègues, je signale une petite ambiguïté formelle entre le rapport qui indique une subvention exceptionnelle de 43 500 € et votre propos où vous y joignez des conventions, qui n'entrent pas dedans, pour 6 610 €. Mais l'article 1 de la délibération indique bien 50 K€. Je ne sais pas ce que l'on doit voter. S'il s'agit de 50 K€, c'est 50 K€. On ne va pas être à 6 000 € près.

Jean-François DELAGE, Maire

Ce n'est pas une ambiguïté, c'est une erreur et c'est à corriger. La subvention est de 43 500 €. Pour le reste, des conventions ont été passées. Elles ont été rappelées dans le rapport, mais elles ne doivent pas entrer dans le vote.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Vous avez devancé ma deuxième remarque, monsieur le Maire, à savoir que vous nous décrivez une situation de difficulté structurelle et vous nous présentez une subvention à caractère exceptionnel. Nous reparlerons très probablement de l'AGECAM dans un prochain Conseil municipal. Cela étant, nous souscrivons à l'idée qu'il y a une situation d'urgence à laquelle il faut faire face afin de boucler une saison qui est mal partie sur le plan financier. C'est la raison pour laquelle nous apporterons notre soutien à votre proposition.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, excusez-moi.

Jean-François DELAGE, Maire

Il faut lever la main plus vite, monsieur Zincioglu. Je sais bien qu'il est tard...

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Ne vous inquiétez pas, je n'ai aucun problème avec l'heure. Monsieur le Maire, vous venez d'indiquer à l'instant que, quoi qu'il arrive, nous nous opposerions à cette délibération. Je vais vous surprendre. On va voter favorablement, mais, pour autant, je vais reprendre vos propos de tout à l'heure. Si l'année prochaine, on est amené encore à soutenir l'AGECAM, ce que je vous demande, c'est de changer vos méthodes, d'être un peu plus professionnel. Envoyez-nous des éléments plus détaillés. Une note de l'AGECAM, un tableau financier, ce n'est pas trop vous demander. Que l'on soit en commission municipale ou non, on peut avoir des éléments plus précis. La preuve, on vient de vous corriger. M. Banbuck l'a fait. En effet, quand j'ai dit 50 K€, c'est parce que je lisais l'article 1. La preuve, c'est qu'il y a des erreurs dans chaque délibération. Comme dans d'autres conseils municipaux, on est souvent amenés à nous redemander de voter pour corriger des délibérations. Ce que je vous demande et ce que l'on vous demande dans notre groupe, c'est un peu plus de précisions, des éléments financiers détaillés, surtout quand on est amenés à voter de telle somme. Les Kremlinois le comprendront. Si vous êtes amenés à voter dans une assemblée générale et que l'on ne vous donne pas d'éléments détaillés pour de telles sommes, est-ce que vous le ferez ? Vous demanderez les éléments détaillés. C'est tout. On votera pour, monsieur Delage, et on n'a pas l'esprit de contradiction, contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure.

Jean-François DELAGE, Maire

J'en suis ravi. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non. Je mets aux voix cette délibération en corrigeant l'article 1 (43 500 € au lieu de 50 000 €).

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-075. SPORTS. – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION SPORTIVE KB FUTSAL AU TITRE DE 2024

Julie DEFRANCE, Conseillère Municipale déléguée aux sports, équipements et rayonnement sportifs (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, la saison 2023-2004 de l'équipe 1 masculine du KB Futsal a été marquée par un très beau parcours en 1^{ère} division de championnat de France et une finale de Coupe de France qui s'est déroulée le 18 mai dernier à Toulouse. Nous leur adressons d'ailleurs à nouveau toutes nos félicitations. La Ville du Kremlin-Bicêtre est très attachée à rendre le sport accessible à tous et souhaite soutenir l'excellence dans le sport amateur. Qui dit sport amateur, dit nécessité d'un soutien des collectivités territoriales afin de permettre aux associations et aux clubs sportifs de participer dans les meilleures conditions aux compétitions auxquelles ils peuvent prétendre. Dans cette optique, je vous présente ce soir la décision de la municipalité de prendre en charge le coût du transport de l'équipe 1 lors de leur déplacement pour la Coupe de France. Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 3 000 €. Je vous remercie d'approuver cette délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire et chers collègues, je pourrais vous demander de mettre un peu les formes dans vos propositions. Mme Defrance vient de nous dire que « la municipalité a décidé que ». Dans le rapport, il est dit que « la Ville a décidé que ». À quoi sert le vote qui va nous réunir dans quelques minutes ?

Jean-François DELAGE, Maire

Je n'ai pas compris votre intervention. Excusez-moi.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, si la Ville a déjà décidé, pourquoi sommes-nous consultés, nous, les conseillers municipaux ? C'est une petite remarque qui n'est pas très méchante. Soyez un peu attentif. On sait très bien que, de toute façon, cette décision va être prise. Ce n'est pas le sujet. Mais quand même...

Jean-François DELAGE, Maire

J'ai bien compris votre remarque sur la formulation. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Je voulais que nous félicitions tous, collectivement, l'équipe de futsal pour sa belle saison en division 1. Elle est allée jusqu'en finale à Toulouse contre Laval, équipe phare de cette division qui avait à peu près tout gagné au cours de la saison. Celle-ci a gagné la finale, malheureusement. Mais, tout de même, félicitations à l'équipe du Kremlin-Bicêtre, vice-championne de France. Ce n'est quand même pas rien. Je les félicite aussi parce que cette équipe forme des joueurs et de très bons joueurs qui partent ensuite dans des équipes nationales, dans d'autres équipes parfois ailleurs qu'au Kremlin-Bicêtre. Le Kremlin-Bicêtre est une ville qui favorise jusqu'au bout le sport amateur. On n'ira jamais forcément jusqu'à la professionnalisation, mais on a plusieurs clubs de cette sorte. Je voudrais aussi citer le taekwondo qui a d'excellents résultats et qui est une pépinière de petits combattants. On pourrait en citer d'autres. La proposition qui vous est faite ce soir consiste à participer au coût du transport, à hauteur de 3 000 €, qui les a amenés à Toulouse pour cette finale. Y a-t-il des explications de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRANE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-076. ASSOCIATIONS. – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROJETS D'ASSOCIATIONS LOCALES

Fatoumata THIAM, Maire-Adjointe chargée de la vie associative, des loisirs, du numérique et du Conseil de quartier Martinets/Le Plateau (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Kremlinois, mesdames et messieurs, je suis ravie de vous présenter la deuxième session de l'appel à projets 2024 concernant l'attribution des subventions aux projets d'associations locales :

- Compagnie La Rechappe (projet « Ateliers Les Entre-là ») : 900 € ;
- Atelier des Arts (projet « Dimanche, c'est arty ») : 1 000 € ;
- Les Makabés (projet « Roadtrip ») : 1 000 € ;
- Hush ! (projet « La Mouche ») : 850 € ;
- Evadeh (projet d'appui au développement d'orphelinats et d'hôpitaux en Asie du Sud-Est) : 1 000 € ;
- Les Oiseaux de Nuit (projet « Perte de chance ») : 800 € ;
- Bruit du sourire (projet « Kabou ») : 750 €.
- MCKB (projet « Coup'tif ») : 1 000 €.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. J'en profite pour saluer Mme Charpentier qui reste presque jusqu'au bout des conseils municipaux. Elle est l'ardente animatrice de MCKB. Y a-t-il des explications de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRANE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-077. URBANISME. – PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ENTRÉE DE VILLE SUD-OUEST. – APPROBATION DU PROJET URBAIN PARTENARIAL. – ÎLOT E

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

À l'échelle du Kremlin-Bicêtre, l'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) de l'entrée de ville sud-ouest, incluant le quartier prioritaire de la Politique de la Ville Péri-Schumann-Bergonié, doit permettre la mise en œuvre des objectifs indiqués à la convention de site que nous avons signée en juillet 2023. Le renouvellement urbain du site est

fondé sur les axes suivants : l'augmentation de l'offre de logements, le désenclavement du quartier, la création d'une diversification fonctionnelle (habitat, commerce, activité), la création d'un quartier durable.

Le projet d'aménagement est divisé en 6 îlots, dont l'îlot qui nous intéresse aujourd'hui, c'est-à-dire l'îlot E qui sera le premier à démarrer avec la construction de 130 logements étudiants, 158 logements familiaux et un parking souterrain de 127 places. Le projet d'aménagement d'OAP de l'entrée de ville sud-ouest sera financé en partie par le biais d'un Projet urbain partenarial (PUP) que nous allons signer avec le promoteur de cet îlot E. Je vous épargne le cadre de la réglementation. Ce qui est à retenir, c'est que le PUP constitue une alternative au régime classique de la fiscalité de l'urbanisme. Il supprime la taxe d'aménagement. Le PUP se substitue aux taxes d'aménagement.

Différentes parties doivent être signataires. C'est une convention tripartite entre l'EPT, la Ville et le promoteur.

La convention de PUP permet de répartir la prise en charge des équipements publics nécessaires aux besoins des futurs habitants ou usagers. Néanmoins, la convention de PUP ne peut mettre à la charge des constructeurs que la fraction du coût des équipements proportionnels aux besoins occasionnés par leur construction. C'est le cas de l'îlot E. Il ne peut prendre en charge qu'une partie de l'ensemble que nous allons définir ci-après.

S'agissant de l'objet de la convention de PUP, le programme des équipements publics dont le besoin est entraîné par le projet d'aménagement de l'entrée de ville sud-ouest correspond à :

- la réhabilitation des groupes scolaires Malon, Kergomard et Megrez,
- le réaménagement des voiries existantes et la création d'un parvis paysager,
- la création d'un espace vert pédagogique,
- la création d'un square,
- la construction d'un nouvel équipement culturel.

Le montant de la prise en charge financière acquittée par le promoteur, fixée à 3 512 538 € hors taxe, correspond à la partie des équipements publics dont la réalisation est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement de l'entrée de ville sud-ouest. La part relative aux équipements de compétence Ville est de 928 877 €, celle relative aux équipements de compétences EPT est de 2 583 661 € hors taxe.

Il est proposé d'approuver le projet de convention que vous avez en annexe que je peux survoler rapidement. Ce projet est signé par trois parties (EPT, commune, promoteur). Est exposé ce que je vous ai dit concernant les quelques points réglementaires. Cette taxation par le biais d'un PUP est maintenue pendant 15 ans. Au-delà de 15 ans, il y a un effet libérateur. On revient sur la taxe d'aménagement en cas de changement sur les travaux réalisés. Le projet a été présenté. L'objet de la présente convention est défini. Le périmètre du PUP est défini sur une carte que vous avez en annexe. Je vous ai peut-être parlé en réunions publiques du programme prévisionnel des constructions. Il y a eu diverses réunions publiques à ce sujet. Cela concerne 56 700 m² d'habitat, 1 675 m² de commerces et 230 m² d'équipements publics. S'agissant de la programmation prévisionnelle de l'îlot E dans le cadre de la définition du projet en phase opérationnelle, il s'agit de 275 logements, 130 chambres en résidences étudiantes, 158 logements familiaux et un parking souterrain de 127 places.

Les équipements publics induits par le programme concernent la réhabilitation des groupes scolaires Malon, Kergomard et Megrez. Il y a des cours oasis dans l'école maternelle Megrez, il y a le square du terrain qui appartenait à la société Total pour 622 080 € TTC. Il y a l'aménagement des voiries existantes, du carrefour Malleret-Joinville et l'aménagement d'un parvis paysager. Les travaux d'aménagement d'espaces publics sont estimés à 8 131 200 €. L'équipement public culturel est estimé à 5 160 000 € TTC environ. L'espace vert pédagogique est estimé à 466 560 € TTC.

Enfin, les études et les frais de mandat supplémentaires, qui viennent compléter ces travaux, sont évalués aujourd'hui à 1 557 758 €.

Le tableau récapitulatif de l'ensemble des équipements publics dans l'annexe indique les coûts TTC suivants :

- groupe scolaire : 3,336 M€ ;
- cours oasis : 520 K€ ;
- équipement culturel : 5,16 M€ ;
- espace vert pédagogique : 466 560 € ;
- Square Total : 622 080 € ;
- études, frais et mandat : 1 557 758 € ;
- aménagements : 8 131 200 €.

Le total est de 19 793 598 €.

La part qui nous concerne aujourd'hui, qui fait l'objet de la convention que nous pourrions signer avec le promoteur de l'îlot E, est de 3 518 0011 €, par rapport à l'ensemble fixé à 19 793 598 €.

Une quantité de prescriptions architecturales accompagne la convention qui est signée avec le promoteur.

Suivent l'échéancier de réalisation, les modalités de paiement des participations, la révision du montant des participations dans le cadre d'une modification ou d'une évolution du projet, l'exonération de la part communale que l'on acte – c'est ce que je vous ai dit au début, la taxe d'aménagement n'est pas due par le promoteur du fait de la création du PUP. Aucune substitution n'est possible si ce n'est une substitution par le promoteur d'une société qui détiendrait à hauteur de 50 % et plus. Il y aura évidemment une publicité de cette convention. La date d'effet et la durée, c'est à la signature de ce document de convention. Il est indiqué l'inscription au registre des taxes et contributions d'urbanisme, la non-modification de la présente convention. Tout est annexé.

Ce rapport est donc une proposition à approuver pour la réalisation quasi immédiate de cet îlot E qui pourrait démarrer rapidement avec un promoteur qui a un projet bien avancé et que nous avons déjà présenté en réunions publiques.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, dans ce projet de convention entre la Ville, l'EPT et le promoteur Citic, il reste à charge aux contribuables kremlinois autour d'un million d'euros. Ce n'est qu'une partie du projet d'ensemble du projet d'entrée de ville sud-ouest. Diverses zones existent, autres que celle mentionnée E dans cette délibération. Il serait plus profitable à l'assemblée présente d'être en possession d'un plan financier pour toutes les zones, permettant une vision plus précise que la seule zone E qui nous est soumise aujourd'hui.

Dans la convention, à l'article 4, il est noté « le square Total ». Quelle surprise de voir ce nom dont personne n'a évoqué l'inauguration ou la dénomination ! Dans quel endroit se trouve-t-il ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, mardi dernier, j'ai adressé un courrier à votre directeur de cabinet afin de lui demander deux informations précises à propos de cette délibération. La première information était la surface de plancher correspondant à l'îlot E et la deuxième information était la taxe d'aménagement qui aurait été perçue si on n'était pas dans le PUP. Je m'étonne que ces informations, *a priori* extrêmement simples à fournir, ne m'aient pas été communiquées.

Cela étant, je constate, à travers la lecture de ce projet urbain partenarial, que, par rapport à vos annonces faites depuis 2020, eh bien, vous avez bien reculé. Vous nous aviez claironné – et surtout votre prédécesseur – qu'il était absolument indispensable de dédensifier sur cette opération tant en nombre de logements, que vous nous annoncez à quasiment 1 000, qu'en surface de plancher. Même si ma mémoire peut me faire un peu défaut, pour avoir quand même travaillé sur ce dossier dans la mandature précédente, je crois que, sauf à la marge, on ne peut pas dire qu'il y ait beaucoup de différences avec les propositions antérieures. Pour arriver à cela, on a quand même perdu beaucoup de temps.

En 2021, vous avez multiplié par 4 la taxe d'aménagement, passée de 5 à 20 %. Certes, il n'y a plus de taxe d'aménagement, mais, en fait, ce qui aurait été perçu est bien imputé en totalité. C'est ce que l'on voit d'ailleurs. Il y a même un peu plus. Dans les 19,8 M€ de travaux répartis entre les promoteurs, l'EPT et la Ville, sans doute, la taxe d'aménagement aurait rapporté une somme qui ne serait pas très éloignée. Tant mieux d'ailleurs. Mais vous mettez dans ces travaux qui sont dans le PUP des éléments, comme la rénovation des groupes scolaires, qui ne relèvent pas d'un équipement complémentaire à mettre à la charge des promotions. En fait, c'est de la rénovation de type courant.

En fait, on retrouve ici les problèmes financiers de la Ville, à savoir que vous êtes acculés à faire financer l'entretien courant de nos bâtiments communaux par cette opération immobilière. Ce n'est pas sans conséquence. La conséquence est que le promoteur qui paye fort cher, eh bien, il faut qu'il s'y retrouve. Rien ne se perd, rien ne se crée. Pour restaurer sa marge, le promoteur a besoin d'un certain programme. Ce programme, ce sont les 54 % de logements en accession libre. Ce n'est pas du tout ce que nous avons prévu. On avait travaillé sur des hypothèses de 30 % de locatif social, 30 % d'accession sociale et 40 % d'accession libre. Or la conséquence des contraintes financières que vous avez dans le budget et celles que vous répercutez sur le promoteur, c'est que les classes moyennes kremlinoises sont sacrifiées et que l'accession sociale est réduite à peau de chagrin (à peine 8 % du programme total). Vous allez ainsi concourir inéluctablement à la gentrification du Kremlin-Bicêtre. Parmi les personnes qui achèteront ces 40 % d'accession libre – j'en prends le pari devant vous –, il y aura très peu de Kremlinois. On le voit sur les autres opérations. À travers cette volonté de rebattre les cartes, vous les rebattez bien mal et c'est les Kremlinois qui vont en pâtir une fois de plus.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Concernant la répartition des logements, c'est surtout sur l'habitat. Nous respectons tout à fait ce qui a été imaginé dès le départ. Nous avoisinons les 40 % de logements sociaux sur la globalité des 6 îlots. C'est ce qui a été présenté en réunions publiques. Rien n'a bougé depuis. Le projet que l'on vous présente aujourd'hui sur l'îlot E ne reflète pas la réalité totale. On est sur du partiel. Il s'agit d'ailleurs de logements étudiants, c'est-à-dire du logement social. Il y a 130 logements étudiants sur ce secteur. Il y a un peu moins de logements en accession sur cet îlot E. Les équilibres sont conservés. N'ayez crainte, on est très vigilants là-dessus. C'était un engagement de départ que nous tiendrons jusqu'au bout. Le promoteur, lui, a bien sûr ses problèmes d'équilibre financier, mais, pour l'îlot E, il maintient cet équilibre financier et signe avec nous cette convention de partenariat qui nous permet de doubler les recettes par rapport à la taxe d'aménagement dont vous parliez, que nous avons fait évoluer à 20 %. Vous avez tous les éléments de calcul. Je peux vous les donner très rapidement. Il s'agit de 20 % sur l'assiette qui est décrétée tous les ans par l'État. Sur le Département du Val-de-Marne, cela avoisine 934 € ou 950/m², me semble-t-il. Il faut multiplier par 20 % et par le nombre de mètres carrés de 58 000 m². Vous avez les éléments de réponse. Vous êtes comptable. Cette multiplication est très simple à faire pour obtenir l'ensemble de cette taxe d'aménagement.

Sur la diversité de l'habitat, nous conservons nos engagements. Nous les maintenons. Il n'y a pas de recul sur ce point.

Madame Chiboub, il n'y a aucune participation de la Ville sur ces projets de réalisation avec les promoteurs. Ce sont des

taxes que touche la Ville. Ce ne sont pas des financements qu'apporterait la Ville sur les constructions. Il y a un souci de lecture ou peut-être quelque chose qui a été mal écrit. La Ville ne participe aucunement aux prises en charge de travaux.

Jean-François DELAGE, Maire

Évitez juste le jeu de ping-pong, monsieur Banbuck. Une réponse courte, si vous voulez...

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, ce n'est pas un problème de ping-pong. J'ai posé une question précise et on me dit que j'ai les éléments. Or je ne les ai pas. M. Raymond est-il capable de m'indiquer, dans la convention, où trouver la surface de plancher de l'îlot E ? C'est ce que j'ai demandé il y a deux jours. Il y a la surface totale, mais il n'y a pas l'information pour l'îlot E.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

On ne l'a pas parce qu'on n'a pas encore le permis de construire détaillé.

Jean-François DELAGE, Maire

Apparemment, monsieur Banbuck, cela vous a été envoyé par texto sur votre téléphone.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Le permis de construire n'est pas au point aujourd'hui. Il est donc difficile d'avoir des surfaces arrêtées. On parle dans cette convention de montants/m². Par rapport à l'arrêté du permis de construire, il y a une multiplication à faire, que tous les promoteurs savent faire.

Jean-François DELAGE, Maire

La surface plancher du bâtiment pour l'îlot E est de 12 000 m². La taxe d'aménagement perçue, s'il n'y avait pas eu de PUP, aurait été de 2,4 M€. Je vous donne le chiffre, je viens de l'avoir.

Je donne quelques rapides éléments de réponse. On parlait tout à l'heure de l'Arbre habité-L'hospitalité. On a fait complètement revoir le projet justement pour y inclure davantage de logements sociaux. Nous accuser de gentrifier la ville, c'est un peu fort de café, si j'ose dire. Dans chaque promotion, dans chaque construction, dans chaque bâti nouveau sur la ville, on ajoute des logements sociaux. On en fait mettre sur le bas et le haut de la ville, on en fait mettre à l'intérieur d'immeubles privés à l'origine. Au contraire, on fait tout pour conserver la mixité qui est une vraie richesse du Kremlin-Bicêtre. On fait tout et on continuera à tout faire pour conserver cette richesse et cette mixité au maximum de nos possibilités. Y a-t-il des explications de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE)

Contre : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-078. COMMERCES. – MODIFICATION DU TARIF DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) POUR L'ANNÉE 2025

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, pour ce qui est du détail des tarifs pour les enseignes, pour les superficies inférieures ou égales à 12 m², le tarif serait de 24,40 € ; pour celles supérieures à 12 m² et inférieures ou égales à 50 m², ce serait 2 fois 24,40 € ; pour les superficies supérieures à 50 m², 4 fois 24,40 €. Pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes d'une superficie inférieure ou égale à 50 m², ce serait 24,40 € ; et pour ceux d'une superficie supérieure à 50 m², 2 fois 24,40 €. Enfin, pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes d'une superficie inférieure ou égale à 50 m², ce serait 3 fois 24,40 € et pour les superficies supérieures à 50 m², ce serait 3 fois puis 2 fois 24,40 €.

La proposition est de maintenir la majoration prévue au titre du CGCT relative aux communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPT de plus de 50 000 habitants et d'exonérer, en application du même CGCT, les enseignes dont la somme de leur superficie est inférieure ou égale à 7 m² et les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 22 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, Mme CHIBOUB)
Abstention : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-079. HABITAT. – PORTER A CONNAISSANCE DU BILAN 2023 DES PERMANENCES DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) DU VAL-DE-MARNE

Christine MUSEUX, Maire-Adjointe chargée du logement et de la lutte contre l'habitat indigne (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, ce rapport vous présente le bilan d'activité 2023 à la suite des permanences de l'ADIL concernant les habitants du Kremlin-Bicêtre : environ 600 consultations cette année. Il vous est demandé d'autoriser le versement de la cotisation annuelle 2024, soit 3 696 €.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. C'est une prise d'acte. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

C'est adopté à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-080. JEUNESSE. – ORGANISATION DE FORMATIONS DE PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1. – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Jonathan HÉMERY, Maire-Adjoint chargé de la jeunesse, de l'emploi et de la vie étudiante (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, la Ville souhaite organiser en partenariat avec l'association La Croix-Rouge française des sessions de formation, de prévention et de secours civique de niveau 1 pour les jeunes Kremlinois de 16 à 25 ans. La formation permet d'acquérir les compétences nécessaires pour réaliser les gestes élémentaires de secours favorisant ainsi une prise de conscience générale et une responsabilité collective en matière de santé publique et de civisme. Elle renforce le pouvoir d'agir et de sauver des vies en dotant les jeunes des connaissances de base en secourisme. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention avec la Croix-Rouge.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-081. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Jean-François DELAGE, Maire

Ce rapport d'activité a été annexé à l'envoi. L'engagement de rendre compte de l'action de la commune au Conseil municipal et la volonté de transparence conduisent l'équipe municipale à la présentation d'un rapport d'activité des services publics de la Ville du Kremlin-Bicêtre depuis 2021. Aucune disposition légale ou réglementaire n'oblige notre commune à réaliser un tel rapport d'activité. Cependant, ce document permet d'informer les Kremlinoises et les Kremlinois, ainsi que le Conseil municipal, de l'activité menée par les services municipaux dans le cadre de leurs missions. Aussi élus et citoyens peuvent mesurer le niveau d'activité des services municipaux et de nos agents au service des habitants et des citoyens. Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité des services publics de la Ville du Kremlin-Bicêtre pour 2023. Vous y trouverez des chiffres, des éléments sur la Ville qui se mobilise pour le droit des femmes, l'éducation, l'écologie populaire, la fête, la sécurité, le service des usagers, l'émancipation, la culture avec le travail de la médiathèque notamment, les services ressources mobilisés. Y a-t-il des interventions ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, je voulais juste faire une suggestion de complément pour l'année prochaine, s'agissant de l'organigramme, en indiquant les effectifs associés aux différentes petites cases. Cela donnera une image plus précise de l'organisation des services municipaux.

Jean-François DELAGE, Maire

Les effectifs par service ? C'est noté.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Nous sommes ravis de découvrir un organigramme des services publié et plus détaillé en dernière page de ce rapport. Monsieur le Maire, pourriez-vous nous indiquer quand et pour quel motif vous avez pris la décision, depuis votre élection le 22 janvier 2024, de charger votre directeur de cabinet, sous votre autorité, de diriger et de coordonner les services municipaux en charge de la Direction de la démocratie locale, composée des services vie citoyenne et associative, communication et événementiel, et uniquement ceux-ci, tel que nous le constatons dans cet organigramme ?

Jean-François DELAGE, Maire

Monsieur Zinciroglu, ma réponse est simple. Ce n'est pas moi qui ai pris la décision. C'est une organisation héritée et que j'ai poursuivie.

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe des Élus Socialistes)

Une très courte intervention pour souligner le gros travail engagé par l'ensemble des services municipaux de la Ville du Kremlin-Bicêtre et pour les remercier pour leur engagement sans faille à faire vivre quotidiennement le service public à destination des citoyens et, particulièrement, des Kremlinois. Félicitations pour ce très bon rapport d'activité 2023.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Sans redire ce que vous venez de dire, je tiens encore à remercier l'ensemble des services de la Ville qui sont à pied d'œuvre pour l'ensemble de ce que vous trouvez dans ce petit livret et toutes les actions menées au quotidien tant sur l'espace public que dans des endroits moins visibles. C'est l'espace public, ce sont les écoles, les crèches, la jeunesse, les seniors et tout ce qui est réalisé dans la ville, la propreté, la sécurité. Tous ces services sont au quotidien à pied d'œuvre pour que notre ville fonctionne, qu'elle avance et qu'elle soit agréable à vivre. Y a-t-il des explications de vote ? Je n'en vois pas. Nous allons prendre acte de ce rapport. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

Le vote est unanime. Nous passons au dossier suivant.

Jean-François DELAGE, Maire

Depuis le 23 décembre 2021, les collectivités locales doivent désigner un référent laïcité parmi les fonctionnaires de leurs effectifs. Le référent laïcité a trois missions principales :

- le conseil aux chefs de service et aux agents publics pour la mise en œuvre du principe de laïcité, notamment par l'analyse et la réponse aux sollicitations de ces derniers sur des situations individuelles ou des questions d'ordre général ;
- la sensibilisation des agents publics au principe de laïcité et la diffusion au sein de l'administration concernée de l'information au sujet de ce principe ;
- l'organisation, à son niveau et le cas échéant en coordination avec d'autres référents laïcité, de la journée de la laïcité le 9 décembre de chaque année.

À la demande de l'autorité, le référent peut être sollicité en cas de difficulté dans l'application du principe de laïcité entre un agent et des usagers du service public. Un rapport d'activité est établi chaque année pour dresser un état des lieux de l'application du principe de laïcité. Une synthèse du rapport est transmise aux membres du Comité social compétent pour les collectivités territoriales. Le rapport annuel est en outre transmis simultanément par l'autorité territoriale à l'organe délibérant et au préfet du Département. Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité laïcité 2023. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Nous allons prendre acte. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

Le vote est unanime. Nous passons au dossier suivant.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

La Ville a investi dans la transition écologique et les modes de déplacement plus vertueux. La ville a acquis 9 véhicules de Crit'Air 0 et 1 et va acquérir 9 nouveaux véhicules pour une flotte totale de 40 véhicules. Dans ce cadre général de la remise en état de la flotte, il convient d'instituer un règlement intérieur pour l'utilisation des véhicules qui vous est proposé en annexe. Je suppose que vous avez lu ce règlement intérieur qui rappelle les grands principes d'utilisation. Il est rappelé que ce sont uniquement les agents de la Ville ou des membres du Conseil municipal qui peuvent conduire ces véhicules. Pour cela, il est nécessaire d'avoir un permis de conduire. Ce sont des banalités, mais elles doivent être rappelées. Ce sont des principes essentiels. L'utilisation même de ces véhicules est propre à chaque tâche des agents. Il faut le rappeler, sans quoi on est dans un détournement de fonds publics en utilisant ces véhicules à d'autres usages que les tâches pour lesquelles les agents sont affectés. Je vous propose d'adopter ce règlement.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Deux ou trois petites remarques de forme. Au point 4.5.1, sur le carnet de bord, il faut corriger « carnet de bords » et écrire « bords » au singulier.

Au point 4.5.3, il est indiqué qu'il est interdit de fumer, manger, boire, etc. dans les véhicules de service. Cela veut-il dire que c'est autorisé dans les véhicules de fonction ? C'est une question.

Enfin, je vous invite à corriger la petite coquille en toute fin de document. On parle du règlement, mais on parle aussi de la possibilité de « la » consulter au lieu de « le ».

Je trouve que c'est une très bonne chose d'avoir ce règlement. Cela va tout à fait dans le bon sens de l'utilisation des outils municipaux. Nous voterons pour.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, monsieur Raymond, en séance du 15 février 2024, une délibération prévoyait d'attribuer un véhicule de fonction au DGS et au Maire. Notre groupe était intervenu sur la notion de véhicule de service et de fonction par des propos sur le plan légal. Vous avez modifié les choses en séance du 30 mai 2024. Ce soir, vous allez plus loin. Vous mettez en place un règlement sur les conditions d'utilisation des véhicules municipaux de la Ville du Kremlin-Bicêtre.

Nous nous réjouissons que nos propositions initiales amènent à de tels chamboulements et de telles décisions. Nous voterons pour ce règlement.

Jean-François DELAGE, Maire

Vous voyez, comme quoi, on n'est pas complètement bornés et butés. Je vous remercie. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Vous l'avez fait dans vos interventions. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-084. DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

Jean-François DELAGE, Maire

Par courrier en date du 29 juin 2023, l'Espace départemental des solidarités du Conseil départemental du Val-de-Marne a attiré l'attention de la Ville sur la situation financière précaire d'une famille qui sollicite une remise gracieuse de ces dettes périscolaires. Cette famille se trouve dans l'incapacité d'honorer sa dette dont le montant s'élève à 4 030,39 €. D'après le bordereau de situation transmis par le Trésor public, cette dette correspond à des factures de septembre 2022 à janvier 2024. Les raisons invoquées pour le non-paiement de cette dette sont un retard dû à des difficultés financières actuelles. La situation administrative complexe de madame ne lui permet pas d'ouvrir de droits auprès de la CAF. Il est impossible pour madame de demander la mise en place d'un échéancier « famille sans ressources et hébergées ». Compte tenu des éléments annoncés précédemment, il est proposé d'accorder une remise gracieuse qui permettra d'arrêter le recouvrement. Les créances émises en 2024, pour un montant de 492,04 € feront l'objet d'une annulation des titres. Quant à celles des exercices précédents, soit 3 538,35 €, elles seront apurées par un mandat au compte 6577. Le Conseil municipal est le seul compétent pour admettre ou rejeter partiellement ou en totalité les demandes de remise gracieuse pour les raisons évoquées ci-dessus. Il est proposé d'approuver la demande de remise gracieuse de dette de cette famille pour la totalité de la somme. Cette famille est accompagnée par l'EDS, mais aussi par le CCAS. Le travail d'accompagnement social est fait et bien fait. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, vous nous soumettez une demande de remise gracieuse. Plusieurs questions se posent. La dette a débuté et est connue avant 2023, date de la lettre du Département. Le début des impayés débute fin septembre 2022. Cette personne a-t-elle envoyé des demandes de délais de paiement ? Le Département a-t-il fait une action autre que celle de demander une remise gracieuse au Conseil municipal ? Il s'agit de 18 factures. Comment peut-on arriver à ce stade d'endettement ? Pourquoi n'y a-t-il pas d'ouverture de droits CAF ?

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, madame Chiboub, en fait, c'est un phénomène auquel tous les services sociaux sont malheureusement confrontés. La Caisse d'allocations familiales, comme les autres organismes, prend beaucoup de retard. Cela a des conséquences sur les familles et creuse les dettes. Je trouve positif que la Ville – pour la première fois – fasse passer une remise gracieuse pour, justement, faire en sorte que cette famille sorte la tête de l'eau et pour que l'on puisse l'accompagner au mieux. Je suis convaincu que les travailleurs sociaux ont fait tout ce qu'il fallait pour faire en sorte d'accompagner au mieux. Cet acte-là est important dans le sens où cela va permettre à la famille de sortir la tête de l'eau. Malheureusement, beaucoup de familles sont confrontées parfois à cela. Il peut s'agir d'un titre de séjour non renouvelé. Il faut savoir que la Préfecture du Val-de-Marne a beaucoup de retard sur le traitement des dossiers, ce qui a des conséquences économiques sur les familles.

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, cette situation pose quelques questions. La réalité est que la pauvreté ne cesse d'augmenter en France. Il y a de 9 à 10 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté, dont la moitié est des femmes, bien souvent isolées. Cette situation particulière illustre une situation généralisée qui ne cesse de se dégrader. Par ailleurs, on a quelque inquiétude aussi sur les vues du Département vis-à-vis de l'EDS. Il est indispensable que la Ville prenne sa part pour aider cette famille, comme l'a dit mon collègue, M. Traoré, à sortir la tête de l'eau. Nous voterons favorablement.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je n'ai pas eu de réponse à ma question. J'ai demandé si la personne avait fait une demande de délai de paiement.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vais répondre à la question de manière plus précise. Les demandes ont été faites. L'accompagnement a été fait. Il y a peut-être un petit retard, en revanche, de la part du Département dans l'avertissement fait à la Ville. L'ensemble de ce qui pouvait être fait a été fait. À ce stade, compte tenu de sa situation, les demandes CAF ne peuvent pas être faites. Je ne peux pas vous donner l'ensemble des détails de la situation de cette famille. Au stade où on en est, les problèmes sont tels que l'on ne peut même pas aller jusque-là pour le moment. L'accompagnement se poursuit et l'accompagnement se poursuivra de façon à ce que l'on puisse aider cette famille à sortir la tête de l'eau. Nous vous proposons d'apurer cette dette en acceptant cette remise gracieuse. Y a-t-il des explications de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRANE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Jean-François DELAGE, Maire

Vous avez été informés du compte-rendu des décisions effectuées par le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Je voudrais faire quelques corrections. Vous pouvez enlever le point n° 9 qui est repris au point n° 11 de manière exacte. Au point n° 37, le règlement « facture de l'Hôtel du Centre, hébergement d'urgence » est à hauteur de 6 180 €.

Enfin, au point n° 42, l'exercice du droit de préemption sur le droit au bail du local commercial situé 1 avenue Eugène-Thomas est à hauteur de 20 K€.

Avez-vous des questions ou des demandes d'intervention ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, vous avez répondu à l'une de mes questions sur la somme de la préemption. Au 1 avenue Eugène-Thomas, de quel local s'agit-il ?

Jean-François DELAGE, Maire

C'est le petit cabinet anciennement agence immobilière.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, sur la décision n° 17, j'aimerais comprendre exactement la nature de la prestation et de l'accompagnement. J'avoue que le « pilotage de l'utilisation d'une surface destinée à recevoir des professionnels de santé » reste un peu sibyllin pour moi.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vais vous donner quelques explications. Il s'agit de la tour de garde située à l'intérieur des murs de l'AP-HP, mais sur la rue Séverine, que l'AP-HP a fléchée pour que nous puissions y faire la Maison de santé universitaire. Il y a eu nécessité de faire intervenir ce cabinet d'étude. Cet immeuble est classé. Les Monuments historiques et l'ABF sont intervenus. C'est une architecture un peu complexe. Pour avancer, nous nous sommes adjoint les services de ce cabinet.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Sur la décision n° 35, alors que l'on nous a expliqué tout à l'heure que les services municipaux ont été renforcés dans leur encadrement, je voudrais comprendre pourquoi il vous est nécessaire de faire intervenir cet accompagnement technique pour la DRH.

Jean-François DELAGE, Maire

C'est un accompagnement pour du recrutement sur des postes de direction.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Sur la décision n° 42, merci pour l'information complémentaire, mais ce local ne paraît pas très grand. Quels sont les objectifs de la Ville sur ce local ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y remettre un commerce, tout simplement. Comme pour toutes les préemptions que l'on a réalisées jusque-là, l'idée est de remettre de-ci de-là et de choisir les commerces que l'on y mettra. Cela viendra. Ne vous inquiétez pas.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je m'excuse, cela n'a pas grand-chose à voir, mais j'ai entendu dire qu'il y aurait une réunion sur l'îlot E demain soir. Je suis étonné parce que...

Jean-François DELAGE, Maire

C'est normalement sur le site internet de la Ville. Je vous informerai en fin de Conseil de l'ensemble des événements, réunions publiques, etc. qui vont avoir lieu d'ici le 14 juillet.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

D'un jour à l'autre, je suis désolé...

Jean-François DELAGE, Maire

C'est sur le site internet de la Ville.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

D'accord, monsieur le Maire, mais, franchement, ne trouvez-vous pas que c'est un peu inconvenant que les élus d'opposition...

Jean-François DELAGE, Maire

Je n'emploierai pas ce terme d'« inconvenant ».

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Il y a une asymétrie d'informations. Les élus de la majorité sont informés du programme et pas les élus de l'opposition.

Jean-François DELAGE, Maire

C'est une réunion publique qui est parfaitement annoncée dans tous les magazines.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

On n'est pas obligés de passer notre temps sur le site internet.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous informerai à la fin de ce Conseil municipal de l'ensemble des événements de la Ville.

VŒUX

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, il s'agit d'un appel des élus franciliens à préserver la capacité d'agir d'Airparif.

« Airparif est une association loi 1901 créée en 1979 et agréée par le ministère de l'Environnement pour la surveillance de la qualité de l'air en région Île-de-France.

« Reconnu internationalement pour son expertise et la qualité scientifique de son travail, cet organisme réalise régulièrement des études et relevés de la pollution sur l'ensemble du territoire francilien. Outre la surveillance continue de la qualité de l'air (dont la prévision des épisodes de pollution), Airparif évalue également l'impact des mesures de réduction des émissions de polluants, informe les autorités, les habitants et les médias. Airparif est désormais un interlocuteur incontournable pour non seulement la mise en œuvre, mais aussi l'évaluation des politiques publiques en lien avec la transition écologique.

« En ce début d'année, le Conseil régional d'Île-de-France a annoncé sans concertation, ni information préalable, une baisse de 350 000 € de la subvention 2024 attribuée à Airparif.

« Il est légitime de s'étonner de cette décision alors même que les études scientifiques évaluent que la pollution de l'air entraîne un peu plus de 48 000 décès prématurés en France chaque année et que 8 000 décès par an en Île-de-France pourraient être évités si l'air était moins pollué. De plus, la Région et son instance en charge des transports, Île-de-France Mobilités, sollicitent régulièrement l'association pour analyser l'état de l'air que respirent les usagers notamment dans le métro.

« Face au manque d'action et de volontarisme du gouvernement qui a déjà été condamné à plusieurs reprises par le Conseil d'État, et à leur inquiétude quant aux possibles répercussions négatives en termes d'écologie suite à la dissolution de l'Assemblée nationale, les collectivités locales sont mobilisées : les mesures de limitation de la voiture en ville, de réduction de la vitesse portent leurs fruits. La décision de la Région Île-de-France apparaît totalement incohérente avec la nécessaire amplification des efforts et actions à mettre en œuvre afin de baisser la pollution de l'air que respirent les Franciliens, notamment dans le cadre du PCAET au sein des territoires, élaboré en lien avec les Accords de Paris qui visent à la neutralité carbone pour 2050.

« Les résultats obtenus en particulier à Paris avec la constatation de la baisse de la pollution dans les rues, objet d'expérimentation et d'aménagements, montrent la voie. Ces résultats appellent à une augmentation forte des investissements de notre Région dans les transports en commun, alternative nécessaire si nous voulons réduire la pollution.

« La santé des Franciliens ne doit pas être victime des coupes budgétaires. C'est une question de santé publique au cœur de la problématique de l'urgence climatique.

« C'est pourquoi le groupe des élus du Parti Socialiste, le groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun, le groupe Pour une Ville qui nous Rassemble et le groupe Génération Écologie et Sociale appellent la Région Île-de-France à revenir sur sa position et à maintenir les moyens alloués à Airparif afin que cette association puisse poursuivre et amplifier son action au service des habitants. »

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, ce vœu m'a été transmis dans l'après-midi d'aujourd'hui. J'en ai pris connaissance à 18 heures 30. J'étais dans l'incapacité, avec mon Groupe, d'y travailler et d'y réfléchir un peu. Nous ne prendrons pas part au vote, d'autant que je trouve que, dans la rédaction finale, c'est un peu curieux de ne mentionner que les groupes d'élus qui sont les auteurs et non pas le Conseil municipal, puisqu'en fait, ce vœu est présenté au Conseil municipal. En tout cas, cela ne me concerne pas puisque nous ne prendrons pas part au vote pour les raisons que je vous ai indiquées.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je ne vais pas vous étonner avec les mêmes raisons que celles évoquées par M. Banbuck. Vous avez la mauvaise habitude de nous envoyer les choses au dernier moment, sans éléments étayés. Pareil. Nous ne prendrons pas part au vote pour les deux vœux présentés ce soir.

Jérôme GIBLIN (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Comme la dernière fois, le vœu est présenté le jour même. J'ai l'impression qu'il y a une jurisprudence. Il sera donc possible de déposer des vœux le jour même. Nous voterons pour ce vœu.

Jean-François DELAGE, Maire

Je mets aux voix puisque vos interventions étaient en même temps des explications de vote.

Résultat du vote (vœu Airparif)

Votants : 35

Pour : 24 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Ne prend pas part au vote : 11 (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI)

Jean-François DELAGE, Maire

Le vœu est adopté. Nous passons au deuxième vœu sur la carte Imagine R, présenté par les groupes Pour une Ville qui nous Rassemble, Le Kremlin-Bicêtre en Commun, les Élus Socialistes, Génération Écologie et Sociale, Écologistes et Citoyens, Le Kremlin-Bicêtre en avant, Radical et Écologiste.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

En préambule de mon intervention, je tiens à remercier les groupes de l'opposition Le Kremlin-Bicêtre en Avant et Radical et Écologiste de s'associer à ce vœu, même si j'ai tenté de persuader – j'espère encore pouvoir le faire – le Groupe Ensemble Changeons Le KB qui a reçu le vœu en temps et en heure. Il sera intéressant de connaître leur position et que les Kremlinois voient réellement le vrai visage de M. Zinciroglu.

« Depuis plus de 20 ans, le Conseil départemental du Val-de-Marne mène une politique ambitieuse en matière d'accès aux transports. Au moment où la ligne 14 fait son arrivée au Kremlin-Bicêtre, avec la promesse de changer la vie des

habitants de notre ville, la droite en responsabilité acte la fin d'une mesure utile à tous et sans distinction de revenus. En supprimant le remboursement de la moitié du prix de la carte Imagine R pour les lycéens et les étudiants non-boursiers, soit plus de 80 % des bénéficiaires de cette aide, elle porte un coup supplémentaire au pouvoir d'achat des classes moyennes et populaires.

« Comme l'ont rappelé les organisations de jeunesse mobilisées lundi 24 juin devant le Conseil départemental, cette décision est un non-sens politique qui aura des conséquences sur la vie des jeunes habitants du Kremlin-Bicêtre. Alors que la mobilité des Val-de-Marnais est un enjeu déterminant dans la poursuite des études, la recherche d'un emploi ou encore pour la transition écologique de nos territoires, la suppression de ce dispositif à la rentrée scolaire prouve le caractère antisocial des politiques menées par la droite. Depuis son élection, le Conseil départemental s'était engagé à ne pas revenir sur ce dispositif universel. Malheureusement, à présent c'est chose faite.

« En Val-de-Marne et au Kremlin-Bicêtre, cette annonce vient s'ajouter à celle de la décision de dégeler des loyers des résidences CROUS. Ces derniers augmenteront de 3,5 % en septembre 2024. Si l'on voulait renforcer la précarité étudiante, nous ne pourrions pas faire mieux.

« Au-delà de la question du pouvoir d'achat et des déplacements, c'est de notre dynamisme économique dont il est question. Vouloir faire du Val-de-Marne un bassin d'emplois et d'industrie ne se décrète pas, cela s'incarne par la mise en place d'une politique publique volontariste à destination de notre jeunesse.

« Considérant que la décision du Conseil départemental de restreindre le remboursement de la moitié de la carte Imagine R aux seuls lycéens et étudiants boursiers est une décision budgétaire qui aura un impact sur la qualité de vie de tous les lycéens et étudiants ;

« Considérant que cela aura un impact sur le pouvoir d'achat de ces derniers, des classes moyennes et populaires, et sur l'accès de tous au transport public ;

« Considérant que cela aura un impact sur la politique de transition écologique et sur notre ambition de faire de nos territoires des bassins d'emplois et d'industrie ;

« Le Conseil municipal s'oppose à la suppression du remboursement de la moitié de la carte Imagine R pour les lycéens et étudiants non-boursiers et demande au Conseil départemental du Val-de-Marne de :

« – prendre en compte des revendications des organisations de jeunesse du Val-de-Marne qui dénoncent cette décision ;

« – rétablir ce dispositif universel d'aide à la mobilité. »

M. Zincioglu a bénéficié d'ailleurs de ce dispositif dans sa jeunesse.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

M. Traoré connaît mieux ma vie que moi-même. J'en ai bénéficié, mais j'étais boursier. C'est important de le préciser. Vous voulez nous amener à un débat, monsieur Traoré, pour que l'on montre notre vrai visage. Honnêtement, ce genre de formulation, « montrer mon vrai visage »... Voulez-vous que je vous montre le vrai visage de l'ancien président du Département du Val-de-Marne, qui a été condamné le 30 mars 2023 en raison d'emplois d'assistants d'élus au sein de la collectivité, le Conseil départemental, de 2011 à 2017 ? Attendez, je vais y venir. Un instant. Des doutes ont existé sur l'emploi de 26 conseillers pour un budget de 9,5 M€. Il a été condamné – ce n'est pas moi, c'est *Le Parisien* qui le dit – pour du détournement d'emplois publics. Je lis dans la presse que le président de droite, comme vous dites, qui serait mon ami, selon M. Raymond – tout le monde est mon ami – veut faire des économies budgétaires de l'ordre de 6 M€. Vous voyez, ce soir, on a débattu du budget. Quand on gère mal le budget, on transmet des choses aux équipes qui viennent après et doivent faire des choix. Faire des choix, c'est parfois renoncer. Voilà le vrai visage de l'ancien président du Conseil du département du Val-de-Marne.

Je ne m'exprime pas sur cela. J'ai peu d'éléments. Je ne connais pas la situation. Monsieur Traoré, pouvez-vous m'expliquer la situation du budget du Département, vous qui avez le taux d'absence le plus élevé des trois premières années au Conseil départemental ? 30 % de participation... Expliquez-nous le budget, la situation budgétaire, que l'on puisse voter pour. Je ne maîtrise pas la situation budgétaire du Conseil départemental. Ils n'ont peut-être pas le choix. Voilà. Ce sera donc NPPV.

Jean-François DELAGE, Maire

Dans un cas comme celui-ci, j'ai l'impression de ne plus être dans un Conseil municipal, mais dans une cour de collège. Ce n'est pas forcément les meilleurs souvenirs.

Ceci dit, monsieur Zincioglu, juste pour vous répondre sur des choses qui me semblent quand même assez sérieuses, les mesures à caractère social et à caractère de service public ne sont pas que des lignes budgétaires. Il s'agit là de faire des coupes sur des lignes budgétaires uniquement sur des choses sociales. C'est ce qui est en train de se passer. On a parlé de la carte Imagine R. On pourrait parler de l'EDS à Gentilly et de son déménagement. C'est tout à fait logique, le loyer est beaucoup trop cher, mais il aurait fallu concerter avec les trois maires concernés (Arcueil, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre) pour faire en sorte de trouver un lieu d'accueil adéquat pour cet EDS. Or ils sont en train de fusionner l'EDS de Villejuif et de Gentilly à une distance absolument dingue. Le Kremlin-Bicêtre s'en sortira encore, Gentilly beaucoup moins et, s'agissant d'Arcueil, il faudra une demi-journée pour y aller. Le social et le service public ne sont pas que des lignes budgétaires. Cela demande aussi une réflexion. On ne doit pas renoncer à ce genre de choses.

C'est ce que nous soutenons dans la majorité. J'entends parfaitement les difficultés financières auxquelles peut être confronté le Département et auquel, malheureusement, beaucoup de collectivités locales territoriales sont confrontées ou seront confrontées dans les années à venir, selon la manière dont cela évoluera. Le social et le service public ne sont pas que des lignes budgétaires. Il faut y voir autre chose. C'est le sens, je pense, de ce vœu. Je le mets aux voix.

Résultat du vote (vœu Airparif)

Votants : 35

Pour : 30 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUZ, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOZ, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 5 (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Jean-François DELAGE, Maire

Le vœu est adopté.

Je vous donne quelques informations. Demain, 28 juin, il y aura une réunion publique sur l'aménagement de l'entrée de ville sud-ouest à 18 heures à la salle paroissiale Saint Curé d'Ars.

Les Art'dentes commenceront le 28 à 19 heures 30. Elles se poursuivront jusqu'à dimanche soir. La programmation complète se trouve sur le site internet de la Ville.

Les Estivales débiteront dès le 3 juillet jusqu'à début septembre. La programmation complète se trouve sur le site internet de la Ville.

Le 9 juillet à 19 heures, il y aura à nouveau une réunion publique sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), qui est travaillé par l'EPT Grand Orly-Seine-Bièvre qui participera à cette réunion publique dans la salle du conseil. Les informations sont sur le site internet de la Ville.

Le 14 juillet, c'est notre fête nationale qui sera clôturée par un feu d'artifice au parc de Bicêtre (17 heures 30 : apéritif et pique-nique républicains ; 20 heures 30-22 heures 30 : concert avec bal, avec le trio féminin Wawa swing ; à partir de 23 heures : feu d'artifice).

Le dimanche 30, n'oubliez pas d'aller voter.

Je vous souhaite une bonne soirée et, pour ceux que je ne reverrai pas, de bonnes vacances et un bel été.

Jean-François DELAGE, Maire, lève la séance à 1 heure 07.

Secrétaire de séance
Mme DEFRANCE



Le Maire,
Jean-François DELAGE



